

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2012

RAPPORT DU JURY

Par

Yves JEAN : président du jury
Bernard BRUNETEAU et **Alain DUBRESSON** :
vice-présidents du jury
Jacqueline JALTA : secrétaire générale du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

Yves JEAN

Professeur des universités
Université de Poitiers

Vice-présidents

Bernard BRUNETEAU,
Professeur des universités,
Université de Rennes I
(Histoire)

Alain DUBRESSON

Professeur des universités
Paris-Ouest-Nanterre

Secrétaire générale

Jacqueline JALTA

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Paris

Membres du jury

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeur des universités
Université de Limoges

LAURENT CAILLY

Maître de Conférences
Université de Tours

Aurélien DELPIROU

Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Institut d'urbanisme de Paris

Olivier FORLIN

Maître de Conférences
Université de Grenoble

Jean-Michel GIEU

Maître de conférences
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne
(Histoire)

Catherine FOURNET-GUERIN

Maître de Conférences
Université de Reims

Lionel LASLAZ

Maître de Conférences
Université de Chambéry

Christine LEBEAU

Professeur des Universités
Université de Paris I – Panthéon – Sorbonne
(Histoire)

Renaud LEGOIX

Maître de Conférences
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne

Dominique LEPAGE

Professeur des universités
Université de Bourgogne
(Histoire)

Danielle LEPRADO-MADAULE

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Montpellier

Thierry RENTET

Maître de Conférences
Université de Paris XIII
(Histoire)

Nancy de RICHEMOND

Maitre de Conférences
Université de Montpellier III

Muriel ROSEMBERG
Maître de Conférences
Université d'Amiens

Isabelle SACAREAU
Professeur des Universités
Université de Bordeaux III

Catherine SELIMANOVSKI
Maître de Conférences
Université de Montpellier II

François TAULELLE
Professeur des universités
Université d'Albi

Vincent VESCHAMBRE
Professeur des Universités
Ecole Nationale d'Architecture Lyon

1.2. Commentaires et observations du président

L'agrégation externe de géographie 2012 s'inscrit dans la continuité des réformes introduites en 2002 par nos collègues Rémy Knafou et Michel Hagnerelle. S'inscrivant dans les évolutions de la discipline et des pratiques d'enseignement, le concours joue un rôle d'avant-garde, porteur d'innovations dont les effets d'entraînement influencent largement les enseignements en amont et en aval. Aujourd'hui, il constitue un élément important du repositionnement de la géographie dans les systèmes scolaire et universitaire. Il répond au besoin de recrutement de professeurs de haut niveau, destinés avant tout à enseigner dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou sur des postes de PRAG ; il fournit aussi des lauréats présentant un profil qui pourra leur permettre d'accéder, dans l'avenir, aux hautes fonctions d'encadrement dans l'Education nationale (inspection, direction ...).

Son premier objectif est de sélectionner des candidats porteurs des problématiques scientifiques et des méthodes de la géographie d'aujourd'hui en s'ouvrant largement sur les différentes dimensions de la discipline et en intégrant l'évolution récente des paradigmes de la géographie (une science sociale, rôle des acteurs territoriaux, approches culturelles des questions de géographie, nouvelles interrogations sur les relations homme/nature...). Dans cette démarche, les questions au programme de l'épreuve de géographie thématique ont pour objet de favoriser des approches plus globales et systémiques (risques en 2004-2005, Ville et environnement en 2006-2007, la mondialisation en 2007-2008, Géographie et développement durable en 2008-2009, Nourrir la planète en 2008/2009, les mobilités en 2010 ou la

géographie des conflits, nouvelle question pour la session 2012). Leur inscription dans les programmes et leur traitement dans les préparations témoignent alors des apports essentiels de nos disciplines à l'analyse et à une meilleure compréhension des dynamiques du monde contemporain. Cette volonté se retrouve bien sûr aussi dans le choix des espaces d'étude sélectionnés pour l'épreuve écrite de la Géographie des territoires (cf. la Russie puis l'Europe depuis 2010) et dans la refonte de la question France depuis l'année 2008/2009 (« la France, aménager les territoires » puis « La France en villes », nouvelle question pour les sessions 2011 et 2012).

Cette démarche s'appuie aussi sur la place accordée à l'épistémologie et à l'histoire de la géographie que l'on doit retrouver chez les candidats à la fois dans les épreuves écrites d'admissibilité et lors des oraux des épreuves d'admission.

Enfin, l'histoire occupe une place importante dans le concours. L'augmentation du coefficient et la nouvelle conception de l'épreuve orale d'histoire donnent aujourd'hui un rôle bien plus important à l'histoire dans la réussite au concours ; les résultats satisfaisants d'une partie significative des candidats à l'écrit et d'une majorité des prestations orales montrent que nombre de candidats l'ont bien compris.

Son second objectif est de chercher à mettre la géographie en meilleure adéquation avec la société, ses besoins, ses intérêts et à donner toute sa place à la géographie appliquée, notamment avec l'option « aménagement » qui constitue un des triptyques des épreuves écrites, avec l'étude critique des dossiers documentaires. Il convient, dans ce cadre, de souligner qu'à l'écrit comme à l'oral, l'introduction des dossiers documentaires a permis un rééquilibrage des types de compétences évaluées. La capacité à exploiter avec discernement des ensembles de documents extrêmement variés, prenant en compte la diversité des matériaux utilisés par les géographes, est indispensable tout à la fois pour une meilleure préparation au métier de professeur du secondaire ou même du supérieur, et aussi pour ceux des agrégés qui s'engagent dans des travaux de recherche.

Le concours constitue un lieu privilégié d'observation de la culture géographique et des compétences réelles des candidats. Nous ne reviendrons pas ici sur les indispensables conseils prodigués par le jury pour réussir le concours ; pour cela on se reportera aux consignes données dans ce rapport par les différentes commissions et aussi aux rapports des précédentes sessions consultables en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale (WWW.education.gouv.fr/siac/siac2/jury), et publiés dans la revue *Historiens et Géographes*.

Dans ce cadre général, il faut dégager quelques pistes de travail pour les préparations.

Les candidats doivent d'abord mieux se préparer à traiter des « grands débats » qui agitent les sociétés. Par ses concepts, ses démarches et ses outils, la géographie se trouve au cœur des grandes questions qui se posent à nos sociétés, sinon à l'humanité, en particulier dans les domaines de la gestion, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles, de l'environnement et du développement durable ou encore des phénomènes liés à la géopolitique ou à la mondialisation.

Or, les prestations et les réactions d'une majorité des candidats - à l'écrit comme à l'oral - montrent qu'ils sont souvent mal préparés à traiter d'un certain nombre de sujets fortement ancrés dans les problèmes de sociétés et dans l'actualité, comme l'indique un certain déséquilibre dans les choix des sujets dans l'option « milieux et environnement » ainsi que dans l'option « aménagement ». Trop de candidats sont encore réticents à entrer dans des débats d'actualité qui revêtent pourtant une forte dimension géographique ; les accroches journalistiques sont trop nombreuses, les exemples mobilisés sont trop souvent plaqués sur le sujet sans analyse explicative. Ce décalage est d'autant plus incompréhensible que les

programmes du secondaire intègrent aujourd'hui explicitement les questions touchant aux développements des territoires, à leur aménagement et au développement durable. Il apparaît donc indispensable que les futurs professeurs d'histoire et de géographie soient pleinement en mesure d'apporter aux futures générations les contributions scientifiques incontournables que nos disciplines doivent fournir au traitement de ces questions majeures. A cet égard, on ne peut qu'insister à nouveau sur les insuffisances, sinon les carences, de nombre de candidats dans la connaissance des territoires de la France, en particulier dans la façon dont les cartes des « nouveaux territoires » modifient les modalités de gestion locale. Il faut également signaler la difficulté pour de nombreux candidats à appréhender et articuler les échelles lors de leurs analyses. En 2012, les membres du jury ont cependant noté une amélioration notable de la qualité graphique des croquis et des cartes de synthèse.

De même, il convient de poursuivre la préparation à l'usage des outils et des ressources numériques. Comme il est indiqué dans les rapports des sessions précédentes, un concours tel que l'agrégation de géographie est confronté au grand défi du numérique. Il se doit d'intégrer progressivement les outils et les ressources numériques qui constituent - ou doivent constituer - de plus en plus le quotidien de l'étudiant et du professeur. Les étudiants et les élèves vivent à l'époque de *Google Earth* et de *Géoportail*. Leurs professeurs doivent y être préparés. Il est notamment superflu d'insister sur l'abondance et la richesse des documents accessibles sur l'Internet. Jusqu'en 2005, tous les documents étaient proposés aux candidats sur un support papier. Depuis 2006, pour l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques, un grand nombre de sujets sont proposés sous forme numérique (images satellites, photographies, cartes, animations, vidéos, bases de données, etc.). L'informatique facilite en particulier la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants.

Une nouvelle épreuve a été intégrée au concours, « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Elle prend place dans le commentaire du dossier documentaire. Celui-ci se déroule en deux temps : un premier temps de commentaire du dossier documentaire suivi d'un second temps présentant le document « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Le commentaire de documents élaboré à partir du dossier documentaire est la première séquence de l'épreuve ; elle est notée sur 15 points. La seconde séquence concerne l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Elle est notée sur 5 points. (cf. le complément concernant cette nouvelle épreuve, dans la partie : commentaire du dossier documentaire). Pour rappel, un tirage en ligne a lieu pour cette épreuve, cela signifie que le premier candidat tire au sort un sujet qui sera le sujet des deux candidats suivants (tirage en ligne pratiqué depuis plusieurs sessions). L'intégration progressive du numérique est incontournable et se poursuivra lors des prochaines sessions. Elle passe en particulier pour les candidats par la maîtrise basique de Power Point afin de traiter dans les meilleures conditions les sujets numériques qui leur seront proposés dans le cadre de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques.

Au cours des sessions suivantes, devraient être progressivement introduits des exercices simples de fabrication de croquis ou de cartes, en attendant l'accès (régulé) aux ressources infinies de l'Internet. Le jury souhaite pouvoir permettre, progressivement, à tous les candidats d'accéder aux ressources en ligne des bibliothèques de l'Institut de Géographie et du lycée Louis Le Grand, afin de mobiliser des données qui seront utilisées lorsqu'ils seront enseignants. On ne peut se cacher que les obstacles sont importants ; d'ordre matériel, et aussi dans l'adaptation des préparations des concours dans les universités.

Pour finir, nous ne pouvons qu'insister sur le fait que lors des épreuves d'admissibilité, il est essentiel de participer et de gagner le maximum de points sur l'ensemble des quatre épreuves sans se décourager *a priori* sur un sujet devant lequel un candidat peut se sentir

déstabilisé : sur 447 inscrits, seulement 124 ont composé les quatre épreuves. De même à l'oral, les candidats doivent faire preuve de maturité et se mobiliser sur l'ensemble des épreuves demandées.

Yves JEAN

1.2.3 Les épreuves d'admissibilité

Cette année 447 candidats étaient inscrits, nombre en augmentation après cinq années de diminution, le nombre de candidats correspondant à celui de 2008 (527 en 2005 ; 530 en 2006, 501 en 2007, 449 en 2008, 365 en 2009, 342 en 2010, 326 en 2011) ; 124 candidats ont composé dans les quatre épreuves, soit seulement 27% des inscrits. (294 en 2005 ; 258 en 2006, 242 en 2007, 194 en 2008, 172 en 2009, 121 en 2010, 95 en 2011). Cette augmentation du nombre de candidats inscrits, puis des candidats qui composent les quatre épreuves est encourageante à condition que cela soit confirmé par la session 2013.

La barre de l'admissibilité a été fixée à 34 points, soit 8,50/20 (33 en 2004 ; 31 en 2005 ; 34 en 2006 ; 35 en 2007, 35 en 2008, 38 en 2009, 34 en 2010, 34 en 2011) ; 45 candidats ont été retenus pour 21 postes à pourvoir (29 postes en 2007 et 2006, 25 postes en 2008, 21 postes en 2011).

Pour les épreuves écrites, les correcteurs ont largement utilisé l'échelle des notes : de 1 à 19. La moyenne des candidats non éliminés participant aux quatre épreuves écrites est supérieure à 8/20 ; la moyenne des candidats admissibles à l'oral est de 11,35/20. L'augmentation du nombre de candidats n'a pas eu d'impact négatif sur l'évaluation des copies qui révèle un bon niveau de l'ensemble des candidats, en particulier des admissibles.

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	134	7,5 (6,77 en 2007, 6,74 en 2008, 8,09 en 2009, 8,66 en 2010, 8,97 en 2011)	11,73 (11,76 en 2007, 11,54 en 2008, 12,31 en 2009, 12,59 en 2010, 10,67 en 2011)
Géographie des territoires	133	7,06 (6,34 en 2007, 6,41 en 2008, 7,17 en 2009, 7,39 en 2010, 7,91 en 2011)	11,33 (10,41 en 2007, 9,98 en 2008, 11,09 en 2009, 11,33 en 2010, 11,74 en 2011)
Épreuve sur dossier	131	7,90 (6,28 en 2007, 7,10 en 2008, 7,63 en 2009, 7,78 en 2010, 7,80 en 2011)	11,02 (9,66 en 2007, 10,19 en 2008, 12,27 en 2009, 10,84 en 2010, 10,62 en 2011)
Histoire	130	6,35 (5,67 en 2007, 5,52 en 2008, 6,75 en 2009, 6,75 en 2010, 6,86 en 2011)	11,44 (10,57 en 2007, 10,80 en 2008, 11,35 en 2009, 10,71 en 2010, 10,17 en 2011)

1.2.4 Les épreuves d'admission

45 candidats admissibles ont été entendus pour les quatre épreuves; à l'issue du concours, la barre d'admission a été placée à 128 points (112 en 2005 ; 103 en 2006, 113 en 2007, 123 en 2008, 131 en 2009, 133 en 2010, 133 en 2011), soit une moyenne de 9,85/20 (8,62 en 2005 ; 7,92 en 2006 ; 8,69 en 2007, 9,46 en 2008, 10,08 en 2009, 10,23 en 2010 et 2011). A l'issue des épreuves orales, 47 % des candidats admissibles sont donc admis. Les notes maximales pour chacune des épreuves orales ont atteint 19, 18 sur 20 ; il est donc possible de viser le haut de l'échelle de notation dans ce concours.

Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques (total des deux épreuves)	7,67 (8,30 en 2007, 9,7 en 2008, 10,73 en 2009, 11,04 en 2010, 9,66 en 2011)	10,33 (12,12 en 2007, 12,12 en 2008, 13 en 2009, 12,88 en 2010, 11,81 en 2011)
Dont épreuve « agir en fonctionnaire »	2,69 (2,64 en 2011)	3,38 (3,14 en 2011)
Leçon de géographie hors programme	8,91 (6,83 en 2007, 6,83 en 2008, 8,57 en 2009, 8,43 en 2010, 9,17 en 2011)	12,43 (9,48 en 2007, 8,72 en 2008, 11,76 en 2009, 10,88 en 2010, 11,62 en 2011)
Commentaire de documents d'histoire	8,53 (8,09 en 2007, 9,11 en 2008, 9,61 en 2009, 9,24 en 2010, 9,31 en 2011)	10,95 (11,28 en 2007, 11,12 en 2008, 11,16 en 2009, 12,16 en 2010, 12,24 en 2011)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
< 5	9	11	6
5 à 9	21	9	20
10 à 14	10	17	13
> 15	5	8	6

1.2.5 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	231	26	13
Hommes	216	19	8

Par âge

Années de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1964 et 1970	4	0	0
Entre 1971 et 1980	124	2	0
Entre 1981-1985	134	8	5
Entre 1986-1989	145	35	16

Par académies

Académies	2011		2012	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	1	-	-	-
Amiens	4	3	-	-
Bordeaux	2	-	2	-
Caen	-	-	1	-
Grenoble	5	2	3	1
Clermont Ferrand	-	-	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-
Lille	1	-	1	-

Lyon	7	5	10	10
Montpellier	1	1	1	-
Poitiers	-	-	1	-
Nancy-Metz	-	-	-	-
Nice	-	-	-	-
La Réunion	2	1	-	-
Limoges	-	-	1	-
Nantes	-	-	-	-
Orléans-Tours	2	1	4	1
Paris-Créteil-Versailles	13	8	16	7
Reims	1	-	1	1
Rennes	1	-	3	-
Rouen	1	-	1	1
Toulouse	1	-	-	-

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2012

Géographie thématique

- Géographie des conflits (nouvelle question)
- Les mobilités

Géographie des territoires

- La France en villes
- L'Europe

Histoire moderne

- Les circulations internationales en Europe, années 1860- années 1870

Histoire contemporaine

- *Le monde britannique de 1815 à 1931*

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition : géographie thématique

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Il s'agit d'une épreuve intégrant des concepts et des savoirs appartenant aux différentes branches de la géographie. Les thèmes au programme sont choisis dans un champ très ouvert incluant l'épistémologie et l'histoire de la géographie. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

2) Composition : géographie des territoires

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Dans cette épreuve, l'accent est mis sur la différenciation spatiale et le jeu des différentes échelles de l'analyse, dans le cadre de la question ou des questions figurant au programme. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

3) Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Cette épreuve est constituée par un travail sur documents, hors programme. Elle comporte les trois options ci-après correspondant aux trois principales filières de formation suivies par les étudiants en géographie :

- espaces, territoires, sociétés ;
- milieux et environnement ;
- aménagement.

Les candidats choisissent leur option au moment de l'épreuve, après avoir pris connaissance des sujets. L'épreuve consiste en plusieurs exercices tels que : contrôle de connaissances de base ; analyses, études critiques, interprétation de documents divers ; rédaction de brèves synthèses (une à deux pages) ; production d'une carte ou d'un croquis à partir de documents.

4) Composition d'histoire dans le cadre d'un programme

(durée : sept heures ; coefficient 1).

B - Épreuves orales d'admission

1) Commentaire de documents géographiques

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Les documents géographiques - notamment cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellites, tableaux statistiques, textes - portent sur les questions au programme des deux compositions de l'écrit.

2) Leçon de géographie, hors programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum

[exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Le candidat tire au sort un sujet qui relève, soit de la géographie thématique, soit de la géographie des territoires.

3) Commentaire et confrontation de documents d'histoire sur une des questions figurant au programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

2. Commentaires des épreuves écrites

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : les mobilités touristiques et leurs espaces dans le monde

La composition de géographie thématique dispose d'une moyenne générale de 07,5/20. Dans l'ensemble, les copies ont été soit bonnes soit vraiment très médiocres, avec peu de copies moyennes. Le sujet apparaît donc comme relativement discriminant et semble avoir surpris des candidats qui avaient négligé les mobilités touristiques dans leur préparation. Pourtant, il s'agit d'une des formes majeures des mobilités contemporaines et de l'une de celles contribuant le plus puissamment à la production de lieux spécifiques et à la transformation des espaces, ce que l'intitulé du sujet invitait clairement à analyser.

D'une façon générale, les correcteurs ont apprécié le bon niveau d'expression française de cette session, à quelques exceptions près. C'est agréable et cela contribue à une lecture aisée des copies. A l'inverse, les candidats qui ont des défauts d'expression (style télégraphique, vocabulaire inapproprié et trop journalistique ou de registre oral, fautes de syntaxe) ou d'orthographe, sont indirectement handicapés par comparaison : le jury perd alors du temps et n'apprécie guère. On ne saurait donc trop conseiller aux candidats qui connaissent leurs faiblesses en la matière d'y remédier autant que faire se peut durant l'année de préparation.

Le jury s'est également félicité de trouver des copies systématiquement illustrées. Ces illustrations sont en général de bonne qualité graphique, certaines fouillées, avec une légende

longue, organisée et problématisée. Le jury apprécie davantage que les croquis soient intégrés dans le corps du devoir, car cela évite un renvoi en fin de copie. Si les croquis valorisent fortement la copie, il est en revanche inutile de produire un ou deux petits schémas indigents avec quelques flèches (type organigramme ou modèle). Cependant, certaines **illustrations** paraissent **plaquées**. On a le sentiment que les candidats cherchent à tout prix à replacer les croquis, par ailleurs bien faits, qu'ils ont travaillé en TD lors de leur préparation, sans que le **statut de l'exemple** choisi soit toujours pertinent par rapport au développement du devoir.

Concernant les **exemples**, le jury rappelle qu'ils servent avant tout à étayer l'argumentation, qu'ils doivent d'être **précis et détaillés** (et non seulement un nom de lieu cité), et qu'il est impératif de **les diversifier spatialement**, en évitant le défaut fréquemment rencontré **d'exemples limités à la seule Europe, voire à la seule France**. À l'inverse, certains devoirs se bornent à un alignement d'exemples vus en cours, souvent mal reliés au propos du paragraphe dans lequel ils s'insèrent, et pas toujours des plus pertinents pour illustrer tels ou tels enjeux du sujet. Ne venant pas à l'appui d'une démonstration, ils prennent beaucoup de place dans la copie (et de temps au candidat) au détriment de la réflexion géographique nécessaire.

Parmi les attendus d'une copie d'agrégation figurent également les **références bibliographiques** qui montrent que le candidat connaît les auteurs ayant travaillé la question. Ces références doivent étayer, dès l'introduction, la **définition précise des termes du sujet**, afin de situer celui-ci dans le champ de la géographie (voire des sciences humaines) : la « mobilité » est différente de la « migration », les mobilités touristiques ne sont pas le tourisme, les mobilités ne peuvent pas être confondues avec les moyens de transports ...

Trop de devoirs, par ailleurs de qualité honnête, ont ainsi dérivé vers le sujet « Le tourisme dans le monde », ce qui a parfois pu justifier des notes décevantes. Ce défaut a également conduit à des propos hors sujet, comme de longues digressions consacrées aux transports en tant que tels, les mobilités touristiques se réduisant alors aux infrastructures qui les portent ou à des considérations très générales et mal étayées sur les impacts environnementaux du tourisme.

Autre défaut souvent constaté, beaucoup de candidats **hiérarchisent mal** leur information, l'insistance sur des formes de tourisme marginales ou très minoritaires l'emportant sur l'analyse des pratiques dominantes. On notera également la maladresse de certaines entames de devoir, qui, en voulant se raccrocher à l'actualité récente, n'échappent pas à **l'anecdotique, au spectaculaire** ou au **catastrophisme, faute de mise en perspective**. C'est ainsi que l'on a eu droit, dans le désordre, à : l'éruption du volcan islandais ; au tsunami en Thaïlande ; aux grèves des transports en commun ; au naufrage du Costa Concordia ; aux ascenseurs en panne de la Tour Eiffel ; aux révoltes du printemps arabe ; à la chute du communisme (sic !) ; à la dictature birmane ; au tourisme sexuel version Houellebecq, et aux pandas du zoo de Beauval..., sans que pour autant les mobilités touristiques soient ensuite définies, spécifiées ou mesurées, ou que les enjeux des mobilités touristiques soient clairement posés.

Les correcteurs acceptent la plupart des approches et des types de plan, du moment qu'ils sont **cohérents** et qu'ils reposent sur une véritable **réflexion géographique** et sur des **connaissances** satisfaisantes. Le jury a pu ainsi apprécier et valoriser des analyses parfois originales qui, bien que non attendues, faisaient preuve de finesse et d'une argumentation convaincante. Si plusieurs copies présentaient des qualités indéniables (bonne réflexion géographique, connaissance des auteurs et des concepts...), cependant, elles **n'ont souvent**

abordé qu'une partie du sujet, en en laissant des pans entiers de côté. Par exemple, ce fut le cas d'une présentation, certes classique, mais néanmoins attendue, des grands pôles touristiques du monde (les trois « Méditerranée », les littoraux de certaines régions...). Cela a été négligé parfois, à tort : ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'abord d'une épreuve de ... géographie, ce qui implique une **prise en compte des lieux et des hommes** y évoluant. Il en va de même pour une dissymétrie flagrante entre le Nord et le Sud : **trop de candidats méconnaissent les pays du Sud**, les englobant dans une similarité qui écrase leur diversité, ou véhiculant des clichés à leur encontre (en particulier sur l'Afrique). On insiste beaucoup auprès des candidats sur l'impérieuse nécessité d'avoir une vision complète du monde, de ne pas ni négliger, ni, pire, mépriser près de 80 % de la population mondiale (par défaut de connaissance. Exemple : l'Afrique tout entière vue comme un continent en guerre ou présentée comme « un désert touristique »). D'une façon plus générale, **la dimension spatiale et multiscalaire des mobilités touristiques** a été trop peu prise en compte, et en particulier l'analyse **des espaces dédiés à ces mobilités** (stations, enclaves touristiques de type comptoir, sites touristiques) ou **investis** par elles (les villes touristiques), trop faiblement caractérisés, ou décrits seulement lorsqu'ils avaient fait l'objet de séances de TD. La **géographie « hors-sol » a alors été clairement sanctionnée.**

Enfin, **le touriste est le grand absent** des copies qui traitent trop souvent des mobilités de façon totalement **désincarnée**, en assimilant les touristes à de simples flux de marchandises que l'on transporte d'un point à un autre, sans jamais voir les touristes comme des acteurs libres et conscients de ces mobilités. On constate ainsi une **surdétermination du rôle des transports et une confusion fréquente entre la géographie des mobilités et la géographie des infrastructures de transport**. Dans le même ordre d'idée, parmi les dimensions importantes très souvent occultées, figure **l'approche sociale** : les fameux « acteurs » ne sont pas tous identiques, et on attendait de futurs enseignants une attention plus soutenue aux inégalités sociales qui sous-tendent la mobilité touristique, à la fois du point de vue des individus ou des groupes aussi bien émetteurs que récepteurs.

Sans vouloir proposer un « corrigé type indépassable », le jury n'en attendait pas moins des candidats qu'ils développent une réflexion géographique à différentes échelles sur un type de mobilité dont il fallait d'abord **définir les spécificités par rapport à d'autres formes de mobilité** (mobilité choisie, hors-travail, marqué par des saisonnalités particulières ayant varié dans le temps et dans l'espace) et dont il fallait également mesurer l'importance numérique (plus de 800 millions de visites touristiques dans le monde à ne pas confondre avec le nombre des touristes), les enjeux socio-économiques (types de populations concernées, transferts de richesses, création de toute une chaîne d'activité qu'il ne s'agissait pas bien sur ici de décrire en détail mais simplement de rappeler, stimulation de l'économie des transport que le tourisme alimente en grande partie), et culturels (mise en contact de sociétés différenciées dans un cadre désormais mondialisé) et surtout l'importance spatiale.

L'intitulé du sujet invitait en effet à analyser selon quelles **logiques spatiales** les mobilités touristiques structurent le monde, avant de décrire les grands ensembles régionaux animés par ces mobilités. Un rappel historique n'aurait pas été inutile pour montrer comment elles se sont appuyées sur d'autres mobilités en bénéficiant de l'accessibilité croissante du monde au cours de ces deux derniers siècles. Mais surtout, le sujet invitait à analyser les **espaces produits** par ces mobilités, certains apparaissant **spécifiquement dédiés au tourisme** (stations, sites, enclaves touristiques de type comptoirs, parcs d'attraction, parcs nationaux), d'autres étant **investis** de façon spatialement différenciée par ces mobilités touristiques (centres des villes et métropoles touristiques). À une autre échelle, il était possible de caractériser les **formes**

spatiales des circulations touristiques (forme du circuit itinérant type croisière, forme de la boucle touristique articulant un trajet et une destination de séjour, forme de l'excursion enfin à partir d'un point fixe de séjour).

Enfin, la question de **l'articulation des mobilités touristiques avec d'autres formes de mobilités** pouvait faire l'objet d'un développement qui, loin d'être hors sujet, aurait permis d'inscrire les mobilités touristiques dans un **système général des mobilités** et d'en analyser les dynamiques. On pouvait à cet égard évoquer la question du **lien entre mobilités touristiques et mobilités résidentielles** en particulier à travers la question de la résidence secondaire et des phénomènes de double résidence et à travers les **migrations de retraite**. On pouvait également s'interroger sur le **lien entre mobilités touristiques et mobilités de travail** par les emplois offerts ou les services développés dans les lieux touristiques (à noter que la saisonnalité du travail touristique entraîne une pluriactivité fréquente qui s'accompagne souvent de mobilités : exemple, les moniteurs de ski l'hiver qui sont moniteurs de voile l'été, guides de montagne ou accompagnateurs de voyages lointains) et plus généralement sur le **rôle des mobilités touristiques dans les dynamiques migratoires**. La fréquentation touristique d'un territoire peut favoriser le ralentissement ou l'arrêt de l'exode rural, voire renverser les soldes migratoires. En ce sens, les mobilités touristiques apparaissent comme un puissant facteur d'urbanisation et de peuplement.

Isabelle SACAREAU- Catherine FOURNET-GUERIN

2.2. Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : « LES VILLES PETITES ET MOYENNES EN FRANCE »

La moyenne de l'épreuve de géographie des territoires est en baisse. Le faible nombre de très bonnes copies et le niveau médiocre des copies moyennes expliquent cette évolution. Force est de constater que les sujets sur la France demeurent ceux qui posent le plus de difficultés aux candidats. Ainsi, nombre d'entre eux semblent avoir été pris de court, attendant sans doute des énoncés plus classiques sur la métropolisation. Le sujet n'était pourtant en aucun cas un « piège » : après une ou plusieurs années de révision sur le thème de la France en villes, désormais balisé par une bibliographie abondante, on pouvait attendre de la part des candidats tant des connaissances précises que des capacités d'analyse et d'illustration sur ce maillon essentiel de l'armature urbaine nationale.

Certes, les copies, par contraste avec celles de la session 2011, qui proposait il est vrai un sujet moins propice à la spatialisation, témoignent d'une attention renouvelée à l'illustration graphique et cartographique. Les exemples sont souvent assortis de croquis clairs et correctement légendés, qui viennent utilement compléter le propos, surtout lorsque celui-ci est maladroit ou inabouti. Plusieurs candidats ont élaboré des cartes de synthèse, exercice particulièrement exigeant sur un tel sujet, pour un résultat parfois stimulant, presque toujours valorisant pour la copie. Certes, en géographie des territoires, le niveau général d'expression est correct à défaut d'être totalement satisfaisant. Les introductions sont relativement bien étoffées, même si on ne peut que regretter la trivialité de certaines accroches (de Bénabar à Jean-Pierre Pernault) et surtout la difficulté persistante à élaborer des problématiques consistantes. Cette incapacité à la « mise en tension géographique » constitue un défaut originel difficile à rattraper pour les candidats. Aussi rappellera-t-on que la problématique ne peut en aucun cas se résumer à une reformulation inégalement élaborée de l'énoncé (« quelle est la place des villes petites et moyennes en France aujourd'hui ? ») ; cet écueil évité, les questions posées sont souvent trop générales et/ou déconnectées des enjeux du sujet. L'évolution du rôle d'intermédiation des villes petites et moyennes, leur insertion complexe dans les dynamiques métropolitaines, les stratégies différenciées de développement dont elles sont l'objet constituaient autant de pistes possibles de problématisation.

Le jury note également avec satisfaction la capacité des candidats à s'appropriier, de façon souvent pertinente, les références bibliographiques récentes de géographie urbaine sur la France, à tout le moins les grands manuels et quelques articles scientifiques. Il regrette, en revanche, l'absence presque totale de référence aux travaux de la DATAR (démarche « 20 villes moyennes témoins »), aux récents colloques universitaires sur les villes petites et moyennes (Clermont-Ferrand et Tours) ou encore aux nombreuses initiatives de la Fédération des maires de villes moyennes (FMVM). On créditera enfin les candidats de la session 2012 d'une connaissance en nette progression des acteurs et des mécanismes de l'aménagement du territoire en France. Les précédents rapports de jury et les efforts des préparateurs semblent avoir porté leurs fruits : chaque copie a désormais son lot d'EPCI, de SCOT, de SPL... Las, ces outils sont souvent mobilisés de façon maladroite et peu éclairante pour le propos. Précisément, au-delà des défauts classiques dans la structuration et la hiérarchisation de l'argumentation, c'est bien l'absence de réflexion sur la spécificité des villes petites et moyennes et de leurs dynamiques qui a fortement pénalisé les copies.

Ainsi, la caractérisation de ces villes reste le plus souvent sommaire. Les seuils classiquement utilisés (INSEE, DATAR, FMVM), présentés dans presque tous les manuels, ne sont pas ou mal connus, ce qui conduit les candidats au mieux à de petits arrangements avec les chiffres, au pire à des inventions fantaisistes. La nécessité de porter sur ces seuils, forcément arbitraires, un regard critique et distancié ne dispensait en aucun cas d'un travail minimal et

raisonné de bornage de l'objet d'étude. En effet, les qualificatifs « petit » et « moyen » ne font sens que par rapport à un espace de référence, en l'occurrence marqué par le rôle prééminent de la capitale et par la faiblesse historique des grandes villes. Ce dépassement des cadres de la démographie communale aurait dû, symétriquement, conduire les candidats à laisser de côté les villes de banlieue : si presque toutes relèvent des seuils mentionnés plus haut, leurs problématiques et leurs dynamiques spatiales sont totalement différentes. Cette confusion originelle entre ville et commune a conduit à de longs passages hors-sujet, qui ont été lourdement sanctionnés par le jury. Précisons également qu'il n'existait aucune raison d'exclure *a priori* les villes des départements et régions d'outre-mer.

La faiblesse du niveau général de connaissances a fortement handicapé des premières parties qui, dans l'esprit du plan géographique classique, se voulaient descriptives. Or, le jury y a rarement trouvé des analyses précises et documentées sur le poids démographique et économique des villes petites et moyennes en France, sur leur place et leur rôle dans le maillage urbain, sur leurs spécificités fonctionnelles et morphologiques. Loin des clichés sur leur irréversible marginalisation, les villes petites et moyennes représentent invariablement, depuis quarante ans, environ 20% de la population et 30% des citoyens. Elles relèvent d'un niveau d'organisation intermédiaire des centralités urbaines qui a durablement structuré le territoire français. Elles offrent un éventail diversifié de services à la population, au sein desquels la composante publique occupe une place majeure. Elles sont, surtout, des villes d'intermédiation, dans tous les sens du terme : entre aires métropolitaines et espaces de faible densité, entre économie productive et économie résidentielle, entre échelles de flux et de mobilités.

Les développements sur les dynamiques contemporaines, spontanées ou volontaristes, des villes petites et moyennes sont trop souvent empreints de catastrophisme. Ainsi, le repli démographique n'est ni une constante ni une fatalité. Il concerne au premier chef des villes monofonctionnelles situées au sein de territoires en déprise, secondairement des villes situées au cœur de bassins de vie dynamiques mais dont l'attractivité résidentielle est captée par les « nouvelles campagnes » : la ville petite ou moyenne ne constitue alors plus la « locomotive » du territoire rural environnant. Ailleurs, les soldes migratoires sont souvent positifs, même si ces villes restent nettement exportatrices de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. De la même façon, les longs paragraphes sur les délocalisations et les fermetures de services liées à la Révision générale des politiques publiques méritaient d'être nuancés. En effet, si les bases industrielles de ces villes ont incontestablement été fragilisées par la mondialisation, leurs capacités d'adaptation aux mutations ne sont pas négligeables. L'exemple de grappes productives innovantes articulées autour d'une ville moyenne, comme Châtellerauld ou Cognac, pouvait à ce titre être utilement mobilisé. Par ailleurs, la pérennité de leur fonction d'encadrement contribue à une certaine résilience de ces villes face à la crise.

En réalité, si les villes petites et moyennes connaissent des dynamiques contrastées, c'est que celles-ci sont largement déterminées par les systèmes territoriaux au sein desquelles elles s'inscrivent. Or, ce jeu d'échelles, locale, métropolitaine et régionale, a rarement été mis en lumière par les candidats. En particulier, les questions de la mise en réseau de ces villes et de leurs rapports complexes aux métropoles, entre dépendance, concurrence et complémentarité, n'ont été abordées que de façon superficielle. Seules quelques copies ont analysé l'émergence, dans les pratiques quotidiennes comme dans les politiques publiques, de vastes pôles métropolitains associant une métropole régionale et plusieurs villes moyennes satellites. Entre ces dernières, les flux de toute nature sont plus équilibrés que ce qu'en disent souvent les candidats. Ainsi, la stratégie territoriale d'Albi, élaborée autour du triptyque patrimoine/université/innovation, a pu constituer un exemple original de différenciation par le haut de la métropole toulousaine voisine.

Sur cette question des politiques publiques d'aménagement et de développement, le jury a pu lire, on l'a dit, de longues analyses. Toutefois, celles-ci n'apportaient que peu de valeur ajoutée aux copies si elles n'étaient pas mises en relation avec les enjeux spécifiques des villes petites et moyennes. Il était utile de rappeler le caractère velléitaire des actions de l'Etat en la matière, de la politique contractuelle des villes moyennes dans les années 1970 aux systèmes productifs locaux, en passant par le développement des pays, regroupant des communes rurales autour de petites villes. **A l'aune de ces héritages, mais aussi du renouvellement des acteurs et des enjeux de l'aménagement des territoires en France, il convenait de mettre en perspective les hésitations stratégiques contemporaines, entre spécialisation et maintien de fonctions généralistes, proximité et effet de taille, équité et excellence territoriales.**

Enfin, la typologie a été trop souvent galvaudée et réduite à une succession de portraits de villes, sans que soient indiqués clairement les critères conduisant à définir les catégories proposées. Le jury tient à rappeler que la typologie n'est en aucun cas un passage obligé, pourvu que la copie témoigne d'une attention suffisante à la différenciation spatiale. Si ce choix est fait, il est utile de s'appuyer sur un tableau articulant les facteurs retenus avec les cas concrets étudiés. Ainsi, en croisant attractivité résidentielle, capacité de polarisation et profil fonctionnel, on pouvait distinguer simplement des villes petites et moyennes intégrées à divers degrés dans des influences métropolitaines et de ce fait marquées par une forte recomposition des équilibres antérieurs ; des villes petites et moyennes caractérisées par le rôle encore décisif des fonctions publiques d'encadrement, confrontées aux défis du maintien des populations sur place et du renouvellement fonctionnel ; des villes monofonctionnelles, à

orientation souvent industrielle, cumulant les indicateurs négatifs et incapables de dynamiser leur bassin de vie.

La typologie offrait également l'opportunité d'aborder l'échelle intra-urbaine : la petite taille est-elle, en effet, le gage d'une plus grande cohésion, d'une meilleure qualité de vie (thèmes de la « ville à taille humaine » et de la « ville à la campagne »), voire d'une moindre ampleur des processus de ségrégation socio-spatiale, comme le laissent entendre les enquêtes d'opinion auprès des ménages ? Ces questions, qui permettaient de revisiter la question des seuils, sont au cœur des débats contemporains de la géographie urbaine en France.

Aurélien DELPIROU, Alain DUBRESSON, Jacqueline JALTA, Renaud Le GOIX

2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

2.3.1. OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »

Durée : 7 heures

Sujet : « La justice spatiale »

Cette année, très peu de candidats (25 seulement sur 132, soit moins de 20%) ont choisi ce sujet, sans doute considéré comme difficile par la plupart des candidats, qui visait à explorer et questionner la notion de justice spatiale. Comme l'an passé, le jury a eu le plaisir de lire de bonnes, voire de très bonnes copies : 7 (soit un gros quart) ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, dont 6 avec une note supérieure ou égale à 13/20 (la meilleure ayant reçu une note de 16/20). Toutefois, si la moyenne (7,8) et la médiane (7,4) sont à peu près conformes à celles de la session précédente (quoique en légère régression), les écarts semblent s'être creusés avec davantage de copies médiocres, voire indigentes : 8 copies ont moins de 5/20, dont 5 ont obtenu la note de 01/20, ce qui incite le jury à formuler une nouvelle fois un certain nombre de remarques et de préconisations à l'attention des futurs candidats.

Du point de vue de la méthodologie et de la structuration d'ensemble du commentaire, le jury salue un certain progrès quant à la présentation du corpus. Bien souvent, les réponses aux questions sont précédées d'une introduction générale qui est appréciée. On soulignera néanmoins, une fois encore, que celle-ci doit demeurer de taille réduite, de façon à ne pas grever l'organisation du temps de rédaction des réponses aux questions. Dans un certain nombre de copies, l'introduction intégrait un tableau synthétique de présentation des documents, ce qui n'est pas en soi une mauvaise idée à condition que celui-ci ne soit ni trop long ni trop formaté. En fin de compte, il est préférable de rédiger une introduction à la fois

plus concise et plus personnelle, présentant les documents réunis selon un regroupement thématique.

Le dossier documentaire se compose de documents variés, tant sur la forme (textes, cartes, tableaux, graphiques) que sur le fond. S'agissant d'un commentaire de documents, une critique scientifique des pièces du corpus est bien sûr possible, parfois même attendue, en veillant bien toutefois à ne pas verser dans le dénigrement systématique des documents proposés, soit en distribuant les bons et les mauvais points aux auteurs cités dans le dossier, soit encore en déplorant l'absence de tel ou tel document. Le corpus documentaire ne vise aucunement à l'exhaustivité sur un thème ; il sert de support à une réflexion qui doit faire émerger une problématisation de la part du candidat. C'est bien là que réside toute la difficulté de l'exercice qui consiste, pour le candidat, à s'attacher à l'analyse des documents qui vont servir d'appui à une démonstration. Il ne s'agit pas d'une dissertation déguisée mais d'un cheminement qui, à partir des documents, doit déboucher sur une réflexion plus large et théorique. Aussi, les réponses aux questions doivent-elles être essentiellement appuyées sur le matériel présenté dans le dossier documentaire (avec des références explicites et pas seulement des allusions que le jury doit décrypter). Cela ne signifie pas que toutes références extérieures (citation d'auteurs ayant travaillé sur le thème, intégration de croquis illustrant le dossier, etc.) soient interdites : elles peuvent même être fort appréciées si elles permettent d'illustrer un aspect important d'une question non abordée par le dossier. Mais certaines copies ne font quasiment aucune référence au dossier, préférant convoquer des exemples externes sur des points parfaitement couverts par les documents proposés. La production cartographique, sous toutes ses formes (croquis, schémas, modèles, etc.) représente également un aspect très valorisé par les membres du jury, même si dans ce dossier la construction graphique n'était pas strictement obligatoire. Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur un défaut fréquent, celui du hors-sujet : de trop nombreuses copies ne répondent pas précisément à la question posée, dérivant au fil de la réponse vers des propos généraux. On trouve également souvent la réponse à une question n en question $n + 1$, ce qui en aucun cas ne permet que les points perdus en n ne soient attribués après lecture de la question $n + 1$.

Le sujet était intitulé « La justice spatiale ». Par un jeu de questions dialectiques, **le jury attendait des candidats qu'ils démêlent, à partir de réflexions théoriques croisées mais aussi en se fondant sur des exemples précis (la question de l'obésité évoquée dans le document 7 notamment), le rôle de l'espace dans la production des inégalités sociales. Il convenait en début de copie de contextualiser la notion de justice spatiale. Cela pouvait être fait dans une introduction générale précédant les réponses aux questions proprement dites, ou au début de la réponse à la première question pour les candidats ayant choisi de ne pas faire d'introduction. Le jury a accepté les deux options mais attendait cette contextualisation qui permettait de mettre en perspective l'ensemble des analyses développées dans les différents extraits du corpus.**

Associer justice et espace n'est pas une idée neuve, nonobstant la remarque contraire de Jacques Lévy (doc 1c) : en effet, 26 ans avant la parution du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *L'Espace Géographique* intitulait un dossier « Espace et justice sociale » (doc 1) et Paul Claval y précisait que beaucoup de géographes abordaient volontiers les thèmes de justice et d'égalité spatiale depuis une dizaine d'années. Ceci étant, il vrai qu'entre les années 1970 et les années 2000, le thème reste assez peu étudié chez les géographes français (cf. absence de textes de cette période dans le dossier). On peut donc parler de « revival » de la question de la justice spatiale dans la géographie française à la fin

des années 2000, par des géographes d'une génération nouvelle qui entretiennent des liens étroits avec la géographie anglo-saxonne : en témoigne la création de la revue bilingue *Justice spatiale/Spatial Justice* en 2009 (doc3), principalement animée par des Français mais recevant également une part non négligeable de papiers d'auteurs anglophones.

Notons que cette forte ouverture sur la géographie anglo-saxonne était également une caractéristique de la génération précédente, comme l'illustrent les deux références faites par Paul Claval à David Harvey et à David Smith (doc 1a). Y a-t-il cependant des évolutions de concepts entre les deux époques ? Un éventuel conflit de générations ? Oui et non, et des liens sont possibles entre les deux. On peut voir la figure de Bernard Bret, héritier de la première génération mais respecté par la nouvelle (voir ses publications dans le dossier des *Annales* – docs 1e et 5c – et sa participation au premier numéro de *JSSJ* – doc 3c), comme un passeur qui répond volontiers aux interpellations de la jeunesse et tente d'articuler « la question des distributions spatiales [...] et la question des représentations de l'espace, des identités [...] et des pratiques sociales » (projet *JSSJ*, doc 3a).

Néanmoins, on peut considérer que le premier texte présenté, le plus ancien également, celui de Paul Claval, expose déjà la plupart des tensions qui sont toujours celles des débats contemporains et dont traite le dossier :

- l'espace tient-il réellement un rôle dans la production de situations d'injustice, ou bien des injustices d'origine purement sociales ou économiques se traduisent-elles simplement en formes spatiales claires, « sans que l'espace n'y tienne aucun rôle » ? Il s'agit en somme de se demander si on peut parler de justice spatiale sans être abusif et de questionner son rapport à la justice sociale, point qui taraude de nombreux auteurs du dossier et qui renvoie à la première question posée ;
- la tension signalée entre « le prix de la singularité » et l'idéal « d'égalisation des situations » (ce dernier semblant être assimilé à la justice par Paul Claval, qui travaille relativement peu les textes de la première période présentés dans le dossier) est au cœur des débats de la seconde période et renvoie à la deuxième question du dossier ;
- l'importance accordée à l'aménagement du territoire considéré comme un moyen de remédiation à l'injustice spatiale, avec le sentiment, à lire Paul Claval, qu'il serait vain de s'interroger sur la justice spatiale si on n'a pas en ligne de mire l'objectif de remédier aux injustices spatiales. C'est l'objet des deux dernières questions du dossier.

Question 1 : *Quelles notions les géographes mobilisent-ils pour définir la justice spatiale et comment la distinguent-ils de la justice sociale ?*

A propos de justice spatiale, les géographes parlent paradoxalement avant tout de justice, et peu d'espace. Ils convoquent les notions de différence, d'égalité et d'inégalité, d'équité et d'inéquité, de droit, de distribution et d'opportunité des chances. On attendait ici des candidats qu'ils aillent chercher dans les textes chacune de ces notions en identifiant les auteurs qui les emploient, mais en veillant bien à ne pas trop empiéter sur la question 2 portant sur les différences de positionnement entre universalistes et relativistes ou « multiculturalistes ».

Finalement donc, peu de concepts d'ordre purement spatial sont mobilisés :

- l'accessibilité est évoquée par Paul Claval (doc 1a) mais qui la disqualifie aussitôt, par Sonia Lehman-Frisch (doc 4), mais qui souligne également que ce n'est pas la clé du problème ;

- la domination du centre sur la périphérie qui peut tourner à l'injustice, sur un mode marxiste (Reynaud, doc 1b ou rawlsien (Bret, doc 1e), ou culturaliste (Soja, doc 1f, Bret doc 3c) ;
- la ségrégation spatiale (voire apartheid), la discrimination spatiale, sont convoquées par Soja (doc 1f), Hancock (doc 3b), Lehman-Frisch (doc 4).

A noter la contribution originale dans cet ensemble de Renée Rochefort qui, bien qu'elle emploie le terme « d'espace », renvoie en fait à ce que nous nommons aujourd'hui « environnement » et « territoire ». Le texte est là pour témoigner de l'existence de tout ce champ de questionnement sur la « justice environnementale » (qui intègre des composantes culturelles).

Ainsi, la faible prise en compte de notions purement spatiales dans les questionnements des géographes sur la justice spatiale gêne ceux de la première génération qui paraissent vouloir démêler l'intrication des dimensions sociales, économiques et spatiales de la justice. La nouvelle génération l'assume pleinement, définissant la justice spatiale comme « une manière d'examiner la justice en adoptant une perspective spatiale critique » (Soja, doc 1f). « L'approche spatiale de la justice sociale [est] au fond la définition même de la justice spatiale » (Gervais-Lambony et Dufaux, doc 1d). Le texte de Lehman-Frisch (doc 4) montre concrètement comment l'intrication du social et du spatial est à l'œuvre dans son texte sur le *spatial mismatch*, sans s'en émouvoir outre-mesure. Claire Hancock va même plus loin en dénonçant, à rebours, la manie française de tenir pour injustices spatiales, et de traiter comme telles, des injustices qui sont en fait avant tout des injustices sociales (doc 3b).

Question 2 : *Comment la controverse entre conception universaliste et conception multi-culturaliste de la justice retentit-elle chez les géographes ?*

Le document 2 était dans le dossier pour sensibiliser les candidats au fait qu'il existe plusieurs théories de la justice s'opposant le long de l'axe universalisme/relativité, et que cela affecte la manière dont on peut aborder la question de la justice spatiale. Du côté universaliste, on peut distinguer l'approche purement rawlsienne (équité) de Bret et celle plutôt marxiste (« harmonie » dans la classification de Brennetot), tandis que du côté relativiste, nous n'avons dans le dossier pas de texte à positionner dans la catégorie « propriété » de Brennetot. Toutefois, on pouvait attendre des candidats qu'ils mobilisent ici leurs connaissances des analyses postmodernes, anglo-saxonnes en particulier, dénonçant l'approche universaliste et faisant du relativisme un postulat fondamental. Ces différences « philosophiques » ont des conséquences éthiques, dans la mesure où les jugements quant à la justice ou à l'injustice d'une situation donnée varient en fonction des fondamentaux adoptés, comme le montre Brennetot à travers l'exemple de l'interprétation des courbes d'évolution de l'indice de développement humain.

JSSJ entend être un lieu de débat même si le « manifeste » ainsi que la majorité des contributions se placent plutôt du côté de l'approche relativiste (le terme à proprement dit n'est pas employé et le vocable généralement préféré est celui de multi-culturalisme), « contribuant à ouvrir les yeux sur des formes d'oppression peut-être masquées par l'universalisme, qui détourne le regard de nombreuses formes de discrimination » (doc 3a). Cependant place est largement faite à Bernard Bret qui, tout en reconnaissant « le risque de la domination d'une aire culturelle sur les autres » inhérente à la prétention universaliste, dénonce « les dangers du relativisme et, partant, du communautarisme » qui, poussé à l'extrême, conduit à légitimer l'inégalité et l'oppression au nom du respect de la diversité culturelle (doc 3c.), débats qui sont aujourd'hui complètement d'actualité.

Question 3 : *La puissance publique a-t-elle une obligation de justice spatiale ? Si oui, comment y satisfaire ?*

La question 3 commençait par une interrogation à laquelle devaient répondre les candidats en s'appuyant sur les nombreux textes du dossier qui se référaient à la problématique de l'intervention publique. Au-delà de la réponse affirmative présumée, on pouvait attendre ici que les candidats questionnent le terme « d'obligation » dans le cadre d'une réflexion qui renvoie à l'essence même et aux devoirs de la puissance publique. Cette question exigeait ensuite un traitement en deux temps : l'analyse des textes d'une part, destinée à retrouver les éléments du débat (contradictoire) autour du rôle de la puissance publique dans la correction des inégalités spatiales, puis l'analyse des tableaux sur le Canada d'autre part, afin d'illustrer, à travers le cas concret du système de péréquation entre Provinces canadiennes, quelle forme peut prendre une politique publique en matière de réduction des inégalités territoriales.

La nécessité de l'intervention de la puissance publique est présente dans de très nombreux textes du dossier, tant il est vrai qu'il y a peu de définitions de la justice spatiale qui n'évoquent l'action politique et, singulièrement, l'aménagement du territoire.

Pour Jacques Lévy (doc 1c), il y a pratiquement consubstantialité ; il n'y a de sens à penser la justice spatiale que si « les capacités d'action sur l'espace permettent de s'approcher d'un agencement juste », conditions qui n'étaient selon lui pas réunies jusque récemment (« d'autres objectifs pour l'aménagement de l'espace que la justice faisaient écran »). Pourtant, Paul Claval, 25 ans plus tôt, énonçait déjà que, s'il pouvait y avoir contradiction entre « l'idéal de justice » et « le prix de la singularité », la géographie se devait, pour répondre « aux aspirations de la société », de trouver « comment un aménagement judicieux du territoire peut rendre compatibles des finalités que tous sentent nécessaires mais qui sont divergentes » (doc 1a). Alain Reynaud quant à lui légitime l'intervention de la puissance publique pour réduire les inégalités entre centre et périphéries lorsque celles-ci sont de telle ampleur qu'elles suscitent « mécontentements, rancœurs et protestations de la part des habitants de la périphérie, qui ont le sentiment d'être victimes d'une injustice » (doc 1b). Plus précisément, dans le document 5a, A. Reynaud expose qu'il peut y avoir plusieurs types d'aménagement du territoire : un accompagnement passif des tendances spontanées de l'évolution « de la répartition dans l'espace des équipements et des activités », un encouragement et une accélération des tendances spontanées (par exemple au nom de l'efficacité et de la rentabilité) ou bien un aménagement actif qui pousse à l'inverse des tendances spontanées, pour ré-équilibrer les dynamiques entre centre et périphéries. Il conclut en soulignant que, « quoiqu'il en soit, c'est seulement dans le cadre d'un aménagement actif qu'il peut y avoir des tentatives de justice socio-spatiale ».

Est-ce à dire qu'il n'y a pas débat et que les politiques d'aménagement du territoire ne sont légitimes que si elles visent l'égalité entre les territoires ?

C'est évidemment un peu plus compliqué. Jacques Lévy revient (doc 5b) sur les préoccupations d'efficacité et de rentabilité évoquées par Alain Reynaud : « l'idéal d'équi-répartition nie les avantages de la concentration et de l'urbanisation ainsi que les économies d'échelle ». Le texte suggère donc qu'il s'agit de savoir, pour toute situation d'inégalité spatiale identifiée, de placer le curseur entre souci d'équpartition et efficacité – cela peut-être à des niveaux différents en fonction du problème traité – et que « c'est à la société politique, c'est-à-dire, en démocratie, aux citoyens, de dire le juste et de définir les moyens pour l'atteindre ». D'aucuns pourraient juger que cette conclusion ressemble assez à une dérobade. Bernard Bret apporte de son côté des réponses plus tangibles sur la manière de trouver la voie du « juste » entre justice et efficacité, en ayant recours au principe rawlsien de l'équité (doc 1e), qui doit être le fil directeur de toute action à visée territoriale : « le principe de réparation

est l'idée explicite ou implicite des politiques d'aménagement du territoire : organiser le territoire pour le rendre plus efficace, certes, mais surtout pour le rendre plus juste ». Les actions entreprises par l'Etat sont de type « discrimination positive à base territoriale » et il s'agit, pour l'analyste, de déterminer si elles peuvent être, « et à quelles conditions, en conformité avec les principes de la justice comme équité » (doc 5c). Car c'est bien à la notion de justice entendue comme « équité », au sens de la classification de Brennetot, que renvoient toutes les positions qui viennent d'être évoquées : « la justice spatiale est préservée si la puissance publique corrige les inégalités socio-spatiales incompatibles avec l'équité par le prélèvement et la distribution de ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels ».

Pour autant, d'autres conceptions de la justice sont avancées par certains auteurs plus circonspects sur l'intervention de la puissance publique. On peut commencer par Renée Rochefort qui marque un scepticisme poli sur l'intervention de l'Etat pour garantir la justice spatiale : « s'il s'agit d'un monopole qui échappe de fait au contrôle, rien ne prouve que cette direction sera toujours automatiquement sereine. S'il s'agit d'une régularisation souple, rien ne prouve que les spéculateurs ne s'abriteront pas sous son nom, ou plutôt tout le prouve » (doc 1a). La plupart des autres auteurs ne sont pas sur une position aussi radicalement sceptique sur l'intervention de la puissance publique, mais remettent en cause les formes qu'elle a pu prendre, soulignant que « l'organisation politique de l'espace est une source puissante d'injustice spatiale » (Soja, 1f). Cela sous-entend que le corollaire pourrait être vrai même s'il est fort délicat : « chacune des géographies que nous vivons est porteuse, à un degré variable, d'injustice, ce qui rend la question du choix des sites d'intervention particulièrement cruciale ». De même, Claire Hancock souligne comment un aménagement du territoire centré sur la remédiation aux disparités de richesse entre territoires crée tout un corpus de zonages territoriaux qui semblent, au bout du compte, n'avoir pour objet que de nier les composantes essentiellement identitaires des injustices à réparer (doc 3b).

Dans la pratique, les Etats des démocraties industrialisées organisent d'énormes transferts financiers au nom de la justice, et pour une partie au nom d'une justice entre territoires, selon des principes qui ne sont pas souvent débattus au niveau que propose Bernard Bret. Le Canada offre un exemple à étudier. Le document 6a montre que les transferts fédéraux sont établis pour partie sur un principe d'égalité entre les personnes (TCS et TCPS), et pour partie sur un principe d'égalité entre territoires (péréquation entre Provinces et la formule spéciale de financement des Territoires). Il s'agit de permettre « aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir à leurs résidents des services publics sensiblement comparables à ceux d'autres provinces à des niveaux d'imposition sensiblement comparables ». Autrement dit, il s'agit de compenser le manque de recettes fiscales pour les Provinces les plus pauvres et de faire face aux conditions territoriales particulièrement exigeantes pour les Territoires. Le document 6b permet de voir que la première partie représente des sommes bien plus importantes que la seconde, avec une relative stabilité sur la période : les transferts à base territoriale représentent un peu plus de 30% des transferts fédéraux. Une comparaison entre les docs 6b et 6c permet d'attirer l'attention sur le décalage entre les sommes moyennes reçues par habitant et les masses en jeu. Ainsi les Territoires reçoivent, au titre de la FFT, des montants par habitant colossaux (à mettre en regard des revenus médians par famille, même si la base n'est pas la même) alors que la masse de la FFT ne représente de 15% des transferts à base territoriale (dont 4,5% des transferts fédéraux).

Si on compare maintenant l'évolution des transferts entre Provinces et Territoires, on s'aperçoit qu'il y a globalement une lente augmentation pour tout le monde. Les exceptions notables sont :

- l'Ontario, qui voit le montant total des transferts fédéraux passer de 11 à presque 18 milliards sur la période, pour un montant moyen par habitant qui passe de 89 à 1337 dollars. La Province commence même à recevoir des fonds de péréquation à partir de l'année 2009-2010 ;
- La Colombie britannique, qui voit le montant de l'aide par habitant demeurer remarquablement stable, ce qui correspond à une légère augmentation en valeur absolue (la Province gagne de la population), d'un peu plus de 4 milliards et demi à un peu moins de 5 milliards et demi. Au passage, la Province perd ses transferts de péréquation à partir de 2007-2008, ce qui signifie qu'on considère que sa situation est globalement meilleure ;
- Terre-Neuve-et-Labrador, qui voit les masses allouées tout comme l'allocation moyenne par habitant diminuer de presque 40% sur la période.

Est-ce à dire que l'Ontario décline et que Terre-Neuve et Labrador sont en plein boom économique ? Certes oui grâce à l'exploitation du pétrole off-shore qui offre de nouvelles ressources qui peuvent être mobilisées pour les services publics : d'où la baisse et la disparition des montants de péréquation. Au contraire le vieux centre industriel de l'Ontario souffre. Il n'empêche que les fruits du « miracle » de Terre-Neuve-et-Labrador tardent sans doute à percoler l'ensemble de la société locale, puisque le revenu médian des familles y reste le plus faible de toutes les Provinces en 2008, tandis que celui de l'Ontario demeure le second derrière l'Alberta. D'ailleurs le montant par habitant de TCS + TCPS (c'est-à-dire les transferts totaux – péréquation) reflète cela, puisqu'il est le plus élevé de toutes les Provinces et Territoires.

On a donc un contraste saisissant dans le cas précis canadien, qui montre une amélioration fulgurante de la situation d'un Territoire tout en laissant de côté une large partie de la population. Cela nous renvoie donc aux questions spatial-social et aux questions d'échelle débattues précédemment.

Question 4 : *Dans quelle(s) mesure(s) peut-on envisager l'obésité comme un exemple d'injustice spatiale ?*

La question 4 est à considérer comme un cas concret questionnant le rôle de l'espace dans une situation d'inégalité sociale. Cette question permettait au jury d'évaluer la capacité des candidats d'une part à retirer une information factuelle de documents un peu techniques, d'autre part (et surtout) à mobiliser les notions théoriques vues précédemment pour interpréter la thématique spécifique de l'obésité. Le jury a également été particulièrement sensible à l'effort des candidats à varier les échelles d'analyse et à rendre compte de la complexité et de l'ambivalence de l'analyse multiscalaire.

En préambule, on peut affirmer qu'il est injuste d'être affecté d'obésité, car les co-morbidités sont nombreuses et que c'est dévalorisant socialement. Toutefois, si l'obésité est une injustice, est-ce une injustice spatiale ?

Les documents présentés jouent très clairement sur les échelles, du monde aux quartiers. Les cartes sur la répartition de l'obésité mettent instantanément en évidence le côté spatial de cette inégalité. Evidemment, le lien est également immédiat avec les probables composantes économiques de cette injustice, la carte 7b de la sous-alimentation dans le monde se présentant peu ou prou en négatif des deux cartes présentées en 7a. Pourtant, des distorsions apparaissent : on voit bien que les pays européens, le Canada, l'Australie, le Japon, qui ont des niveaux de PIB/hab. comparables à celui des Etats-Unis, ont des prévalences d'obésité moindres, voire bien moindres. Au contraire, certains pays d'Amérique Latine ou du Moyen-

Orient ont des taux d'obésité relativement élevés par rapport à leur PIB (particulièrement chez les femmes). Faut-il y voir le signe d'une moindre détermination économique de l'obésité ?

Tout est en fait une question d'échelle : à petite échelle, ce sont généralement les pays les plus riches qui souffrent d'obésité, alors que les plus pauvres souffrent de sous-alimentation. Mais lorsqu'on passe à une échelle nationale, en France par exemple (doc. 7c), ce sont les zones les plus pauvres (particulièrement les territoires touchés par la grande désindustrialisation des années 1980) qui comportent le plus d'obèses. Cela permet dès lors d'expliquer les taux d'obésité relativement élevés dans certains pays (doc 7a) eu égard à leur PIB, correspondant à des sociétés plus inégalitaires que le Canada ou que la plupart des pays européens (le PIB/hab. est donc élevé, mais le nombre de pauvres aussi).

A ce stade, on en est à une explication purement socio-économique de l'obésité : les pauvres sont obèses parce qu'ils n'ont pas accès à une nourriture de qualité et/ou ne savent pas bien se nourrir et/ou ont des problèmes psychologiques, et c'est la répartition spatiale différenciée de la pauvreté qui explique la répartition spatiale différenciée de l'obésité, sans qu'on ait identifié d'explication spatiale à cette dernière.

Le document 7d, à l'échelle des quartiers, nous fait avancer dans cette réflexion. Selon une étude de l'Inserm, on a plus de chance d'être obèse si on habite dans un quartier défavorisé « à niveau d'instruction et de revenu égal ». Cela suggère donc qu'on est obèse non pas parce qu'on est pauvre soit même mais parce qu'on vit dans un quartier pauvre. L'obésité n'étant pas « contagieuse », les auteurs s'orientent d'ailleurs résolument vers des hypothèses explicatives directement spatiales : « environnement alimentaire », « équipement sportif et environnement agréable » ou indirectement spatiales : les normes sociales locales (facteurs sociaux influant sur les comportements et les normes). Une autre étude sur la même région, menée sur les enfants de CE2 par l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, suggère en fait que ce sont les usages sociaux qui sont déterminants. En effet, modélisant le risque pour chaque enfant d'être en surpoids ou obèse en fonction de différents facteurs, dont la scolarisation en zone prioritaire ou non (donc quartiers défavorisés ou non), elle montre que le quartier n'est pas un élément significatif influençant ce risque. En effet, le tableau du document 7e montre que c'est la prise systématique du petit déjeuner ainsi que l'exercice physique le week-end (« enfant actif ») qui sont les facteurs déterminants pour éviter l'obésité. La non prise systématique du petit déjeuner multiplie par 2,8 les chances d'obésité (par 4,4 si l'enfant était déjà en surpoids en maternelle), tandis que l'absence d'exercice physique le week-end le multiplie par 1,7 (2,4 si déjà obèse en maternelle). Ce sont donc là des pratiques sociales, n'impliquant pas directement les caractéristiques du quartier de résidence. A nouveau, on est ramené à l'idée que l'obésité est une injustice avant tout sociale et pas spatiale.

Sauf que la même étude montre que les enfants scolarisés en zone prioritaire sont significativement plus nombreux à être en surpoids ou obèses que les autres, confirmant l'étude de l'Inserm. Donc ces pratiques sociales sont réparties spatialement. Ce sont des pratiques du quotidien qui ne peuvent qu'être influencées par les pratiques des « voisins ».

On est donc finalement avec l'exemple de l'obésité au cœur du lien inextricable entre social et spatial que montre bien par ailleurs le papier de Lehman-Frisch sur le *spatial mismatch*, qui nous renvoie aux « effets de lieu » de Bourdieu, « effets de lieu... injustes ».

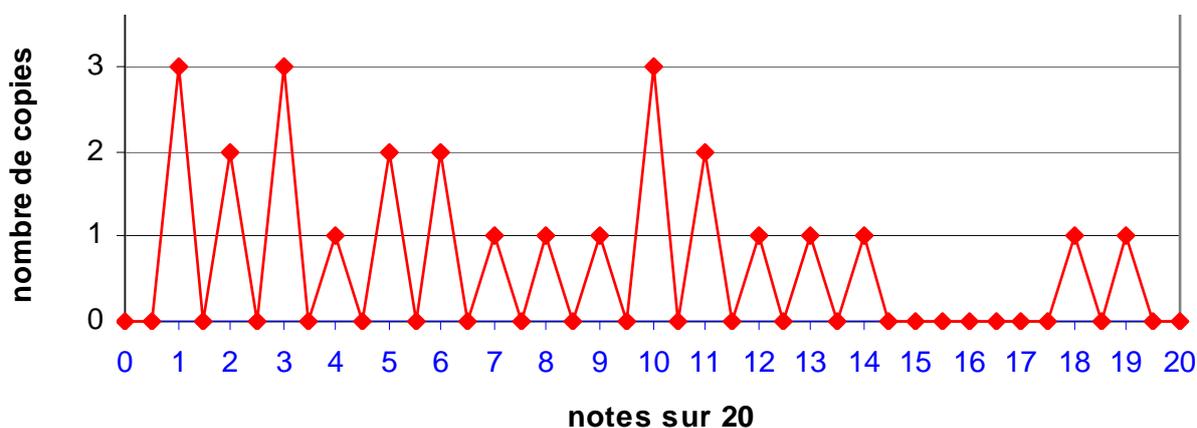
2.3.2. OPTION B: « Milieux et environnement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les espaces naturels protégés, territoires de gestion de l'environnement ? ».

L'option B « Milieux et sociétés » a été peu choisie lors de cette session, alors même que le corpus ne présentait pas de difficultés particulières : seuls 26 candidats ont composé (3 de moins qu'en 2011 et 2010). La moyenne s'élève à 7,46, la médiane à 6,5 et les notes s'étendent de 1 à 19 (ci-dessous l'histogramme de distribution des notes), avec 42 % des notes au-dessus de 8/20 ; 10 candidats obtiennent la moyenne.



Le sujet invitait à réfléchir à la dimension sociale de l'environnement, considéré non pas comme un donné, mais comme un construit. En établissant des espaces protégés, les sociétés façonnent ainsi leur environnement, en protégeant au sein de ceux-ci des milieux, espèces, paysages, qu'elles jugent représentatifs ou emblématiques, mais à un instant et dans un contexte civilisationnel donné.

Le corpus documentaire faisait peu appel à des documents anciens permettant de replacer l'analyse des espaces protégés dans une perspective d'histoire de la géographie, à partir de travaux de G. Daudé ou de G. Richez par exemple. La plupart des documents étaient en effet issus d'articles et d'ouvrages scientifiques récents (2004-2010), soulignant l'intérêt actuel pour la géographie politique de l'environnement dans le champ disciplinaire, mais aussi de productions d'ONG (UICN, *Conservation International*, *Peace Parks Foundation*, *Global Witness*). Sur les uns comme sur les autres, les candidats devaient exercer un regard critique et distancié, car chacun comporte un positionnement, un parti pris, une dimension subjective, y compris lorsqu'il s'agit d'une approche « scientifique », ne serait-ce que dans les représentations des phénomènes (« *cratère d'acceptance* », 2005, document 2a), *a fortiori* lorsqu'il s'agit de concepts novateurs et récents, encore peu stabilisés scientifiquement (cas des « *fronts écologiques* », 2009, document 3h). Parmi les autres limites du corpus, les candidats pouvaient souligner le choix des espaces évoqués qui ne permettait pas de couvrir de manière complète les continents, tout comme il « oubliait » les espaces maritimes, pourtant

en situation de rattrapage (dans les politiques de protection depuis une vingtaine d'années), si l'on s'en tient à leur nombre et à leur superficie par rapport aux espaces terrestres (document 1c). Enfin, les documents étaient issus de travaux de géographie dite « humaine » et mobilisaient peu de travaux de biologistes par exemple. Le corpus n'était donc ni exhaustif, ni neutre, comme dans toute épreuve sur dossier.

Si ce corpus ne comportait ainsi pas de documents relatifs à la France (mais des exemples pouvaient être mobilisés pour les questions 2 ou 4), les candidats pouvaient valoriser leur travail sur la question « géographie des conflits », présente dans certains documents (3f, 4a, 4e).

Comme à l'accoutumée dans cette épreuve, le jury n'attendait pas des candidats une connaissance encyclopédique de la question, mais **une aptitude à se saisir de manière critique et problématisée d'un champ de recherche corrélé à de grands débats de sociétés.**

Une introduction présentant le corpus documentaire (dans un tableau ou non), définissant les termes du sujet et proposant une problématique transversale à la grille de questionnement était indispensable. Le terme de « gestion » n'était notamment pas neutre. Il impliquait les interactions entre acteurs, les échelles de pilotage et les modalités de gouvernance, les conflits d'usages, les contenus réglementaires des espaces protégés, les caractéristiques de financement ou encore les choix politiques qui sont effectués. Un candidat a ainsi intelligemment souligné que « *l'idée de gestion, donc d'organisation, implique des conceptions de la nature, des valeurs, l'idée d'un optimum, donc une vision normative* ». Le « territoire » pouvait ici être interprété comme le fruit de l'appropriation par différents groupes sociaux et comme une construction politique (par les lois, les limites et les objectifs de l'espace protégé). Il importait également de ne pas considérer « l'espace » comme support, mais comme un produit des sociétés, au même titre que l'environnement dans lequel elles se déploient et qu'elles contribuent à façonner, devant ainsi conduire à discuter l'adjectif « naturel » adjoint aux espaces protégés. La précision apportée par cet adjectif signifiait néanmoins que les protections en milieu urbain (du type monuments historiques, secteurs sauvegardés ou AVAP - Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - par exemple) étaient exclues du sujet et du corpus documentaire.

La problématique pouvait, par exemple, insister sur la construction par les sociétés contemporaines des espaces naturels protégés comme fruits d'une temporalité spécifique (héritages historiques, prise en compte environnementale lors des grandes conventions, contrôle géopolitique du territoire national, etc.) et d'un contexte spatial et civilisationnel particulier. Ils se veulent des éléments de réponse politique à des enjeux écologiques argumentés en leur sens (réduction de la biodiversité, espèces en danger, etc.). Une approche déterministe, largement véhiculée dans les médias, du type « nature en danger » → création d'espace protégé, était donc à proscrire.

Quelques rappels incontournables sur le fond de l'exercice

Chaque année, le jury reprend des recommandations très voisines, en espérant que ces redites seront prises en compte par les candidats. Nous renvoyons ainsi à la « typologie des erreurs » consignée dans le rapport du jury de la session 2010.

Maîtriser la méthode du commentaire de documents

Les documents ne devaient pas être commentés de manière linéaire et en les prenant dans l'ordre, mais bien en articulation avec les questions. Une lecture descriptive des documents les uns après les autres n'a également guère d'intérêt, si ce n'est de montrer l'incapacité des candidats à les confronter et à en montrer les contradictions, les limites. Le jury rappelle l'impérative nécessité de **commenter tous les documents fournis**, sans en

laisser une dizaine de côté par commodité ou faute de temps ; il réitère le caractère inutile et déplacé des connaissances hors corpus documentaire, sauf lorsque celles-ci éclairent l'argumentation structurant le commentaire des documents, et lorsque la question invite à mobiliser des connaissances extérieures au corpus documentaire (cas ici de la question 2). Par exemple, expliquer la situation complexe et instable du Ladakh ou du Kivu pour faire comprendre le fonctionnement de leurs espaces protégés était une remise en contexte utile. En revanche, les références à Spinoza et à Merleau-Ponty sont hors de propos si le candidat ne fait pas d'abord preuve d'une aptitude à analyser un dossier documentaire comme il le ferait devant une classe. **Se contenter de citer un numéro de document, voire citer des lignes entières entre guillemets**, sans produire aucun commentaire ne saurait suffire. En outre, les candidats doivent équilibrer leurs réponses en fonction du nombre de points des questions (barème explicite) et de manière à ne pas traiter une question dans la réponse à une autre (la réponse à la question 1 a souvent empiété sur le traitement de la question 2). Rappelons enfin que les numéros attribués aux documents sont là pour permettre un renvoi aisé dans la copie.

Critères d'appréciation des copies pour chaque réponse aux questions

éléments positifs	éléments négatifs	éléments factuels
présentation des documents (générale ou par question)	incohérence croquis/légende	type de construction graphique (carte, chorème, croquis, organigramme, schéma à flèches, tableau, graphique...)
définition précise des notions	hors sujet	
argumentation précise	fautes de français (orthographe, syntaxe, abréviations)	style, clarté de l'expression lisibilité de l'écriture
problématisation et contextualisation des réponses	abus de citations de références bibliographiques	citations de références bibliographiques
plan, organisation des idées	généralités vagues	pour les cartes ou croquis : - clarté, lisibilité - légende (hiérarchisée, comportant une échelle et une orientation) - choix des figurés, des couleurs
documents utilisés	description simple des documents	
partir des documents pour construire le développement, l'analyse	oubli de documents clefs pour la question posée	
appui systématique sur les documents	contresens sur les documents	
critique des documents	dissertation avec documents allusifs	
croisement des documents	dissertation qui utilise les documents comme illustration	
exemples situés systématiquement	paraphrase des documents	
transitions (entre les idées, les réponses aux questions posées)	pas d'analyse des documents	
jeu d'échelles (dans le plan, l'argumentation, le choix des exemples)	documents oubliés	

utilisation des constructions graphiques dans l'argumentation	grosses erreurs de méthode
équilibre des réponses, selon barème	grosses erreurs de culture générale

Une capacité d'analyse critique qui doit apparaître dès l'introduction

Le jury rappelle la nécessité de formaliser, de manière **concise** et dense, une introduction, dans laquelle les termes du sujet sont définis clairement (quitte à revenir dessus au fil des questions pour nuancer, compléter, etc.). La présentation des documents ne peut être linéaire et énumérative durant deux pages. Sous la forme textuelle, elle se doit d'être ramassée en regroupant les documents par source ou par type. Elle peut aussi prendre la forme d'un tableau, ce qui permet d'être plus concis, à condition que le tableau apporte une plus-value analytique et ne soit pas qu'un simple report de la liste des documents. Un exemple (qui ne se veut en rien normatif et reproductible sur tout corpus) est proposé ci-dessous.

Exemple de tableau de présentation des documents

n° doc um ent	Questio n le mobili- sant	type de docu ment	sour ce	échelle spatiale			échelle temporell e	idée centrale/ problé- matique	limites du docu- ment
				local e	régional e	national e /globale			
1a									

Le candidat doit ensuite annoncer une problématique transversale aux questions dont l'enchaînement doit être rappelé, pour mesurer la cohérence de cette problématique à laquelle elles sont censées répondre.

Les productions personnelles, un élément majeur d'évaluation

La phrase écrite sous l'intitulé du sujet « *Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique* » laissait aux candidats une grande latitude d'inspiration et de construction de l'illustration ; les réussites ne furent pourtant que rares. Refaire un des documents du corpus, en le simplifiant et sans aucun apport personnel supplémentaire, ne peut être considéré par le jury comme la construction graphique attendue ; en revanche, plusieurs peuvent être croisés et synthétisés. Le ou les croquis (au choix parmi les 4 questions) pouvaient reposer sur une mise en système des interactions entre acteurs et échelles, des tensions et conflits potentiels autour de la protection de l'environnement. Une carte synthétisant les enjeux de protection dans tel ou tel espace protégé, ou un modèle type d'espace protégé synthétisant les différents éléments décryptés par le candidat, appuyé sur le modèle des fronts écologiques ou non, pouvaient aussi servir d'illustration. De bons tableaux croisant les catégories d'espaces protégés établies par l'UICN, leurs objectifs et leurs limites en exploitant plusieurs autres documents, ont été proposés par certains candidats. Un graphique à partir du document 1d était aussi envisageable. Dans tous les cas, c'est la capacité à produire un croquis original à partir du corpus et non une pièce rapportée qui est mesurée.

La gestion du temps

Le jury s'étonne du nombre de copies dont la réponse à la quatrième question, voire à la troisième, a été d'une indigence absolue. Cela traduit une bien mauvaise gestion du temps et affaiblit considérablement la copie : un entraînement insuffisant à cette épreuve en cours d'année, une longue hésitation à choisir ce dossier parmi les trois proposés, la réalisation de croquis peu probants au détriment de l'argumentation, réécrire longuement les titres, sources, auteurs des documents plutôt que leur numéro font partie des explications de ce constat. Il ne

s'agit pas de faire « long » et remplir des pages, mais de répondre aux attendus de la question en s'appuyant sur des documents issus de toutes les rubriques du corpus documentaire.

Des bases de la discipline à maîtriser

Les connaissances factuelles doivent être maîtrisées *a minima* et il est difficilement concevable de lire dans une copie d'agrégation que la conférence de Rio s'est tenu « *en 1972* », que la loi Littoral date « *des années 1960* », la loi Montagne « *de 1977* » ou serait le fait « *de Ségolène Royal* », le Conservatoire du Littoral remonterait « *à 1963* » ou « *aux années 1980* », que les Cévennes sont un « *Parc Naturel Régional* ». Ces éléments, en général associés à une rédaction flottante et à un vocabulaire approximatif, traduisent un manque de rigueur et de maîtrise particulièrement dommageables. Les abréviations sont à proscrire, de même qu'un jargon inutilement complexe : « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »...

QUESTION 1 (5 points)

En quoi la diversité des espaces naturels protégés présentés dans ce corpus documentaire illustre-t-elle la multiplicité des acteurs et des politiques mises en œuvre ?

10 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 1b, 1c, 1d, 1e ; 2d ; 3d, 3e, 3f, 3g ; 4e.

Cette question demandait de la part du candidat une lecture transversale du dossier documentaire en retenant les principaux documents dans lesquels la notion d'**acteur** en géographie pouvait prendre corps. Rappeler ce qu'implique cette notion n'était pas superflu, ce détour pouvant aller de pair avec la présentation de la grande diversité de ces opérateurs : organisations, associations, Etats, groupe d'Etats relevaient de cette catégorie. Le rôle des ONG, UICN, *Alparc* ; documents 2d ou 4e par exemple), des Etats considérés comme pionniers (les Etats-Unis, document 1a) ou comme modèles (l'Afrique du Sud à l'échelle de l'Afrique australe, document 3f et 3g) est ainsi majeur et moteur pour les politiques de protection. Les effets de diffusion, de contagion jugée « vertueuse » sont ainsi au centre de la question. La correspondance entre certains périmètres jugés prioritaires (document 1b) et les espaces protégés (documents 1f et 1g, qui néanmoins ne cartographiaient qu'une catégorie d'espace protégé, les parcs nationaux) devait servir de base critique à l'analyse de l'action de ces différents acteurs : les ONG sont-elles « efficaces » ? Sont-elles réellement écoutées des gouvernements ? Assurent-elles elles-mêmes la création et la gestion des espaces protégés ? Avec quels moyens humains et financiers ? De ce point de vue, *Conservation international* représentait un exemple caractéristique d'une des 6 plus grandes ONG (les BINGO, *Big International Non Governmental Organizations*) environnementales dans le monde, gérant un budget de plus de 100 millions de dollars, ayant repris à son compte les travaux de l'écologue Norman Myers (1988) établissant ce concept de *hotspot*, avant que l'ONG concurrente WWF n'établisse la liste des 238 écosystèmes terrestres jugés les plus vulnérables, les *Global 200*. Ce sont ces mêmes acteurs qui répartissent les espaces protégés en catégories UICN (1d à 1g), proposent des classifications pouvant permettre des comparaisons, des observations croisées pour des contextes réglementaires jugés proches. Comme dans de nombreux autres domaines, les candidats devaient insister sur la **multiplication des acteurs au fil du temps**, la prérogative essentiellement étatique de la fin du XIX^e siècle devenant le produit de relations multi-actorielles. Les politiques mises en œuvre soulevaient la question des **concurrences spatiales et des tensions entre différents types d'activités** pouvant s'avérer néfastes à l'environnement, voire incompatibles avec les objectifs des espaces protégés (document 3d faisant référence à des projets routiers, miniers, d'extraction d'hydrocarbures ou de chasse). La question avait ainsi pour but de souligner la diversité des objectifs assignés aux espaces protégés, qu'il s'agisse de protection sous la bannière officielle de la défense de la

biodiversité (les ONG œuvrant en ce sens) ; de celle de lieux symboliques, à forte dimension culturelle, identitaire, voire nationale (document 1a) ; de produits d'appel touristique (4e) ou encore d'outils de maîtrise du territoire. La dimension continentale, impliquant un portage multinational de projet, devait également être abordée, qu'il s'agisse des documents 3a, 3b, 3c, 3f et 3 g. Celle-ci pouvait assurer la transition avec la question suivante. L'articulation avec la question 3 pouvait aussi se faire en rappelant que nombre d'espaces protégés demeurent dans des logiques fondamentalement nationales. Le jury s'étonne du nombre relativement élevé de réponses hors sujet à cette question, qui ne pouvait être transformée en « montrez la diversité des espaces naturels protégés », ou réduite à une énumération de type catalogue des divers espaces naturels protégés, puis des acteurs et enfin des politiques. Les meilleures réponses sont celles qui ont su bien articuler acteurs et politiques mises en œuvre, selon les types d'espaces naturels protégés, les échelles d'analyse et/ou les époques et contextes sociétaux.

QUESTION 2 (5 points)

A partir des **exemples** proposés dans ce **dossier** et **d'autres de votre connaissance**, montrez en quoi les espaces naturels protégés sont des **constructions sociales et politiques**, marquées par des rythmes de **diffusion spatio-temporelle**.

9 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : **1a, 1c, 1d (catégories), 1f, 1 g ; 2d, 2e ; 3c ; 4e.**

Les différents éléments relatifs aux acteurs évoqués dans la question précédente soulignaient la dimension sociale et politique de la protection. Les candidats devaient rappeler l'origine de la création des espaces protégés (1a, 1f), en se posant d'ailleurs la question de savoir à partir de quand ils existent à proprement parler. Certains candidats ont judicieusement fait le parallèle entre l'établissement d'un patrimoine « naturel » dans les Etats neufs et « *le patrimoine historique des Européens* » (sous-entendu bâti). La **diffusion temporelle** pouvait notamment reposer sur les documents 1c et 1f, permettant de faire allusion aux **héritages** coloniaux (documents 2d, 3f, 4e), à l'accès à l'indépendance des anciennes colonies, l'influence d'une **globalisation de l'environnement** et des enjeux planétaires mentionnés dans le document 2e. La conjonction entre le tracé de l'ancien Rideau de Fer et le projet de *Green Belt* (3c) permettait d'illustrer cette utilisation fondamentalement politique et ces temporalités imbriquées. Il en est de même pour des parcs érigés comme « de la paix », dans des régions longtemps animées par des conflits violents dans un contexte de rébellion et de Guerre Froide (Amérique centrale, Afrique australe). La question n'empêchait pas les candidats d'évoquer des types de milieu, de faire référence aux notions de biodiversité (forgée en « *géodiversité* » par C. Grenier, 2000), biome, biotope, écosystème, écorégion, en parallèle des *hotspots* de la biodiversité évoqués dans le document 1b, dont les limites, les étendues et les dénominations devaient faire l'objet d'une critique. On pouvait dès lors mentionner la « *scientisation du politique* » évoquée par J. Habermas, consistant ici à justifier les choix de création politique d'un espace protégé par les résultats d'études scientifiques identifiant, par exemple, la raréfaction de certaines espèces ou la dégradation de milieux. La notion anglo-saxonne de *wilderness* (documents 1a et 3d) devait ainsi être analysée à l'aune de ces différents contextes et sa pertinence discutée hors de l'Amérique du Nord. Si l'intitulé de la question invitait explicitement le candidat à s'appuyer sur des connaissances personnelles, les exemples hors corpus ne devaient pas se substituer au commentaire des documents proposés, mais bel et bien permettre de les nuancer, de les relativiser ou d'en souligner les limites.

QUESTION 3 (5 points)

Quelles sont les raisons qui poussent à concevoir les espaces protégés non plus en **isolats** mais en **réseau** ? Expliquez quelles **formes spatiales** résultent de ce choix.

9 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 1b ; 3a, 3b, 3c, 3d, 3e, 3f, 3g, 3h.

La notion d'« isolat » revêt un sens fort que les candidats ne devaient pas passer sous silence. Un espace protégé ceinturé par des espaces fortement anthropisés ou artificialisés (extraction minières - 3d -, aménagements touristiques, infrastructures de transport ou urbanisation comme dans les Alpes - 3a -) pouvait effectivement être compris dans cette catégorie ; or, l'analyse écologique établit le nécessaire besoin de continuité pour les espèces floristiques et faunistiques, continuité que le contexte précédemment décrit ne permet justement pas. Les gestionnaires d'espaces protégés ont dès lors argumenté le caractère impérieux des liens entre ces territoires.

Plusieurs facteurs concourent à ces connections : la multiplication du nombre d'espaces protégés, des situations des discontinuités spatiales préjudiciables aux mobilités d'espèces, des affichages politiques de coopération qui légitiment les motivations écologiques précédemment évoquées.

Toutefois, le terme de « réseau » suppose de **relier des espaces discontinus mais aussi d'associer des acteurs**. Le réseau n'impliquait donc pas nécessairement la continuité spatiale, sous-jacente dans les corridors et autres continuums écologiques évoqués dans le corpus. En effet, le document 3a faisait référence à un réseau alpin des espaces protégés qui met en relation l'ensemble des espaces protégés de l'arc alpin sur 1200 km, à travers des actions de collaboration, d'échange, sans que ceux-ci soient contigus. La collaboration transfrontalière existe néanmoins, entre Vanoise et Grand Paradis, Mercantour et Alpi Marittime, parc national suisse et parc national de Stelvio en Italie, Parc national de Berchtesgaden et les réserves coté autrichien, parcs autrichiens et italiens... Les documents 3f et 3g, croisés avec le document 1f, permettaient d'identifier le parc national Kruger (Afrique du Sud) comme un des pionniers à l'échelle mondiale, laissant supposer des effets d'entraînement sur ses voisins de Gonarezhou (Zimbabwe) et de Limpopo (Mozambique). Le document 3c devait alerter les candidats sur le saut scalaire imposé par certaines rhétoriques, élaborant une ceinture verte sur plusieurs milliers de km, reprenant le tracé de l'ancien Rideau de Fer (et non du « *Mur de Berlin* » comme cela a été écrit dans une copie), à partir d'un parc national hongrois. Les formes spatiales ont été peu étudiées par les candidats, qu'elles soient aréolaires, linéaires comme dans le document précédent, ou ponctuelles ; le **caractère réticulaire des connections entre espaces protégés** et le « front écologique » (doc 3h) pouvaient ainsi être étudiés.

Derrière le message politique, derrière la symbolique de la coopération (document 3e), le candidat devait s'interroger sur l'efficacité de ces continuités : permettent-elles d'assurer une meilleure « protection de l'environnement » (et si oui, sur quels critères établir cette plus-value ?) : comment dépasser des réglementations nationales, des disparités fortes de part et d'autre d'une frontière, pour assurer le pilotage commun de ces deux territoires ? Certains acteurs souhaitent même aller au-delà, avec le projet de fusion conduisant à la constitution du premier espace protégé transfrontalier européen pour le Mercantour/Alpi Marittime, dépassant le stade de deux parcs frontaliers jumelés.

On pouvait attendre que les candidats, dans le cadre de la question « Europe », ne soient pas totalement en terrain inconnu, pouvant compléter l'analyse par leur connaissance du réseau *Natura 2000* ; de même, ils pouvaient aussi mentionner la transposition législative de ces concepts en France dans la « trame verte et bleue », née du « Grenelle de l'environnement ».

QUESTION 4 (5 points)

Pourquoi le géographe questionne-t-il les politiques de protection de l'espace et leurs rapports aux « **populations locales** » ? Justifiez votre réponse.

11 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 3h, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e.

La notion de « populations locales », mentionné dans certains documents (2d, 3h), nécessitait quelques précautions dans son emploi, en précisant au moins ce qu'il regroupait. Les termes de « Premières Nations » (Amérique du Nord, document 2d toujours), de populations autochtones pouvaient aussi être usités sans entrer dans les débats complexes sur leur usage qui dépassaient le cadre de cette épreuve. Il s'agissait ici de faire référence au « tournant participatif » mentionné dans le document 2e à travers le « processus d'intégration » évoqué. Les candidats devaient expliquer le glissement de protection « **sans** les hommes » ou « **contre** les hommes », souvent dirigiste, centralisée, ayant recours à la « violence légitime » de l'Etat (déplacements forcés de population, dits « déguerpissements », occasionnant des « réfugiés de la conservation ») à une protection « **avec** les hommes », voire « **par** les hommes », les sociétés locales participant à cette dernière. Cela implique des logiques de concertation, voire de participation au processus décisionnel ou de gestion des espaces protégés, auxquels le document 4e, notamment, faisait référence. Les stratégies d'acteurs, locaux ou « extérieurs », d'ouverture et de fermeture des territoires, d'enclavement relatif (4c, 4d, 4e), de contrôle de ces derniers, étaient au cœur de l'analyse attendue dans cette réponse. Il s'agit de saisir qui décide, qui agit, qui gère les espaces protégés ; des notions telles que les logiques de centre-périphérie, les gradients, les décalages entre les groupes sociaux dans la construction de leur environnement pouvaient être mobilisées avec bonheur. La question du contrôle et de l'appropriation des territoires était centrale ici.

Il importait que les candidats prennent de la distance par rapport à ces notions de participation, en distinguant ce qui relève de l'affichage politique de ce qui incombe véritablement à la chaîne décisionnelle. Tout dépend à quelle étape du processus la participation est mobilisée et avec quels acteurs (les « sachants », les élites, les financeurs, les représentants, les concernés, les mobilisés ?). Le géographe, par l'analyse de ces jeux d'acteurs, de la complexité des politiques mises en œuvre (notamment dans leurs rapports avec la sphère sociale), des formes spatiales, des phénomènes de diffusion, des modalités d'appropriation territoriale et des discussions sur les limites a donc toute sa place dans ce champ d'analyse. Pourtant, le manque d'intérêt des géographes pour ces questions était identifié dans un des documents (2e).

Avec deux excellentes copies, très largement au-dessus du lot, le jury rappelle ici que la prise en compte des exigences évoquées ci-dessus peut conduire à des notes très élevées, « payant » les travaux de candidats rigoureux, entraînés à l'exercice tout au long de l'année, capables de commenter de manière critique un ensemble dense de documents.

Nancy MESCHINET de RICHEMOND et Lionel LASLAZ

2.3.3. OPTION C : « Aménagement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les enjeux énergétiques »

Cette année, 79 candidats ont choisi l'option C. Le sujet sur les « enjeux énergétiques » a séduit par son apparente simplicité et son recoupement avec la question des conflits. Une dizaine de bonnes, voire d'excellentes copies sortent du lot. Mais, le jury constate des défauts récurrents qui donnent lieu à des copies faibles ou moyennes. De nombreuses indications sont contenues dans les trois derniers rapports. Nous invitons les futurs candidats à s'y reporter. Nous revenons ici sur quelques points essentiels.

L'orthographe et la syntaxe pose problème dans un nombre conséquent de copies. Il ne s'agit pas toujours d'erreurs d'étourderies, mais d'une insuffisante maîtrise de la langue française. Est-ce utile de rappeler que les défauts d'expression affaiblissent nécessairement l'intelligibilité du contenu et sont inacceptables de la part de futurs enseignants ? En outre, un petit nombre de copies sont très mal écrites : la lecture se révèle alors extrêmement laborieuse et compromet la compréhension du texte.

Sur le fond, beaucoup de devoirs témoignent d'un défaut de méthode. L'introduction n'est pas obligatoire mais elle est valorisée, à condition d'être brève et percutante, ce qui n'est pas toujours le cas. Une bonne introduction comprend une accroche, des éléments de définition et de mise en contexte permettant de dégager quelques interrogations. Les documents peuvent alors être présentés de manière problématisée et synthétique. Le tableau synoptique n'est pas une obligation : il peut apporter une plus-value s'il opère des regroupements et ne prend pas un temps démesuré. Dans tous les cas, il faut éviter une présentation exhaustive et descriptive des documents sur plusieurs pages...

De nombreux devoirs souffrent d'un déficit de construction. Le dossier documentaire est volontairement épais afin de couvrir différentes facettes du thème proposé. Il faut apprendre à lire et à analyser les documents rapidement, et à développer une « stratégie de réponse », avant de passer à la rédaction. Les questions sont proposées dans un ordre logique. Le candidat doit se demander ce que l'on attend de lui pour chacune d'elle. Le temps consacré à la conception de l'ensemble du devoir doit permettre d'éviter des écueils fréquents et, pour certains, lourdement pénalisés : déséquilibre entre les réponses, inachèvement du devoir, redondances, absence de transitions, mobilisation d'un document à mauvais escient ou citation répétée du même exemple. Il faut apprendre à être stratège ! Ce déficit de construction se retrouve dans les réponses aux questions. Ces dernières sont souvent rédigées de manière linéaire, sans fil directeur ni structure. Et le lecteur ne sait pas toujours très bien où il va. Une ou deux phrases introductives, une individualisation des paragraphes et quelques mots conclusifs peuvent se révéler utiles pour rendre intelligible la structure de l'argumentation.

Les copies sont, par ailleurs, très inégalement illustrées. Nous rappelons qu'une ou plusieurs représentations graphiques sont attendues. Le candidat possède une grande liberté d'exécution : choisir le « moment » et la « forme », tout comme le respect de la méthodologie et de la sémiologie graphique, font partie des compétences évaluées. Notons que les croquis réalisés à partir des documents proposés dans le corpus sont souvent plus intéressants, et davantage valorisés, que les croquis préparés à l'avance et « importés » à partir d'autres exemples, même s'ils répondent au sujet.

Question n° 1 – Analysez les principaux enjeux énergétiques dans le monde.

Plusieurs documents permettaient de répondre à cette question de manière générale comme une grande introduction au devoir.

Il convenait d'abord, de bien préciser les définitions ayant trait à la question énergétique. Le document 2 explique clairement la différence entre les énergies primaires, les énergies secondaires, l'énergie finale et l'énergie utile. Cette « pieuvre » permet de bien comprendre que la mobilisation de l'énergie primaire ne donne pas lieu à une utilisation finale complète mais que des pertes interviennent en cours de route. D'autres documents présentaient aussi des bilans énergétiques comme par exemple le cas du Danemark (doc. 13) ou encore celui de la Californie (doc. 15).

Une fois ces éléments de définition posés, le plus simple consistait à présenter la question des ressources d'une part et des usages de l'autre. Cette mise en tension soulève ces enjeux. D'un côté des lieux où se trouvent les sources, de l'autre les lieux de consommation. Les différents documents (3, 7, mais surtout 10), montrent la différence entre les deux ensembles que matérialisent les flux. On pouvait donc commenter la situation mondiale de l'énergie, en insistant sur les inégalités d'accès, avant de se lancer dans l'analyse de ces enjeux. Le terme « enjeu » n'a pas été toujours très bien compris. Parfois, faute d'une bonne compréhension du terme, il est plutôt question de description d'une situation donnée ou de constats d'une situation décrite. Or, tel n'est pas le cas ici.

Les meilleures copies insistent sur la diversité des enjeux selon les groupes de pays (Union européenne, pays émergents etc.). La question énergétique est en effet largement liée à celle du développement : les populations des pays émergents luttent pour accéder aux réseaux d'énergie. En revanche, dans les pays industrialisés, cet aspect de la question est secondaire aujourd'hui, les principaux enjeux étant liés à la recherche d'une indépendance énergétique et à la lutte contre les effets néfastes sur l'environnement de la consommation énergétique.

Tous les Etats à des degrés divers sont concernés par la mobilisation des ressources et l'épuisement des principales : charbon, pétrole et gaz. Cet enjeu est à la fois environnemental (conditions de l'exploitation des ressources) et diplomatique puisque l'on assiste à une course entre Etats qui cherchent à disposer le plus longtemps possible des accès aux ressources les plus consommées, compte tenu de la demande en augmentation. C'est ce qui explique les flux de pétrole et de gaz entre les Etats (doc. 2) ou bien la volonté de maîtriser des gisements. Deux exemples pouvaient être utilisés ici pour illustrer ce point : le premier avec Areva qui cherche à garantir ses approvisionnements en uranium pour la filière nucléaire ou encore, la mise en valeur des schistes bitumineux dans l'Alberta (doc. 7), véritable épopée destructrice de l'environnement pour la quête de cet or noir. La pression des pays industrialisés marginalise ici les pays en développement même si cette quête donne lieu à des flux financiers d'investissements entre Etats et des échanges de savoir-faire : c'est le cas au Maroc (doc. 17) où une société espagnole met en valeur le potentiel solaire.

Un deuxième enjeu est directement lié au précédent et concerne aussi bien les pays émergents que les pays industrialisés : c'est la nécessaire recherche de nouveaux modes de production et de mise en valeur de nouvelles ressources : c'est le cas ici des biocarburants, de l'éolien ou encore du solaire (Maroc, doc. 17). Ici il s'agit d'un pari à court terme pour tester de nouvelles sources énergétiques et à long terme pour clairement modifier le bouquet énergétique en substituant les sources d'énergie.

Le troisième enjeu est déterminant pour les deux autres : il s'agit de la réduction de la consommation. En effet, il convenait de replacer les deux enjeux précédents dans le cadre de la croissance de l'utilisation des énergies. Or, une inversion dans la consommation ou du moins une décroissance des principales énergies primaires fossiles permettrait d'entrer dans une ère bien différente. C'est la raison pour laquelle, les Etats cherchent des solutions pour moins consommer tant du point de vue de la conception des produits (avions, voitures) que dans la construction des maisons ou à une autre échelle, la pensée urbaine (ville compacte).

Question n° 2 – *A partir des exemples proposés dans ce dossier et d'autres de votre connaissance, montrez en quoi les questions énergétiques sont sources de conflits à différentes échelles.*

La question invitait à se saisir de l'analyse par échelles et à bien expliquer ce que l'on entend par conflit énergétique.

A l'échelle mondiale, on peut parler d'une géopolitique entre Etats et ensembles d'Etats. C'est le document 10 qui présente ces enjeux par grands blocs et donc les confrontations actuelles et à venir. Ainsi par exemple, on relève, des logiques de nationalisation de la production comme c'est le cas au Venezuela et depuis peu de temps en Argentine. Les sociétés étrangères aux dépens desquelles s'exercent ces nationalisations souhaitent empêcher cette stratégie nationaliste, ce qui provoque des tensions entre Etats. Les documents ne portaient pas sur cet aspect de la question mais on pouvait cependant évoquer les détournements de la manne pétrolière au dépend des habitants des pays producteurs.

Autre type de tension à cette échelle, les relations diplomatiques que se livrent entre eux les Etats face aux pays producteurs de ressources tant convoitées. Ainsi Etats-Unis, Chine et Europe cherchent à s'assurer les bonnes grâces des Pays producteurs de pétrole ou de gaz. Ceci donne lieu à des alliances qui cristallisent de fait des tensions ; ces accords de partenariats peuvent s'exercer contre les droits de l'homme, comme c'est le cas pour les Pays du Golfe.

A l'échelle régionale, on assiste à des conflits portant sur des zones de production toujours dans ce contexte de recherche de ressources : c'est le cas en Asie Centrale et en Caspienne où la Russie, les Etats-Unis et la Chine s'affrontent pour le contrôle de la production et où la Turquie est un élément clé dans le contrôle de la circulation des flux (doc. 8 et 9 et cartes des flux). On pouvait développer cet aspect de la question compte tenu de l'importance des informations livrées dans les documents sur les gazoducs, leurs tracés et leur contrôle financier.

Dans cette partie régionale concernant les conflits, il était souhaitable d'évoquer les tensions entre les nouveaux Etats membres de l'UE et la Commission européenne qui a fixé en 2007 à 20% la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique. Comme l'explique M. Deshaies dans le document 5, les nouveaux Pays émergents sont loin de tenir compte de cette injonction en raison de leur incapacité technique et financière à modifier leurs ressources énergétiques.

L'échelle locale donne aussi lieu dans le texte à une série d'exemples. Il s'agit le plus souvent d'opposition entre l'exploitation de ressources et des populations locales mécontentes des conditions dans lesquelles se fait cette mise en valeur. Ainsi en est-il pour les déchets nucléaires, l'exploitation des schistes bitumineux ou l'exploitation des biocarburants au Brésil. De même, le document 13 expliquait bien les réticences suscitées par l'éolien au début de son exploitation. Ces remises en cause des projets sont liées au système politique des pays : en Italie ou en Allemagne, l'opinion publique à la suite de la catastrophe de Fukushima a pu

imposer l'abandon progressif du nucléaire, en Chine, la marge de manœuvre des populations locales autour du barrage des Trois Gorges est bien plus faible.

Parfois des conflits imaginaires surgissent dans les devoirs : ainsi c'est le cas de l'Alberta présenté dans le corpus documentaire. Il n'est pas possible ni souhaitable de faire une surinterprétation des documents en cherchant un conflit qui n'est pas directement mentionné ici. De même de nombreux devoirs, profitant de la question des conflits au programme, mobilisent des exemples de conflits qui n'ont rien à voir avec les questions énergétiques. En revanche, la mobilisation d'exemples pris en dehors des éléments du dossier a été valorisée.

Question n° 3 – *Quel est l'impact sur l'environnement de l'exploitation des ressources énergétiques ?*

Il était essentiel dans cette partie de bien nuancer les impacts sur l'environnement en considérant que, par exemple, l'exploitation des énergies n'a pas toujours des effets catastrophiques. Ainsi, il était attendu une hiérarchie des types de risques avec des précisions dans les exemples mobilisés : par exemple, le caractère réversible de la valorisation de certaines énergies en opposition à l'irréversibilité des autres.

Le premier type d'impact est l'atteinte à l'environnement qui se traduit par la pollution et la dégradation des paysages : tel est le cas de l'Alberta ou de la ville de Fengjie (glissement de terrains), exemples du dossier. Les rejets de gaz par les torchères comme évoqué dans le cas du Nigéria et de la Côte d'Ivoire (doc. 4) est une autre forme de dégradation environnementale lors de la mise en production des ressources. On peut associer à ce type, la question de l'évaporation sur les barrages dans les zones arides (doc. 4) qui provoque des tensions sur la gestion de l'eau.

Le second type est plus complexe. Il concerne les choix techniques retenus pour développer les énergies. Ainsi, dans le cas du Brésil l'impact en termes de changement dans les cultures provoque le risque d'une mono-spécialisation qui s'exerce au détriment des cultures vivrières alors que le texte fait aussi état des effets positifs du développement de cette filière.

L'impact peut être plus sournois : il est question ici du nucléaire. Plusieurs organismes assurent que les rejets des centrales sont contaminés et de nombreux travaux indiquent aussi que le retraitement des déchets n'est qu'un leurre puisque une seule petite partie serait effectivement traitée.

Enfin, le devoir devait évoquer les impacts positifs de la mise en valeur des ressources énergétiques. Que ce soit dans la valorisation de l'énergie photovoltaïque comme c'est le cas dans l'exemple de la centrale au Maroc ou encore dans le développement de l'éolien au Danemark. Dans ce cas, le document évoque un impact très positif sur les économies locales.

Question n° 4 – *Transition énergétique : quels sont les enjeux et les débats ?*

Les courbes de la consommation attendue dans les prochaines années et la répartition des énergies consommées constituent une prolongation des tendances actuelles. Elles ne présentent pas de révolution en matière de consommation. On voit mal les fameux pick oil et pick gaz qui devraient inverser les tendances.

En revanche, à y regarder de près, c'est la répartition des modes de consommation qui change. La transition énergétique, terme qui devait être défini dès l'amorce de la question, est une programmation sur les années à venir puisque tout choix en matière de politique publique énergétique réalisé dans le présent prendra plusieurs années pour se mettre en œuvre. Ainsi réfléchir à la transition énergétique c'est faire de la prospective à 20 ou 40 ans. Cet élément est important et méritait de figurer en bonne place dans la réponse à cette question en insistant

sur le décalage temporel entre la prise de décision et la mise en œuvre concrète des recherches. Il fallait ici bien insister sur le fait que la transition concerne aussi bien les changements de modes de production que les modes de consommation et les changements de pratiques. Les Etats engagés dans la transition cherchent tout à la fois à maintenir ou augmenter le niveau de vie des populations, réduire la dépendance énergétique et préserver l'environnement, objectifs difficilement conciliables.

La transition énergétique est une donnée complexe pour des Etats en difficulté économique qui possèdent un équipement énergétique axé sur la consommation de charbon. Une présentation des différenciations par types d'Etat était souhaitée puisque cette question ne se pose pas de la même manière entre pays émergents et pays de l'UE par exemple. Certains pays sont ainsi plus engagés dans la transition que d'autres. C'est le cas des Pays de l'Est de l'Europe et de la Chine. Il est extrêmement difficile pour ces pays d'envisager, pour l'instant, une transition massive vers un autre modèle compte tenu des investissements que cela suppose. De même, les pays d'Afrique disposent de moyens limités et axent leur développement essentiellement sur le gaz et le pétrole en attendant que les énergies renouvelables deviennent compétitives.

Dans d'autres Etats, la transition est significative : c'est le cas du Brésil qui développe un programme de substitution au pétrole. Si le document 12 fait très légèrement état de tensions à ce sujet, les connaissances de la situation brésilienne devaient permettre d'insister sur ce point puisque la mise en valeur des terres agricoles pour les bio-carburants se fait à l'encontre du développement des productions consommables.

En Europe, la transition est un objectif réalisé différemment selon les Pays en fonction de choix politiques. L'UE par une série de directives participe à cette transition.

Cette transition relève aussi de changements majeurs dans les manières de vivre : mobilité, habitat ou encore conception des villes. Le document 14 portait sur cet aspect de la question. Le premier concerne la ville compacte s'opposant au modèle de la ville étalée. La deuxième partie du document porte sur la qualité des constructions avec le cas des éco-quartiers. On pouvait nuancer ce point en fonction de ses connaissances : un certain nombre d'expériences donnent aujourd'hui des résultats bien inférieurs à ceux espérés comme c'est le cas à Grenoble avec la caserne de Bonne.

Laurent CAILLY, François TAULELLE

2.4. Composition d'histoire

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Capitales et circulations en Europe des années 1680 à 1780.

Le jury a corrigé 130 copies, chiffre notablement en hausse par rapport à l'année dernière (95 copies). La distribution des notes est la suivante :

Notes	Effectifs	Notes	Effectifs	Notes	Effectifs
CB	3	7		14	8
1	20	8	8	15	3
2	8	9	3	16	1
3	14	10	6	17	3
4	14	11	6	18	
5	13	12	4	19	
6	10	13	6	20	

La moyenne est de 6,35 (6,85 l'année dernière). Compte tenu de l'augmentation du nombre des candidats ayant composé, la répartition demeure sensiblement la même : 7 copies au lieu de 4 ont obtenu 15 ou plus et 55 copies au lieu de 38 une note inférieure ou égale à 5.

Le sujet incitait les candidats à problématiser une question dont on peut considérer qu'elle était familière à des géographes et en même temps bien balisée par les manuels « de base ». Le libellé, certes vaste, appelait à réaliser une synthèse de la question et en même temps à réfléchir aux grands enjeux posés par la question au programme (cosmopolitisme et nations, intégration et différenciation). La plupart des copies donnent une définition de la capitale sans toutefois réfléchir à ses modalités (articulation du politique avec l'économique et le culturel, même s'il fallait évidemment éviter le plan « par cases ») et beaucoup s'éliminent d'elles-mêmes par la faiblesse, voire l'absence de connaissances précises. Les généralités nécessaires à l'articulation de la démonstration doivent en effet être absolument étayées par des faits précis qui ne manquaient pas sur une telle question. Trop de copies au demeurant informées se sont contentées de fournir un tableau statique, en quelque sorte a-temporel des capitales « au XVIIIe siècle ». Il s'agissait pourtant d'une épreuve d'histoire et le jury attend des candidats qu'ils situent leur réflexion dans le temps, qu'ils réfléchissent à la chronologie, à ses rythmes et césures, même si, en l'occurrence, un plan thématique s'imposait. On regrette encore que trop souvent les copies consistent essentiellement en une restitution mécanique de pages entières de manuels ou de cours – que les correcteurs ne connaissent que trop bien –, conduisant ainsi à une standardisation des exemples utilisés, c'est-à-dire à quelques fiches sur le Paris des Lumières. Mais le jury salue également le travail à la fois argumenté et nourri d'exemples précis de candidats qui ont su développer une réflexion dans les limites chronologiques et l'espace du programme.

Le XVIIIe siècle peut paraître comme le siècle des capitales. La croissance urbaine, l'affirmation d'un pouvoir politique qui limite l'influence des pouvoirs provinciaux et centralise l'administration, le recul politique de grands ports comme Venise, Anvers et même Amsterdam semblent aller dans ce sens. Pourtant le terme n'entre dans les dictionnaires qu'à la fin du XVIIIe siècle et la capitale est alors la ville principale d'un royaume (Féraud, *Dictionnaire de la langue française*, 1787). L'économiste Cantillon souligne pour sa part « qu'une capitale se forme de la même manière qu'une ville de province » : avec cette différence que les plus gros propriétaires de tout l'Etat résident dans la Capitale ; que le roi ou le Gouvernement suprême y fait sa demeure et y dépense les revenus de l'Etat ; que les Cours de justice en dernier ressort y résident ; que c'est ici le centre des Modes que toutes les Provinces prennent pour modèle ; que les Propriétaires des Terres qui résident dans les Provinces, ne laissent pas de venir quelquefois passer quelque temps dans la Capitale et d'y envoyer leurs Enfants pour les façonner. Ainsi toutes les Terres de l'Etat contribuent plus ou moins à la subsistance des habitants de la Capitale » (*Essai sur le commerce en général*, Londres, 1756, p. 23-24). La capitale comme ville principale d'un royaume est aussi un point qui domine un espace « national ». Or, si le

XVIII^e siècle est un moment d'intensification des circulations des hommes, des biens et des idées, il s'agissait d'abord de comprendre comment les capitales s'inscrivent dans les flux et les réseaux, alors que l'histoire des capitales a récemment mis l'accent sur l'internationalisation au XIX^e siècle de la vie culturelle « en capitale » (C. Charle).

On proposera donc une analyse à la fois structurelle et dynamique en analysant d'abord le mouvement de concentration des pouvoirs joint à l'entrepôt des produits et des savoirs, puis l'affirmation d'une géographie capitale avec le trio Paris, Londres Rome et finalement la contestation de la domination capitale soumise à de multiples concurrences.

I Le modèle capitale.

Il s'agissait d'éviter ici une présentation « fonctionnaliste » de la capitale qui relègue à l'arrière-plan la question des relations entre capitale et circulation (internationale).

1° Capitale et pouvoirs

Les années 1680-1714 voient non seulement s'opposer les grandes puissances européennes dans de multiples conflits armés mais aussi se développer et se concentrer les institutions auliques et administratives avec la notable exception d'Amsterdam qui demeure une ville libre dans l'ensemble des sept provinces dont la capitale administrative (essentiellement pour les fonctions diplomatiques) est située à La Haye. La guerre est un puissant accélérateur de la construction administrative et financière des Etats (J. Brewer). Cependant, ce développement de l'administration va de pair avec le contrôle des institutions du commerce. Londres, « The Town », est non seulement le siège de la cour, installée au palais Saint-James, des bureaux logés dans le Somerset House, mais aussi de la Banque de Londres à partir de 1694, de la bourse, des compagnies de commerce (East India Company et South Sea Company) et d'assurances, tel le café d'Edward Lloyd Tower Street devenu la référence dans les années 1730. Près de 3000 commis bien rétribués résident à Londres en 1727 comme à Stockholm dès le milieu du XVII^e siècle et à Madrid au milieu du XVIII^e siècle. Pourtant Madrid n'est pas Londres ! A Paris, les commis représentent moins de 10 % de la population. Les capitales assurent d'abord l'interface entre les revenus de l'État (rente foncière) et les marchés financiers et commerciaux nationaux et internationaux.

2° Capitale et métropolisation : le poids économique de la capitale.

Londres dès 1680 rassemble 9,5 % de la population d'Angleterre et près d'un million d'habitants en 1800. Paris double sa population entre 1600 et 1800, atteignant 660 000. Vienne atteint 247 000 habitants en 1800. Madrid passe de 65 000 en 1600 à 168 000 en 1800, Berlin de 10 000 à 172 000. Ces capitales « vident » les territoires proches : Paris est ainsi cinq fois plus grand que la première ville française, en l'occurrence Lyon. De même, Londres « métropolise » Edimbourg et Dublin et Vienne émerge comme ville principale du Saint-Empire. L'accroissement démographique des capitales est essentiellement assuré par l'immigration régionale et provinciale, mais l'importance de l'immigration étrangère devait être soulignée. Les capitales sont des pôles attractifs pour l'artisanat qualifié qui vient d'autres pays européens.

Les capitales sont des portes (gateways cities) caractérisées par des sociétés ouvertes et cosmopolites, vectrices des transferts et des échanges culturels (horlogers suisses, ébénistes allemands, ferronniers flamands ou bruxellois, soyeux français à Londres ou à Dresde ou italiens à Vienne, stucateurs italiens à Dresde). La taxation des étrangers entre 1697 et 1711 montre que Paris est devenue une ville cosmopolite qui compte 6 % d'étrangers, essentiellement des commerçants venus d'Angleterre et de Hollande, des artistes et des artisans originaires des Pays-Bas et d'Allemagne. Les Huguenots qui s'installent de préférence à Berlin, alors que le prince électeur prévoyait de les répartir dans ses Etats, représentent un cinquième de la population au début du XVIII^e siècle. Plusieurs milliers de « sujets turs », installés à Vienne, font le commerce en détail entre Leipzig et mer Noire. Vienne compte également vers 1740 plus de 10 000 artisans dont un grand nombre d'origine étrangère.

Car les capitales et leurs élites dépensent et consomment sans compter, certes des denrées proches mais aussi les produits du grand commerce (J. Brewer). Deux milles propriétaires fonciers résident à

Londres sous George II, principalement dans le West End. L'Almanach royal recense 350 familles aristocratiques vivant à Paris en 1720, 450 en 1750, 630 en 1780, du Marais au faubourg Saint-Germain et à la Chaussée d'Antin. Les principales familles aristocratiques des Pays de la Monarchie des Habsbourg (Autriche, Bohême, Hongrie) ont leur palais à Vienne (E. Hassler). Comme le rappelle Daniel Defoe, *tout le royaume, la terre et la mer travaillent à approvisionner Londres* (Tour, I, 299, II, 14). Dans le même temps, les trois quarts du commerce colonial anglais passe par Londres en 1700 et encore les deux tiers en 1772 en dépit de la croissance de Bristol, Liverpool et Whitehaven dont le trafic réuni atteint à peine la moitié de celui de Londres dans les années 1780. En 1790, 14 % de la population active est occupée à Londres dans le commerce de détail et un quart au port (L. Schwarz, *London in the Age of Industrialization*, 1992, p. 41, p. 60-1).

3° La gloire du prince et de l'État

Des stratégies territoriales sont aussi à l'œuvre. Les princes entendent faire de leur résidence et cours, puis capitale de leur État la vitrine culturelle et symbolique de leur puissance. Les capitales attirent voyageurs, artistes et savants. La circulation des savoirs et des goûts est ainsi stimulée et un paysage à la fois matériel et symbolique naît de la volonté des princes et du pinceau des vedutistes.

Plusieurs résidences sont ainsi massivement développées et transformées. A Stockholm, un incendie en 1697 détruit six siècles d'histoire (édifices, archives, objets, inventaires). Le château est reconstruit sur plans de Nicodemus Tessin (1654-1728), surintendant jusqu'en 1754. Il a visité Versailles, Trianon et Marly en 1687 au cours d'un voyage de formation en France et en Italie, au point que ses carnets donnent aujourd'hui de précieuses informations sur des lieux ou des décors disparus. Tessin fait ensuite venir des artistes français pour la construction du château et ramène les métiers, imprimeurs, portraitistes, doreurs, tapissiers, à Stockholm où une Académie royale de dessin est fondée en 1735 avec trois professeurs français. Dresde connaît également un développement exceptionnel après l'élection du prince électeur comme roi de Pologne en 1697. Des artistes formés en Italie (Permoser) ou venus d'Italie (Chiaveri) transforment la ville devenue célèbre pour sa coupole de pierre sur le modèle du Dôme de Florence (église Notre-Dame) et sa Madone Sixtine (Raphaël), au point d'être surnommée Florence sur l'Elbe au début du XIXe siècle.

Le dédoublement des capitales (Paris/Versailles, Berlin/Potsdam, Moscou/Saint-Pétersbourg) devient également une donnée majeure et récurrente du siècle. Frédéric Guillaume Ier (roi de 1713 à 1740) fait de Potsdam un centre administratif et surtout une ville de garnison dans laquelle les militaires représentent trois quarts de sa population. La ville est également adoptée comme résidence par la maison royale de Prusse : Frédéric le Grand y fait construire le palais de Sanssouci (1745-47). Pierre le Grand (1672-1725), revenu de la « Grande Ambassade » (mars 1697-septembre 1698), prend la décision de fonder Saint-Petersbourg en 1703. La fondation de la ville marque l'emprise nouvelle de la Russie sur l'espace baltique et signale l'accélération d'une modernisation qui emprunte à l'Europe occidentale tout ce qu'elle peut donner. Architectes italiens (Trevzini, Rastrelli, Quarenghi) et français (Le Blond, Blondel, Falconet) façonne une nouvelle Rome. Un album de douze gravures et un grand plan réalisé par Mikhaïl Ivanovitch Makhaïev (1718-1770) est offert aux ambassadeurs et aux bibliothèques royales d'Europe pour le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Les capitales deviennent ainsi de véritables « centres de calcul ». Pivot des unions personnelles (Varsovie/Dresde, Hanovre/Londres, Milan/Vienne) et de la construction des empires, elles sont aussi des nœuds de circulation au centre de la révolution des chemins (G. Arbellot) et des centres d'information qui concentrent et diffusent livres, presse, cartes et images. Plus de 100 000 éditions sont ainsi réalisées à Paris au XVIIIe siècle qui circulent dans toute l'Europe. La carte de l'Europe est désormais ponctuée d'un semis de points, autant de capitales « nationales » qui drainent les circulations à l'intérieur des Etats mais aussi entre les Etats, même si ce semis demeure de densité inégale et d'importance relative.

II La hiérarchie des capitales.

Le philosophe écossais David Hume peut déclarer, lors d'un séjour sur les bords de la Seine : " Je suis citoyen du monde ; mais si j'avais à adopter la capitale d'un pays, ce serait celle où je vis à présent", tandis que Goethe se voit « enfin arrivé dans capitale du monde (Rome) (1786). Au-delà des préférences marquées par les voyageurs dans leurs souvenirs, il convenait de réfléchir aux hiérarchies et à leurs fondements qui portent les uns et les autres sur des itinéraires obligés. Voltaire à la fin de l'*Essai sur les mœurs* esquisse un portrait de groupe des capitales européennes : « Quoique Rome fût la capitale des peuples catholiques, elle était cependant moins peuplée que Venise et Naples, et fort au-dessous de Paris et de Londres (...) Rome fut le seul centre des arts et de la politesse jusqu'au siècle de Louis XIV et c'est ce qui détermina le reine Christine à y fixer son séjour ; mais bientôt l'Italie fut égalée dans plus d'un genre par la France et surpassée de beaucoup dans quelques-uns. Les Anglais eurent sur elle autant de supériorité par les sciences que par le commerce. Rome conserva la gloire de ses antiquités et de ses travaux qui la distinguèrent jusqu'à Jules II (mort en 1513)». Rome conserve ainsi son attrait mais se spécialise et apparaît de plus en plus comme la capitale des savoirs antiques. Paris et Londres sont dynamisées par le mécénat royal, le commerce et le développement des sciences. Leur vitalité est portée par deux royaumes qui sont en passe de devenir, au moment où écrit Voltaire, des nations. Voltaire opère ici deux déplacements significatifs : le nombre ne fait pas à lui-seul la grandeur et la vitalité relative des capitales est aussi celle des nations. Les échelles multiples des capitales européennes sont le produit de dynamiques complexes résultant de processus historiques de longue durée, où se joue la mise en place des écarts et des hiérarchies au sein de l'espace européen. Mais ces échelles sont aussi mouvantes en fonction des changements de rapports de force politiques entre les espaces européens (par exemple Vienne versus Dresde, Munich, Berlin), des hinterlands plus ou moins nationaux ou internationaux. Le siècle voit ainsi se renforcer la domination de Paris et de Londres, tandis que Rome entre en compétition avec Naples autour des antiquités.

1° Une géopolitique des centres de pouvoir culturel.

Les capitales sont des lieux à la jonction des routes où se croisent les élites. Les villes sont ainsi mises en réseau non seulement par les voyageurs mais aussi par les pratiques et les objets communs. Le grand tour ou voyage de formation des élites européennes enchaîne les étapes prestigieuses et permet de vérifier sur place un savoir préalable des lieux et des hommes. Si les guides fournissent et actualisent ce savoir au fil du siècle, il n'en demeure pas moins nécessaire pour le jeune noble de se placer sur l'échiquier des grandeurs et des réputations.

Les académies fournissent quelques-uns de ces repères. Au-delà de la *peregrinatio* académique et du voyage savant qui ciblent bibliothèques et collections, les académies doublées par les observatoires (Paris 1668, Greenwich 1675, Berlin 1708, Saint-Petersbourg 1725) tissent le réseau des principales capitales en validant les connaissances scientifiques. Avant de valoriser le soutien royal, elles sont le produit des sociabilités aristocratiques et savantes et expression d'un entre-soi à l'instar des loges (P. Beaurepaire) et des salons (A. Lilti). L'Académie des sciences créée en 1666 ne devient royale avec un règlement qu'en 1699 et la Royal Society créée en 1660 vit essentiellement de la cotisation de ses membres. Les académies royales (outre Londres et Paris, Berlin créée en 1700, Saint-Petersbourg en 1724 et Stockholm en 1739) rayonnent d'autant, qu'elles sont largement ouvertes aux étrangers distingués. D'Alembert est membre puis secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre des Académies des sciences de Paris et de Prusse, de la Société royale de Londres. Maupertuis président de l'académie royale des sciences de Prusse est aussi membre honoraire de la Royal Society et de l'Académie des sciences de Paris. Sur 93 *fellows* étrangers nommés entre 1660 et 1700 à la Royal Society, la moitié sont des savants mais l'autre moitié composée de juristes, diplomates, aristocrates habite Londres et reflète davantage l'attractivité de la ville que son rayonnement scientifique. Par la double institution du concours et de la publication des mémoires (*Philosophical Transactions*, *Mémoires de l'Académie des Sciences*), Paris et Londres s'érigent en tribunaux de la science : la controverse sur la détermination des longitudes entre 1730 et 1750 a par exemple contribué activement à renforcer la position de Paris comme centre international de la dispute scientifique.

2° Développement d'une urbanité consommatrice

L'économiste napolitain Genovesi formule l'un des premiers modèles économiques de la capitale qui entraîne le reste du royaume par son luxe et le « civilise », même s'il pointe le montant excessif des importations (*Delle Lezioni di commercio o sia d'economia civile*, Naples, 1765-67, I, chap 22, § XXI). Les cours et capitales d'Europe peuvent apparaître comme l'hinterland commercial de Paris ou de Londres. En 1752, la maison royale de Parme dépense 200 000 livres en achats de luxe à Paris. Grosvenor square est l'un des tous premiers quartiers dédiés au commerce de luxe et en 1789-90, 58 % des habitants du quartier sont employés dans 120 négoce différents. Londres excelle également dans la fourniture d'objets techniques, des instruments scientifiques par exemple pour le cabinet des machines de Dresde. La saison londonienne rythmée par les sessions annuelles du Parlement rassemble ceux « those who could afford it. Le relais est pris par exemple par la poupée de modes ou les expériences publiques comme à Londres (Boyles étudié par S. Shapin), Paris (abbé Nollet, Vicq d'Azir) ou Rome (salon et académie Ciampini).

3° Une culture urbaine capitale qui homogénéise.

Londres détruite par le grand incendie de 1666 devient un modèle d'urbanisme après reconstruction de la City détruite à 85 % sur des plans nouveaux qui prévoient un élargissement des rues et des édifices en brique. Du Rebuilding Act de 1667 au Building Act de 1774 sont introduits pavage, éclairage et nettoyage des rues et Londres devient la fabrique de la modernité capitale où l'on peut marcher sans se salir et en toute sécurité. On observe ainsi une diffusion de plus en plus large, à partir de quelques grands centres urbains, d'innovations culturelles englobant aussi bien le théâtre, la musique de l'opéra au concert, la presse éphémère que les façons de s'habiller, les goûts esthétiques. Les agents et les nouvellistes à la main, Grimm mais aussi Dupont de Nemours pour le margrave de Bade contribuent à développer cette nouvelle fonctionnalité culturelle de la capitale devenue un espace cosmopolite dominé par la langue française elle-même validée par l'Académie. C'est un mode de vie qui s'exporte : les gravures Artaria « à l'anglaise » produites à Vienne au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles témoignent de circulations renforcées au fil du siècle par les mobilités et les multiples redistributions d'objets. Le showroom de Josiah Wedgwood installé Greek Street expose en 1774 un service commandé par Catherine II pour le Palais Tchesmé, l'une des résidences impériales. Sur ces pièces sont représentées les vues en noir et blanc d'élégants palais, abbayes, châteaux et parcs anglais.

4° La capitale d'entre les capitales (A. Romano) : capitale culturelle ou capitale symbolique ?

Rome au XVII^e siècle constitue un lieu d'expérimentation des genres et des langages artistiques qui trouvent un écho considérable dans toute l'Europe. Longtemps réputée éloignée des centres des Lumières avec notamment l'échec de la petite académie *Esperienze, Naturali Filosofiche e Naturali* et dédiée à une érudition antiquaire myope, la Ville éternelle connaît une réelle vitalité intellectuelle au XVIII^e siècle (A. Romano).

La ville juxtapose de fait le maillage diplomatique de la papauté, les réseaux propres à toutes les curies généralices des ordres religieux, les réseaux aristocratiques. Visitée par les pèlerins et habitée par les diplomates de toute l'Europe, elle est sans doute l'une des capitales les plus cosmopolites en Europe. Sa topographie est du reste marquée par la présence étrangère rassemblée dans les quartiers Espagnol, Français, Florentin. Les Français à Rome ont leurs lieux : palais de l'ambassadeur, palais de l'Académie de France, couvent de la Trinité des Monts, librairie Bouchard et Gravier. Rome fonctionne simultanément comme un lieu d'apprentissage pour les artistes néo-classiques (regroupement dans le quartier septentrional de la ville, autour de la place d'Espagne), un lieu de passage des voyageurs du Grand Tour (atelier de Pompeo Batoni), et un lieu de trafic des objets antiques. L'épanouissement du marché international des maîtres anciens et des œuvres contemporaines fait de Rome un marché d'approvisionnement pour toutes les dynasties qui veulent établir ou développer des capitales mais aussi plus modestement pour ces voyageurs tels G. Caillotin qui repartent avec un tableau.

D'innombrables richesses matérielles (livres, instruments, spécimens) et immatérielles (information) font de fait une ville-ressource qui rassemble une nombre inédit de bibliothèques riches de manuscrits, d'incunables, de médailles, de galeries, de collections artistiques et de cabinets scientifiques aux mains de l'aristocratie et des ordres. Stefano Borgia (1731-1804), membre de l'illustre famille est ainsi historien, antiquaire, membre de l'Academia di Cortona, cardinal, préfet général de la Congrégation de

Propaganda Fide et fondateur d'un musée dans lequel sont réunis des collections de manuscrits coptes et mexicains, des pierres précieuses et des objets rares. Les patronages ecclésiastiques (Collège Romain) et nobiliaires fonctionnent comme autant d'espaces d'agrégations savantes où se mêlent des compétences astronomiques, littéraires, linguistiques, théologiques, philosophiques, antiquaires et naturalistes. Celles-ci constituent la matrice philologique de nouveaux savoirs (archéologie, linguistique, orientalisme, anthropologie) qui ébranle l'ancien édifice des savoirs que la théologie avait pu dominer.

L'ouverture du musée capitolin en 1734 semble confirmer ce rôle de capitale des arts. La réalisation du Musée Pio Clementino en 1770 pour la présentation des chefs d'œuvre possédés par le Vatican est pourtant décidée après le choc du départ de la collection Farnèse à la suite de la transmission de l'héritage d'Elisabeth Farnèse à son fils Charles III, roi de Naples. Cependant ces activités productrices et commerciales prennent place dans une ville relativement statique : la capitale des arts ne renforce plus la capitale politique et religieuse. En effet, l'« anticomanie » engendre une production florissante d'objets manufacturés mineurs : bronzes, reproductions en biscuit, maquettes en liège, incisions et eaux fortes qui envahissent les maisons d'Europe mais banalisent l'image de la capitale culturelle en capitale symbolique. Le *London Guide* conclut à ce propos que Londres « est maintenant ce que la Rome antique fut autrefois : le siège de la Liberté, l'encouragement des arts et l'admiration du monde » (*London Guide*, 1770).

III La capitale entre patriotisme local et universalisme (la capitale est-elle un pivot ou un simple point de passage ?).

La capitale fait aussi l'objet de critiques multiples, à la fois culturelles et économiques (D. Roche). Fougeret de Montbron publie en 1759 *La Capitale des Gaules ou Nouvelle Babylone*, ouvrage par lequel il dénonce la ville comme un séjour de délices pour les riches et un enfer pour les infortunés et fait la critique du luxe, de la défaillance sociale et charitable, du parasitisme courtisan, du dépeuplement et des misères des campagnes. Ces critiques sont reprises par Rousseau, Grimm, Fabre d'Eglantine et d'autres. A travers ces critiques, c'est la capitale en tant qu'horizon d'attente des élites européennes qui est remise en question. Dans la perspective du sujet, on pouvait finalement s'interroger sur la capacité des capitales à polariser à l'échelle du siècle flux et réseaux.

1° Des centres de pouvoir concurrencés.

L'autorité politique est fortement contestée par l'imprimé dès les années 1680 quand se superposent contestation religieuse, émigration huguenote et *Glorious Revolution*. Le monopole de la Stationer's Company est réduit à partir de 1695 quand la censure est devenue insupportable et le copyright établi en 1709. La France est inondée par les productions des presses huguenotes aux frontières (Amsterdam et Prosper Marchand, Marc-Michel Rey à Genève, la Société Typographique de Neuchâtel -STN-, Journal de Bouillon). La Direction de la Librairie dirigée par Malesherbes à partir de 1750 doit finalement entériner la permission tacite (livres imprimés à Paris avec une fausse adresse) afin de limiter la circulation européenne des mauvais livres. L'« aventure » de l'*Encyclopédie* étudiée par R. Darnton témoigne de ce décentrement. Initialement conçue comme la traduction avec privilège d'une édition londonienne, l'*Encyclopédie* devient l'une des plus prestigieuses productions de la librairie parisienne des Lumières. A la révocation de son privilège, celle-ci pourtant échappe à ses auteurs en devenant une entreprise lucrative qui profite aux libraires européens (rééditions in 4° et in 8° de Genève, Neuchâtel, Livourne).

2° Délocalisation par la mise en réseau de centres multiples.

Précisément les Lumières ne sont pas réductibles à une coterie de philosophes libres penseurs parisiens. L'étude de la diffusion de Spinoza ou le déploiement des Lumières radicales en Europe, étudié par Jonathan Israel, est un démenti apporté à la domination capitale. De fait, les réseaux se multiplient dans l'Europe des Lumières et peuvent contourner les capitales. Voltaire construit d'abord sa réputation entre Paris, Londres et Berlin. Polémiste dont les opuscules s'arrachent en Europe, il est aussi l'auteur le plus joué du siècle sur les scènes « capitales », mais le séjour de Ferney est bientôt relayé par la « lettre à Voltaire » lue dans les résidences aristocratiques et patriciennes. De même, le

monde de Haller se déploie par la correspondance depuis Berne, tout comme la collection de la bibliothèque universitaire de Göttingen, fruit des multiples échanges entre les professeurs du lieu et les savants européens (A. Saada).

Universités, foires, résidences aristocratiques et bibliothèques « de châteaux » sont tout autant de centres des Lumières, comme l'illustre par exemple l'itinéraire de Winckelmann, bibliothécaire du château de Nöthnitz près de Dresde et secondairement antiquaire de la Cour de Saxe. Après avoir publié à Leipzig en 1755 ses *Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques dans la peinture et la sculpture*, il devient bibliothécaire du cardinal Albani, puis prélat des Antiquités et scripteur de la bibliothèque vaticane. Mais il continue aussi de circuler en Europe et il meurt à Trieste le 8 juin 1768 dépouillé des médailles antiques dont l'Impératrice Marie-Thérèse lui avait fait cadeau.

3° On pouvait finalement poser la question de la souveraineté territoriale des savoirs et des biens.

Alors même que l'espace politique des capitales est souvent partagé entre différents pouvoirs (royal, clérical, local...), le pouvoir politique essaie de contrôler, voire de contrecarrer de nouvelles solidarités transnationales. Les collèges et provinces jésuites qui dépendent de Rome et se déploient dans toute l'Europe sont finalement supprimés en 1773, certes par bulle pontificale mais sous la pression des pouvoirs politiques. Si la franc-maçonnerie qui apparaît dans les années 1730 jouit de solides protections au sommet des États dès les années 1750, les Illuminés de Bavière, l'une de ses branches radicales, sont finalement interdits.

Plus largement, les premières expressions culturelles de l'idée nationale semblent à même de remettre en cause la domination capitale. On pouvait ici évoquer le cas d'Edimbourg qui perd au profit de Londres son statut de capitale politique de l'Acte d'Union en 1707 à la fin de la révolte jacobite en 1756 pour gagner celui de centre des savoirs, doublé de l'identité de capitale nationale qui perpétue une identité écossaise en fabriquant des « monuments écossais » et un espace public « national » (S. Van Damme). De même, le reflux de la mode du théâtre français en Allemagne après 1770 au profit du théâtre national allemand n'est pas d'abord porté par Vienne mais par Hambourg, ville libre d'Empire et port : Lessing refuse la direction du théâtre de cour à Vienne et publie en 1769 la *Dramaturgie de Hambourg*. La réunion de Herder, Goethe et Schiller dans la petite résidence des ducs de Saxe-Weimar constitue finalement le « moment » Weimar en un lieu idéal où se cristallise la nation culturelle allemande.

Conclusion :

Sans doute fallait-il conclure à la coexistence de plusieurs modèles, sans laquelle on ne peut à la fois expliquer le triomphe de la capitale politique au XVIIIe siècle, l'accélération des circulations et l'avènement du cosmopolitisme et de l'universalisme des Lumières. On pouvait signaler en dernier lieu et en guise d'ouverture que la quête des empires ne fait finalement que confirmer la capacité à capitaliser domination politique, économique et culturelle.

Christine LEBEAU, Bernard BRUNETEAU

3. Commentaires des épreuves orales

3.1. Le commentaire de documents géographiques

Comme l'année dernière, l'épreuve du commentaire de documents géographiques était composée de deux exercices différents : le commentaire classique d'un dossier documentaire (évalué sur 15 points) portant sur les questions au programme (les mobilités, l'Europe, la

France en villes, la géographie des conflits) et donnant lieu à un exposé de 25 minutes suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes environ, et l'épreuve intitulée « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (évaluée sur 5 points), faisant l'objet d'une présentation et d'un court entretien d'une dizaine de minutes environ.

Dans le cadre du premier exercice, le jury a eu le plaisir d'entendre, comme les années précédentes, quelques très bons exposés, parfois excellents (atteignant la note de 18/20), ce qui témoigne à la fois de l'efficacité des préparations et du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve reste d'ailleurs à un bon niveau, même si on peut noter une légère diminution par rapport à l'an passé qui résulte de l'augmentation significative du nombre d'exposés totalement manqués et souffrant de l'absence d'une culture géographique élémentaire (avec plusieurs notes entre 01 et 03/20). Globalement, le jury a observé cette année des disparités plus fortes dans le niveau des présentations orales, dont certaines ont traduit un manque de maîtrise complet des problématiques géographiques de base. Aussi, nous souhaitons ici rappeler quelques conseils, certes déjà donnés dans des rapports précédents, mais pas toujours encore parfaitement bien suivis ni appliqués.

L'intitulé même de l'épreuve en donne les clés : il s'agit de commenter un dossier documentaire portant sur un thème. Plusieurs candidats cette année ont éprouvé une certaine difficulté à raccrocher leur dossier documentaire aux thèmes du concours, certains même n'ayant pas saisi que le sujet qui leur était proposé pouvait croiser deux thèmes du programme (exemple du sujet sur Belfast, à l'interface des problématiques d'aménagement urbain en Europe et des conflits, sur Ciudad Juarez, au croisement de la géographie des conflits et des mobilités, sur les Balkans, mêlant enjeux européens et thématique du conflit, etc.). D'où des problématiques et des réflexions partiellement déconnectées de la complexité des sujets. Par ailleurs, si les contours de l'épreuve sont clairement définis, les dossiers peuvent différer dans le détail : ils sont composés d'une dizaine de documents au maximum mais ceux-ci peuvent être d'un apport inégal. Comme toujours, certains documents ne sont là que pour une ou deux informations ou pistes précises ; d'autres sont des documents pivots, essentiels pour la compréhension comme pour l'exploitation. Tous doivent être étudiés, mais la capacité à hiérarchiser le corpus et son analyse est un facteur important de la réussite du commentaire.

Le dossier ne peut et ne doit pas être exhaustif, il invite à traiter un sujet selon des approches spécifiques qu'il convient d'explorer de manière approfondie. L'erreur la plus fréquemment observée consiste à transformer l'épreuve en une « leçon » dans laquelle les documents – la plupart du temps alors survolés et paraphrasés – deviennent de simples illustrations en appui du propos. Le commentaire de tout document impose un sens critique. Il ne s'agit pas de le déclarer d'emblée « bon » ou « mauvais », important ou quantité négligeable selon qu'il émane de sources dites scientifiques (thèses, articles de revues, etc.) ou non (articles de presse, extraits de blog, de brochures touristiques ou de plaquettes promotionnelles), mais d'en montrer les objectifs, les limites, les non-dits voire les partis pris. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille dresser un inventaire long et minutieux de tous les documents proposés en introduction ; une présentation rapide et allusive suffit et évite au candidat de perdre un temps précieux et compté.

Dans le corpus, les photographies (pouvant représenter des paysages agricoles ou urbains, des infrastructures, des équipements, des espaces domestiques ou territoires en friches, etc.) occupent une place importante malheureusement trop souvent négligée par les candidats qui n'y voient que de simples illustrations, alors même qu'elles sont intégrées au dossier précisément en raison de leur apport scientifique. Plus largement d'ailleurs, l'approche paysagère des espaces urbains, montagnards, littoraux, ruraux ou autres reste assez mal traitée, ce qui est une lacune importante pour un futur enseignant de géographie qui doit

« donner à voir » des lieux et des territoires à ses élèves avant d'en proposer des clés de lecture.

Globalement, l'analyse documentaire comporte deux difficultés majeures que certains candidats ont eu du mal à surmonter. Le dossier est en effet composé d'un certain nombre de documents qui sont liés les uns aux autres selon des logiques souvent complémentaires, parfois discordantes. Il ne s'agit donc pas de les présenter de manière cloisonnée et étanche, mais de les croiser de façon systématique afin de mettre en évidence toute la richesse de la problématisation sous-jacente. Les candidats ont par ailleurs quelque difficulté à varier les échelles d'analyse, privilégiant la petite échelle et négligeant les documents à grande ou moyenne échelle. C'est particulièrement sensible pour les sujets incluant une carte topographique : le jury entend très souvent des propos généraux sur le type d'espace couvert par la carte, conduisant à de véritables contre-sens, la réalité locale ne s'inscrivant pas dans des schémas valables à plus petite échelle. Le défaut inverse, presque aussi fréquent, est de ne pas savoir dégager ce qui fait l'intérêt, l'exemplarité d'une situation à grande échelle, de ne pas savoir la rattacher au contexte plus vaste dans lequel elle s'inscrit et se comprend, comme archétype ou au contraire contre exemple. Il ne s'agit pas bien sûr de transformer l'exposé en une suite décousue de cas particuliers, mais de parvenir à établir un mouvement constant entre la petite et la grande échelle, en s'appuyant sur une démarche tantôt déductive, tantôt inductive. Dans la mesure où tous les programmes du collège et du lycée ont été réorganisés autour de ce que l'on appelle les « études de cas », il faut donc s'attendre à l'avenir à ce que les dossiers incorporent de plus en plus de documents à grande échelle et que l'on demande aux candidats comment ils pourraient les utiliser en cours.

Car le commentaire doit aussi permettre de dégager des qualités pédagogiques et de communication. Epreuve d'un concours de recrutement d'enseignants du secondaire, il doit permettre au jury de mesurer des capacités importantes pour ce métier : s'exprimer clairement en évitant de « jargonner », être capable de sélectionner des documents pour en dégager l'essentiel, savoir faire comprendre simplement une réalité forcément complexe – en réalisant notamment des croquis, tableaux, organigrammes synthétiques et éclairants –, dégager ce qui est utile, indispensable, pour des élèves de collège ou de lycée, en fonction d'objectifs précis de formation. Or, un certain nombre d'exposés ont été construits et présentés de manière très confuse, suivant une problématique parfois mal ciblée, alambiquée ou peu compréhensible, fondée sur des analyses que l'on sent « plaquées », en décalage avec le fond du dossier et par ailleurs assez mal maîtrisées.

L'introduction représente à cet égard un temps fort de l'exposé, permettant au candidat de bien expliciter le sujet – au besoin en définissant certains termes conceptuels ou techniques de l'intitulé –, de développer un questionnement aboutissant à une problématique qui ne se résume pas à une rafale de questions mais qui parvient à faire émerger un fil directeur du dossier documentaire. Le jury a ainsi pu se rendre compte du savoir parfois très approximatif de certains candidats sur des concepts pourtant essentiels en géographie (territoire, espace, terroir, ségrégation, centralité, gouvernance, réhabilitation et rénovation, renouvellement urbain, etc.) et qui ne sont pas, ou mal définis. De ce point de vue, le dialogue avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Il peut aider à rectifier, à préciser un point mais il permet aussi de tester les connaissances précises du candidat. Il donne aussi au candidat l'occasion de montrer sa pleine capacité à argumenter, réfuter ou proposer des analyses parfaitement recevables dès lors qu'elles sont bien étayées.

Sur le plan formel, le jury a pu déplorer un problème de gestion du temps dans un grand nombre d'exposés caractérisés par des introductions trop longues et des parties très déséquilibrées combinant souvent une première partie hypertrophiée et une troisième partie squelettique, voire à peine ébauchée. Par ailleurs, la production cartographique reste parfois particulièrement rudimentaire, peu soignée et peu démonstrative, confinant dans certains cas à

de la « paraphrase cartographique » lorsque les candidats se contentent de reproduire à l'identique – mais souvent de manière moins heureuse ! –, des cartes contenues dans le dossier. Il convient en effet de rappeler ici que la production de cartes, graphiques ou schémas par les candidats doit présenter une « plus-value » qui peut prendre la forme d'une synthèse ou de l'éclairage inédit d'un point spécifique soulevé dans le dossier documentaire. Cette année encore, les candidats ont eu à commenter un dossier présenté soit sous un format papier, soit sous celui d'un diaporama enregistré sur une clé USB. Les exposés construits à partir d'un diaporama ont été assez inégaux sur la forme, certains candidats se contentant d'utiliser le fichier à disposition simplement pour faire défiler les images à commenter, tandis que d'autres ont véritablement bâti leur présentation en mobilisant les outils logiciels permettant de retoucher les cartes, de retravailler des tableaux statistiques sous forme d'histogrammes, de produire des effets de zoom, des déroulés du plan, etc. **Si, cette année, le jury n'a pas trop tenu compte de cette différence de traitement dans son évaluation, il y sera en revanche très attentif l'an prochain en proposant à tous les candidats un dossier sous forme de diaporama** – ce qui permet d'une part de pallier les problèmes d'évaluation liés à cette différence de présentation et d'autre part de contraindre les candidats à manier un outil faisant désormais partie du quotidien des enseignants – et en exigeant pour tous une présentation construite à partir des différentes diapositives proposées.

L'autre épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable » a été en partie renouvelée par rapport à l'année précédente, dans un souci de cohérence avec l'exercice du commentaire de documents. A cet effet nous avons intégré dans le dossier documentaire un document clairement identifié, en lien avec la thématique proposée dans le corpus, mais faisant parallèlement écho à l'un des thèmes des programmes d'éducation civique (collège) ou d'ECJS (lycée), portant par exemple sur la citoyenneté, la laïcité, l'éthique, etc. Ce document devait être utilisé – au même titre que les autres documents – dans le dossier documentaire, tout en faisant par ailleurs l'objet d'une analyse spécifique au titre de l'épreuve "Agir en fonctionnaire de l'Etat", à partir d'une question explicitement posée. En moins de 5 mn, le candidat devait donc commenter ce document à l'aune de la question formulée tout en apportant des éclairages sur la manière dont il pourrait être utilisé dans le cadre du programme d'éducation civique ou d'ECJS. Le dialogue avec le jury a été essentiel, étant surtout l'occasion de tester les capacités pédagogiques et l'esprit critique du candidat. Il est apparu toutefois que cet exercice, même modifié par rapport à l'année précédente, présentait une vraie difficulté pour les candidats qui, après un exposé intense de 25 mn suivi d'un entretien actif d'une vingtaine de minutes, peinaient à se remobiliser pour un nouvel exposé de nature très différente. Par ailleurs, la différence introduite dans la durée de l'exposé – de 25 mn pour le commentaire de documents et de 30 mn pour la leçon – paraît sans nul doute responsable, dans une large mesure, de la mauvaise gestion du temps évoquée plus haut. **Compte tenu de ces observations, il a donc été décidé de modifier à nouveau l'année prochaine les contours formels de l'épreuve de commentaire de documents. Celle-ci devrait se dérouler de la manière suivante : le commentaire classique du dossier documentaire (évalué sur 15 points) portant sur les questions au programme donnera lieu à un exposé de 30 minutes (comme en leçon) suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes environ, et l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (évaluée sur 5 points) portera, comme cette année, sur l'étude d'un document intégré au dossier en lien avec les programmes d'éducation civique ou d'ECJS, mais fera simplement l'objet d'un court entretien de 5 mn (sans exposé préalable de la part du candidat).**

Nathalie BERNARDIE-TAHIR (présidente de commission) Laurent CAILLY, Aurélien DELPIROU, Jacqueline JALTA, Catherine SELIMANOVSKY, François TAULELLE, Vincent VESCHAMBRE

LISTE DES SUJETS :

Les villes européennes face à la métropolisation

Document 1 – La métropolisation et ses conséquences (texte) - Source : Yves Jean, Guy Baudelle, *L'Europe, aménager les territoires*, Paris, Armand Colin (col. U), 2009, p. 357-359.

Document 2 – Paris, le passé à un avenir (article) - Source : *Villes mondiales, les nouveaux lieux de pouvoir*, revue *Sciences Humaines*, Les grands dossiers n°17, décembre 2009, janvier/février 2010.

Document 3 – Berlin, Postdamer Platz (photographie) - Source : Raymond Depardon, « Berlin », *Cities, Villes, Städte*, Steidl & Fondation Cartier, 2007.

Document 4 – Des réappropriations multiples du centre ancien de Barcelone (texte) - Source : Hovig Ter Minassian, « La récupération du centre ancien de Barcelone depuis le début des années 1990, enjeux, processus, contradictions », *Norois*, n° 217, 2010/4, p.13-27 (p.19-20).

Document 5 – La disparité des réseaux métropolitains dans le Rhin supérieur (cartes) - Source : Raymond WOESSNER, *L'Alsace, territoire(s) en mouvement*, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, 2007.

Document 6 – Classement des villes européennes d'après quinze critères (carte) - Source : Céline ROZENBLAT et Patricia CICILLE, *Les villes européennes, comparative*, Rapport DATAR, avril 2003.

Document 7 – Un classement hiérarchique des villes européennes en 2003 (tableau) - Source : Marc Dumont & Maie Gérardot (dir.), *L'Europe*, Paris, Atlande (col. Clefs concours, Géographie des territoires), 2010, p.148.

Document 8 – Les MEGA (aires métropolitaines de croissance), le Pentagone et la recherche et développement (carte) - Source : Marc Dumont & Maie Gérardot (dir.), *L'Europe*, Paris, Atlande (col. Clefs concours, Géographie des territoires), 2010, p.151.

Document 9 – Quand Leipzig donne le ton de l'Europe durable (extrait d'article).

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 9

Comment l'étude de la ville durable et solidaire en Europe est-elle un vecteur de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement secondaire ?

Qu'est-ce que la mixité urbaine ?

Document 1 - La mixité en question - Source : Eric Maurin, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Seuil (La République des Idées), octobre 2004, p. 39-42

Document 2 - Projets urbains de Strasbourg et de Brest, propos de Jacques Bigot et d'Alain Masson - Source : quotidien *Le Monde*, 20 mai 2010

Document 3 - Montpellier, le projet de rénovation urbaine - Source : CUCS, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Ville de Montpellier, 2007, p. 8-9

Document 4 - Carte : Montpellier. Répartir sur l'ensemble des quartiers les logements sociaux. Source : Projet d'aménagement et de développement durable de Montpellier, mise à jour du PLU, 2006

Document 5 - Les Grisettes, un quartier durable à Montpellier - Source : Montpellier SERM, 2007.

Document 6 - Programme du quartier Malbosc à Montpellier - Source : Vinci Immobilier, 2006.

Document 7 - Trois photographies du quartier de La Villeneuve à Grenoble, le 29 mars 2012 - Source : Catherine Sélimanovski, sortie de terrain pendant le colloque *Hybridation*, 28-29 mars Grenoble.

Document 8 - « Pour construire une politique de mixité à l'école » - Source : Geneviève Zoïa et Laurent Visier, *La carte scolaire et le territoire urbain*, PUF (Ville en débat), 2009, p.89-92

Document 9 - « La ville et l'école. Les nouvelles formes de ségrégation » - Source : Marie Raynal, *Diversité. Ville. Ecole. Intégration*, n° 139, décembre 2004, p.5-7

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 9

Comment faire le lien dans sa classe entre la question de la mixité et l'éducation à la citoyenneté ?

Montpellier une métropole du Sud

Document 1 - Carte topographique de Montpellier au 1/25000 - Source : IGN 2004

Document 2 - Carte topographique de Montpellier au 1/50000, photocopie en noir et blanc - Source : IGN 1953

Document 3 - Montpellier, Georges Frêche (1938-2010) et le marketing territorial - Source : Montpellier Agglomération, Harmonie n°278, décembre 2010

Document 4 - Le nouvel Hôtel de ville - Source : Montpellier SERM, 2007 et 2011

Document 5 - Les parcs d'activités à Montpellier - Source : Montpellier Agglomération, Puissance 15 n°179, octobre 2001

Document 6 - « Prospective. Territoires de métropolisation », Jean-Paul Volle - Source : *Urbanisme*, HS, n°26, septembre 2005

Document 7 - La pauvreté à Montpellier : de fortes disparités entre les quartiers - Source : *Repères*, INSEE LR, n°3, janvier 2001

Document 8 - Les territoires prioritaires ANRU et CUCS - Source : Ville de Montpellier 2006

Document 9 - Chiffres pour la ZUS de la Paillade - Source : INSEE 2006 et 1999

Document 10 - Les quatre objectifs du projet de rénovation urbaine de la Mosson - Source : Ville de Montpellier, 2009

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 10

Comment l'étude de la politique de la ville est-elle un vecteur de l'éducation à la démocratie participative dans l'enseignement secondaire ?

Les Balkans et l'Union Européenne

Document 1 - « L'intégration des Balkans à l'Union européenne : principales étapes et modalités » Deux cartes - Source : Amaël Cattaruzza, Pierre Sintès, *Atlas géopolitique des Balkans*, Paris, Autrement, 2012. Un tableau. - Source : Union européenne, 2012.

Document 2 - « Aide internationale au développement et aide de préadhésion à l'Union européenne ». Source : Amaël Cattaruzza, Pierre Sintès, *Atlas géopolitique des Balkans*, Paris, Autrement, 2012.

Document 3 - « Échanges commerciaux entre les pays des Balkans occidentaux avant et après leur adhésion à la CEFTA ». Source : Amaël Cattaruzza, Pierre Sintès, *Atlas géopolitique des Balkans*, Paris, Autrement, 2012.

Document 4 - « Les aléas du processus d'adhésion ». Source : Emmanuelle Chaveneau, Amaël Cattaruzza, « Ni voisins, ni membres. La « périphérisation » des Balkans occidentaux via le processus d'adhésion à l'UE », in *L'Espace Politique*, n° 2007-2, 2007, p. 39-54.

Document 5 - « L'Albanie sur la voie de l'adhésion ? ». Source : Edith Lhomel, « Albanie 2005-2006. Tenir le cap », in *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 1056, 2006, p. 164-179.

Document 6 - « Intégrer les agricultures bulgare et roumaine ». Un texte + une carte. Source : Béatrice von Hirschhausen, « Intégrer les campagnes bulgares et roumaines : le défi de leurs différences », in *L'Espace géographique*, n° 2008-4, 2008, p. 297-312.

Document 7 - « Intégration européenne et fonds alloués par l'UE à la Bulgarie et à la Roumanie ».

Deux graphiques + une carte + une chronologie. Source : Amaël Cattaruzza, Pierre Sintès, *Atlas géopolitique des Balkans*, Paris, Autrement, 2012.

Document 8 - « L'opinion croate face à l'adhésion à l'UE ». Source : Emmanuelle Chaveneau, Amaël Cattaruzza, « Ni voisins, ni membres. La « périphérisation » des Balkans occidentaux via le processus d'adhésion à l'UE », in *L'Espace Politique*, n° 2007-2, 2007, p. 39-54.

Document 9 - « Nikolic nie le génocide à Srebrenica ». Source : lemonde.fr

http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/06/01/le-president-serbe-tomislav-nikolic-nie-le-genocide-a-srebrenica_1711579_3214.html).

Document 10 - « La mise en œuvre des accords d'Ohrid ». Source : Nadège Ragaru, « Macédoine : le bilan en demi-teinte de la politique européenne », in *Critique internationale*, n° 24, 2004, p. 9-20.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 10

Dans quelle mesure les accords d'Ohrid garantissent-ils le respect des droits des minorités en Albanie? Quels principes régissent ces droits en France et en Europe ?

Conflits et aménagement urbain. Le cas de Belfast

Document 1 - Plan de Belfast Collins Streetfinder (année 2007, échelle 1 /15 000^e).

Document 2 - « Chronologie des *peacelines* et de leur contexte ». Source : Florine Ballif, *Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002)*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, sous la direction de Georges Knaebel, Paris, Université Paris XII Créteil Val-de-Marne, 2006, p. 521-527.

Document 3 - « Distribution des catholiques, à l'échelle du Ward, à Belfast (2001), et localisation des *peacelines* (2006) ». Source : University of Ulster, Conflict archive on the internet web service (CAIN).

Document 4 - « Distribution des environnements ethniques dans la Belfast Urban Area (BUA), 1969 et 1977 ». Source : Margaret Keane, "Segregation processes in public sector housing", in P. Doherty (ed.), *Geographical perspective on the Belfast region*, 1990, p. 94-95.

Document 5 - « Le conflit scolaire à Ardoyne ». Un texte et un croquis. Source : Florine Ballif, *Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002)*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, sous la direction de Georges Knaebel, Paris, Université Paris XII Créteil Val-de-Marne, 2006, p. 222-233.

Document 6 - « L'enclave de Suffolk ». Source : Jennifer Heurley, « Frontières internes et mobilité résidentielle en Irlande du Nord », in *Espace populations sociétés*, n°2005/2, 2005, p. 11-12.

Document 7 - « Le tracé des routes au Short Strand avant et après la réhabilitation par le NIHE ». Deux schémas et un dessin d'enfant. Source : G. Dawson, "Defensive planning in Belfast", in *Irish Geography*, vol. 17, 1984, p. 34-35.

Document 8 - « Planche photos ». Sources : clichés Florine Ballif, Aurélien Delpirou.

Document 9 - « Les urbanistes cachés de Belfast ». Source : R. Cowan, *Belfast's Hidden planners*, in *Town and Country Planning*, vol. 51, n°6, 1982, p. 164.

Document 10 - « La laïcité au Royaume-Uni ». Source : *Sciences humaines*, n°157, 2005.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 10

Quelles sont les principales différences entre les conceptions française et britannique de la laïcité ?

Le vélo et la ville

Document 1 - « Répartition modale et mobilité dans les villes françaises ». Source : Enquêtes Ménages Déplacements « standard CERTU », Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

Document 2 - « Chronologie de la mise en place des vélos en libre-service en France (au 31/12/2009) ». Source : Maxime Huré, *La circulation d'une innovation. Socio-histoire des politiques de vélos en libre service en Europe*, thèse de doctorat de Sciences politiques, sous la direction de Renaud Payre, Université Lumière Lyon 2 (à paraître), annexes.

Document 3 - « Plan des aménagements cyclables de la Communauté urbaine de Strasbourg » (2007). Source : Communauté urbaine de Strasbourg (en ligne : http://www.strasbourg.eu/deplacement/informations/pistes_cyclables_CUS.pdf?FileID=documentprincipaux%2fse_deplacer%2fpistes_cyclables_cus.pdf).

Document 4 - « Présentation du schéma directeur vélo de la Commune de Montpellier (2007) ». Source : ADEME, Délégation Régionale Languedoc-Roussillon (en ligne : http://velolang.free.fr/journee2007/Rubriques/SMenus/FichesProjet/Schema_Directeur_velo_MTP.pdf)

Document 5 - « Performances du vélo pour un trajet urbain court à Montpellier ». Source : Plan de déplacements urbains 2010-2020 de Montpellier Agglomération, p. 44.

Document 6 - « Evolution du linéaire d'aménagements cyclables à Paris (1995-2008) ». Source : Observatoire des déplacements, Direction de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris.

Document 7 - « Le boulevard Magenta avant (2002, à droite) et après (2006, à gauche) les travaux de réaménagement au titre du programme des « axes civilisés » ». Source : Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, Atelier parisien d'urbanisme, *Espace public parisien au XXI^e siècle. Etude des évolutions au travers des nouvelles pratiques*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2011.

Document 8 - « Les accidents de vélo à Paris (2004-2008) ». Source : Atelier parisien d'urbanisme, *Schéma d'orientations pour le développement du vélo*, 2008 (en ligne : http://www.apur.org/sites/default/files/documents/schemadirect_velo.pdf).

Document 9 - « Les opérateurs de vélo en libre-service ». Source : Maxime Huré, *Les effets du projet Vélo'v sur le gouvernement des villes. Une analyse comparée des politiques publiques partenariales de location de vélos en libre service des villes de Lyon et de Marseille appréhendées sous le prisme des instruments d'action publique*, mémoire de maîtrise de Sciences politiques, sous la direction de Renaud Payre, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2007, p. 16-24.

Document 10 - « La démarche « code de la rue » en France ». Source : Sécurité routière, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 10

Dans quelle mesure cette démarche met-elle en jeu les notions de respect d'autrui, de l'environnement et du cadre de vie ?

Le Sahara, un territoire de conflits

Document 1 – Le Sahara, zone d'insécurité, carte extraite du quotidien *Le Monde*, 28 mars 2012.

Document 2 – Le Sahara, un désert riche en ressources, une carte, un tableau, un graphique extraits du manuel de Géographie de Terminales ES/L *Mondialisation et dynamiques des territoires*, Magnard, 2012.

Document 3 – « Areva ne fera pas la loi au Niger », image extraite de la page d'accueil du site du collectif « *Areva ne fera pas la loi au Niger* ».

Document 4 – Le Sahara sous tension, texte de Jean-Yves Moisseron extrait de la documentation photographique n° 8086, *Géographie des conflits*, Béatrice Giblin (dir.), La documentation Française, mars-avril 2012.

Document 5 – Les flux migratoires au Sahara occidental et central, carte extraite du manuel de Géographie de Terminales ES/L *Mondialisation et dynamiques des territoires*, Magnard, 2012.

Document 6 – La porosité des frontières sahariennes, texte d'Yves Lacoste extrait « Sahara, perspectives et illusions géopolitiques » in *Géopolitique du Sahara*, Hérodote, n° 3, 2011. (Voir texte joint)

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 3

Montrez comment l'exploitation de ce document conduit le professeur à prendre en compte la dimension civique de son enseignement et à respecter dans sa pratique les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur.

Banlieue et conflits, l'exemple de Clichy-sous-Bois

Document 1 – Clichy-sous-Bois, une des communes de la Seine-Saint-Denis, deux cartes extraites des « *Ghettos de la nation* », Jeremy Robine, Vendémiaire, 2011.

Document 2 – Clichy-sous-Bois, vue aérienne, photographie extraite de la documentation photographique n° 8086, *Géographie des conflits*, Béatrice Giblin (dir.), La documentation Française, mars-avril 2012.

Document 3 – Clichy-sous-Bois cumule tous les stigmates des « ghettos » de banlieue, texte extrait des « *Ghettos de la nation* », Jeremy Robine, Vendémiaire, 2011. (Voir texte joint).

Document 4 – L'urbanisation de Clichy-sous-Bois, graphiques extraits des « *Ghettos de la nation* », Jeremy Robine, Vendémiaire, 2011.

Document 5 – Le plus important plan de rénovation urbaine de France, texte extrait des « *Ghettos de la nation* », Jeremy Robine, Vendémiaire, 2011. (Voir texte joint).

Document 6 – Dans certaines banlieues, les jeunes ont pris le pouvoir », texte extrait de Questions posées à Luc Bronner par des internautes, Le Monde.fr, 28 octobre 2010. (Voir texte joint).

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 6

Montrez comment l'exploitation de ce document conduit le professeur à connaître les valeurs de la République et les textes qui les fondent et à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

Sujet : Lille, métropole européenne

Document 1 - Lille – Roubaix – Tourcoing, Carte IGN au 1/ 25 000, Edition 2006.

Document 2 - Les périmètres de la métropole lilloise, Paris D., « Lille, de la métropole à la région urbaine », in *Mappemonde*, Belin-Reclus, 2004.

Document 3 - Une métropole transfrontalière, Paris D., in Cailly L., Vanier M., *France, une géographie urbaine*, Armand Colin, 2010, p. 109.

Document 4.a - Les mobilités transfrontalières dans l'Eurométropole. Source : Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai, Etude d'accessibilité et de mobilité, Février 2011. Document en ligne : <http://fr.eurometropolis.eu/>

Document 4.b - Les déplacements transfrontaliers suivant leurs motifs. Source : Dr Bart Jourquin, Director Louvain School of Management, La mobilité transfrontalière, Tournai 8 décembre 2009. A partir d'une enquête auprès de 1561 ménages, de juin à septembre 2006.

Document 5 - Les objectifs de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Présentation de l'Eurométropole sur le site internet de Lillemetropole.fr, 2010.

Document 6 - Eurallille, centre directionnel. Plan d'Euralille, Saem euralille, 2011.

Document 7 - La maison folie de Wazemmes créée à l'occasion de Lille, capitale européenne de la culture. Source : Office de tourisme de Lille.

Document 8 - Présentation du projet urbain de l'Union sur le site le Lille-métropole. Source : <http://www.lunion.org/le-projet/presentation-globale-l-union.html>

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 5

En quoi la coopération transfrontalière peut-elle constituer le support d'une introduction à la citoyenneté européenne en classe de Troisième ?

Le périurbain, territoire de conflits

Document 1 - Les contestations du TGV Méditerranée en périphérie d'Aix-en-Provence. Lolive J., 1999, *Les contestations du TGV Méditerranée*, L'Harmattan, Logiques politiques, p. 138-140.

Document 2 - Conflits d'usage aux limites de la ville. Riolland C., 2003, « Les conflits d'usage aux limites de la ville », in Melé *et al.*, *Conflits et territoire*, PUFR, p. 190-198.

Document 3 - Page d'un site internet consacré à la lutte contre l'urbanisation dans les Yvelines. Charmes E., 2009, *Les fragmentations périurbaines*, H.D.R, Institut des Etudes Politiques de Paris.

Document 4 - Les conflits pour la maîtrise de l'espace communal dans le périurbain. Cadène P., 1990, « L'usage des espaces périurbains, une géographie régionale des conflits », *Etude rurale*, avr.-sept., p. 235-267.

Document 5 - « HLM, les irréductibles de La Norville », *Le Monde*, 2 et 3 avril 2006.

Document 6 - Les objets des conflits d'usage recensés dans *Le Parisien* en 2005. Darly S., 2008, « La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France : analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires », *Norois*, 209-4, p. 127-146.

Document 7 - Localisation des objets de conflits et de l'extension des espaces enjeux de conflits recensés dans le journal *Le Parisien* en 2005. Darly S., 2008, *Op. Cit.*

Document 8 - Les aires conflictuelles dans le périurbain francilien. Darly S., 2008, *Op. Cit.*

Document 9 - Le conflit contre l'A 87 raconté par un illustrateur de B.D. Davodeau E., 2006, *Rural ! Chronique d'une collision politique*, Delcourt.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 9

Vous êtes enseignant au collège de Chanzeaux pendant l'enquête publique relative à l'A 87. Les élèves vous demandent d'en parler en classe : comment procédez-vous ?

Les grands ensembles régionaux de l'Union européenne

Document 1 a et b - Carte et texte. Les découpages interrégionaux dans *Europe 2000+*, Commission européenne. Source : Commission européenne, *Europe 2000+, coopération pour l'aménagement du territoire européen*, 1994, pp. 171 et 173.

Document 2 - Carte. Les programmes de la coopération transnationale, Interreg IVb, 2007-2013. Source : Commission européenne, DG Regio, 2012.

Document 3 - Texte. Découper l'Europe. Carroué Laurent et alii, *L'Europe*, Bréal, 2006, p. 213.

Document 4. a et b - Carte et texte. Tissus de villes. R. Brunet, *Les villes européennes*, DATAR, Reclus, La documentation française, 1989, p. 78-79

Document 5 - Texte. L'Europe du nord. Marchand J-P et alii, Europe du Nord, in Brunet R. (dir.), *Géographie universelle*, Belin Reclus, 1996, tome « Europe du Nord, Europe médiane », pp. 6 et 7.

Document 6 - a. Carte de la régionalisation de l'espace européen et texte d'explication. Vandermotten C. et Dézert B., *L'identité de l'Europe*, Armand Colin, 2008, p. 241.

b. Légende de la carte a. Vandermotten C. et Dézert B., *ibid*, p. 242-243.

Document 7 - Texte et carte. La Baltique, un espace de coopération, Foucher M. (dir.), *Europe, Europes*, La documentation photographique, n°8074, mars-avril 2010, pp. 46-47.

Document 8 - Texte et carte : Villes du Rhin. Beaupré N., *Le Rhin, une géohistoire*, La documentation photographique, n° 8044, 2005, pp. 48-49.

Document 9 - Texte. Extrait de Bailly Antoine et Frémont Armand (dir.), *L'Europe et ses Etats*. Une géographie, DATAR. 2000, p. 15.

Document 10 - Carte. Typologie économique et sociale des régions européennes, 2000, DIACT et RIATE, Présidence française de l'Union européenne.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 1a et b

A partir du document 1a et b, comment expliquer les institutions européennes en classe de troisième ?

La ville dense

Document 1 - Texte. Rennes, la ville compacte, Feltin-Palas Michel, *Les grands projets qui vont changer nos villes*, Editions de La Martinière, 2012, pp. 126 et 127.

Document 2 - Texte. La nécessité pour combattre la dispersion urbaine de proposer un modèle de croissance durable et attractif pour le territoire communautaire. Source : *Appel à projet, 50 000 logements nouveaux autour des axes de transport public*, Communauté urbaine de Bordeaux, 2010, p. 9.

Document 3 - Photos. Les densités urbaines. La notion de densité, AUCAME, Agence d'études d'urbanisme de Caen Métropole, *Qu'en savons-nous ?*, janvier 2008, n°2.

Document 4 - Photos. Les densités périurbaines. La notion de densité, AUCAME, Agence d'études d'urbanisme de Caen Métropole, *Qu'en savons-nous ?*, janvier 2008, n°2.

Document 5 - Texte et dessin. Le Corbusier, Plan pour Paris. Source : Pierre Joly, *Le Corbusier à Paris*, La Manufacture, 1987.

Document 6 - Croquis. Formes urbaines et densité. Etudes foncières n°145, mai-juin 2010.

Document 7 - Deux extraits de texte.

a – Jean-Charles Castel, De l'étalement urbain à l'émiettement urbain. Deux tiers des maisons construites en diffus, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°102, octobre 2007, pp. 89-96, p. 95.

b – Jean-Charles Castel, *Les coûts de la ville dense ou étalée*, CERTU, version du 4 novembre 2011, 8p. p. 3.

Document 8 - Texte. La métropole rayonnante. Source : Eric Charmes, La densification en débat, *Etudes foncières*, mai-juin 2010.

Document 9 - Hervé Kempf, Les banlieues champignon prospèrent en France, *Le Monde*, 5 juillet 2011.

Document 10 a et b - Carte, texte et données statistiques. *Les disques de valorisation des axes de transports*, Lille métropole, décembre 2009.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 7

Comment expliquer les responsabilités individuelles et collectives dans le processus d'étalement urbain ?

Urbanisation et formes urbaines sur la carte d'Aigues-Mortes

Document 1 - Carte d'Aigues Mortes-La Grande Motte, 1/25 000ème, IGN, n°2843 OT, 2008.

Document 2 - Carte de Lunel, 1/50 000ème, IGN, n°2843,1981.

Document 3 - Extraits de deux cartes topographiques IGN montrant l'évolution du littoral de Port-Camargue. Carte Le Grau du Roi, 1/50 000 ème, 1951

Carte Aigues-Mortes, 1/25 000 ème, 1990.

Source : Géo cartographie 1^{ère}, Magnard Lycées, 1992.

Document 4 - Extrait de l'inventaire cartographique des inondations des 8 et 9 septembre 2002, DREAL Languedoc-Roussillon.

http://irlr-app.dreal-languedoc-roussillon.fr/~addsd/risques/gard_2002/vidourle/rapport/index5.html. Vérifié en juin 2012.

Document 5 - Extrait d'une vue aérienne de Mauguio. Source : Google Earth, 2012.

Document 6 - Données statistiques sur la commune de Saint-Brès. Source : *Les chiffres clés du recensement 2006*, INSEE Languedoc Roussillon, Montpellier agglomération, 2009.

Document 7 - Photos. Le littoral de la Grande-Motte avant et après la création de la station. Source : *Album des 50 ans de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc, 1955-2005*, p. 42.

Document 8 - Images satellitales. Formes urbaines à Port Camargue. Vue aérienne d'un lotissement (sud du camping Tivoli) ; vue aérienne des marinas. Source : Google Earth, 2010.

Document 9 - Texte secteur « Cadoule et Bérange ». Extraits du Document d'orientation générales du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération de Montpellier, 2006, pp. 202-205.

Document 10 - Plan de secteur « Cadoule et Bérange ». Extraits du Document d'orientation générales du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération de Montpellier, 2006, pp. 202-205.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 10

La planification urbaine, définie ici par le SCOT est-elle une atteinte à la liberté individuelle ?

Circuler en voiture dans la ville dense : impacts et enjeux. Exemple de Lyon-Villeurbanne.

Document 1 - Marcher dans la ville, marcher à Lyon ;

<http://geotheque.canalblog.com/archives/2010/02/11/16879751.html>

Document 2 - Evolution de la part de marché de l'automobile dans quelques agglomérations françaises. CERTU, avril 2011.

Document 3 - déplacements quotidiens mécanisés dans l'agglomération de Lyon. *Scot de l'agglomération lyonnaise : rapport de présentation*, 2010, p. 141.

Document 4 - Principaux constats de l'enquête sur le stationnement à Villeurbanne. « Y'a pas que la voiture en ville », *Viva, Le magazine de Villeurbanne*, n°254, avril 2012, p. 15.

Document 5 - Plan de stationnement de Villeurbanne. « Y'a pas que la voiture en ville », *Viva, Le magazine de Villeurbanne*, n°254, avril 2012, p. 13-16

Document 6 - La pression de la voiture sur l'espace public. *Scot de l'agglomération lyonnaise : rapport de présentation*, 2010, p. 145

Document 7 - Les parcs relais dans l'agglomération lyonnaise. *Scot de l'agglomération lyonnaise : rapport de présentation*, 2010, p. 149.

Document 8 - Les transports routiers impactent-ils la qualité de l'air? *Scot de l'agglomération lyonnaise : rapport de présentation*, 2010, p. 147.

Document 9 - Les principaux axes pollués sur le secteur Lyon-Villeurbanne. *Scot de l'agglomération lyonnaise : rapport de présentation*, 2010, p. 147.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 8

Peut-on intégrer l'éducation à la mobilité dans la formation civique des élèves ?

Sujet : conflits patrimoniaux et enjeux territoriaux

Document 1 - Conflits patrimoniaux. MELE P., 2005, « Conflits patrimoniaux et régulation urbaine », *ESO*, n° 23, p. 51.

Document 2 - Une patrimonialisation conflictuelle : La *Manufacture* d'Armes de Saint-Étienne. ZANETTI T., 2011, « La *Manufacture* d'Armes de Saint-Étienne : un patrimoine militaire saisi par l'économie créative », *In Situ*, 16, 27 juillet.

Document 3 - Ancien bâtiment administratif et actuelle cité du design de Saint-Etienne. ZANETTI T., 2011, « La *Manufacture* d'Armes de Saint-Étienne : un patrimoine militaire saisi par l'économie créative », *In Situ*, 16, 27 juillet.

Document 4 - Les associations du collectif COUAC à Angers. VESCHAMBRE V., 2006, *Patrimonialisation, démolition, mise en mémoire : processus de marquage et d'appropriation symbolique de l'espace*, Volume inédit de l'HDR présentée le 11 décembre 2006 à l'Université d'Angers, p. 129-131.

Document 5 - Le Vieux-Tour : contexte réglementaire. MELE P., « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial », *Géocarrefour*, n°3, p. 228.

Document 6 - Conflit patrimonial : les mosquées de Tombouctou. OUALLET A., 2000, « Emergence patrimoniale et conflits en Afrique subsaharienne. L'exemple du Mali », *Noroi*, n° 185, p. 35.

Document 7 - « Mur israélo-palestinien : les Palestiniens se tournent vers l'UNESCO ». RIA Novosti, GAZA, 31 mai 2012.

Document 8 - La bibliothèque nationale de Sarajevo en 1974 (architecte : Alexandre Wittek, 1892-1896). Photos : Jean-Pierre Bazard, août 1974. Le violoncelliste de la bibliothèque de Sarajevo. Groupe de presse Andia, 1992.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 5

Comment peut-on concevoir une action de partenariat pour aborder le patrimoine local ?

Sujet : le logement social en Europe

Document 1 - Trois conceptions du logement social. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR.

Document 2 - Proportion de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales des pays membres de l'UE. Houard N. (dir.), 2011, *Loger l'Europe : le logement social dans tous ses états*, Paris, La Documentation française, 392 p.

Document 3 - Degré de privatisation dans les anciens Etats du bloc soviétique. Whitehead C., Scanlon K. (dirs), 2007, *Social housing in Europe*, London, London school of political science, 91 p.

Document 4 - Définitions du logement social en Europe. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR, 252 p, p. 14.

Document 5 - Mode de propriété du logement social. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR, 252 p.

Document 6 - Deux formes de propriété du logement social. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR, 252 p.

Document 7 - Le peuplement du parc social. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR, 252 p.

Document 8 - Nouvelles constructions de logements sociaux. Lévy-Vroélant C., Tutin C. (dirs), 2010, *Le logement social en Europe au début du XXIème siècle*, Rennes, PUR, 252 p.

Document 9 - Le logement social en Europe : la fin d'une époque ? Houard N., 2012, « Le logement social en Europe : la fin d'une époque ? », *Métropolitiques*, 9 avril 2012.

URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-logement-social-en-Europe-la.html>

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 9

Comment intégrer la question du logement social dans la transmission des valeurs républicaines ?

Une île européenne en partage : l'exemple de Chypre

Document 1 – « Division et militarisation de Chypre », in Marie-Pierre Richarte, *La partition de Chypre : étude géopolitique en Méditerranée orientale*, Thèse de Doctorat, Paris IV, 1995

Document 2 - La division de l'île de Chypre (2008) – O. Clochard, *Géoconfluences*.

Document 3 – « Populations à Chypre, de la mosaïque à la démarcation », *Atlas du Monde Diplomatique*, 2003.

Document 4 – « Une division inévitable », Pierre-Yves Péchoux, in *Encyclopédia Universalis*.

Document 5 – La Ligne verte, zone tampon et points de passage à Chypre, in *Géoconfluences*.

Document 6 – Photos du mur séparant la ville de Nicosie.

Document 7 - Les enjeux de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. Extraits d'O. Clochard, *Géoconfluences*.

Document 8 – « Le gaz méditerranéen source de tension entre la Turquie et ses voisins », 27/09/2011, *Euronews.com*

Document 9 – « Union politique et pluralisme culturel à Chypre », Nyazi Kiziliurek, in *Confluences Méditerranée*, n° 73, 2010/2.

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 9

A partir du document 9, vous analyserez les articulations complexes entre Etat-Nation, laïcité et diversité culturelle.

Sujet : Les banlieues des métropoles de l'Outre-mer français : l'exemple de Saint-Denis de la Réunion

Document 1 – Carte topographique TOP 25 Saint-Denis de la Réunion

Document 2 – Quartiers de banlieues de l'agglomération de Saint-Denis de la Réunion (photos).

Document 3 – « Le Chaudron , une poudrière à la Réunion », *Le Parisien*, 12/03/2009

Document 4 – « Scènes de violences urbaines à la Réunion », *Le Monde*, 24/02/2012

Document 5 – Les Zones Urbaines Sensibles (en France, Outre-mer et Réunion) - INSEE

Document 6 – Les quartiers prioritaires de la ville, INSEE Partenaires, n°9, août 2010

Document 7 – Profil démographique, social et économique de la population de la ZUS du Chaudron (INSEE)

Document 8 – « On rénove à Saint-Denis de la Réunion. Camélias, Vauban et Butor », *Imazpress*, <http://www.ipreunion.com> – 18 Janvier 2009

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 4

Comment pourriez-vous mobiliser ce document dans une réflexion et un débat à mener en classe de terminale sur la violence et la jeunesse ?

Sujet : Ciudad Juarez, une ville à la frontière Mexique/Etats-Unis

Document 1 – La région frontalière Etats-Unis Mexique (Carte)

Document 2 - La croissance des villes mexicaines frontalières (1900-1990). Censos generales de Poblacion, Mexico.

Document 3 – L'industrie Maquiladora le long de la frontière Mexique/Texas (2000)

Document 4 – « Chômage massif à la frontière », *Courrier International*, 01/04/2009

Document 5 – Juarez et la frontière (photographies)

Document 6 - « Le Mexique furieux du projet de mur américain », *Le Figaro*, 04/01/2006

Document 7 - Les migrations irrégulières à la frontière Etats-Unis/Mexique. Extrait de « Migrations transfrontalière et développement : le cas du Mexique », David A. Shirk, *in revue Outre-Terre*, 2007/1.

Document 8 – « Journalisme de guerre à Ciudad Juarez », *Courrier International*, 07/12/2011

Document 9 – « Ciudad Juarez, ville frontière d'une extrême violence », RFI, 07/06/2008

Agir en Fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

A partir du Document n° 6

A partir du document 6, vous réfléchirez à la problématique de la défense nationale et de la sécurité aux Etats-Unis.

3.2 Leçon de géographie hors programme

Introduction

La session 2012 a été caractérisée par une hausse de la moyenne des notes, la meilleure depuis six ans pour les candidats admis, mais aussi, revers de la médaille, par un nombre accru de notes médiocres, voire très basses, 11 leçons ayant été sanctionnées parfois très sévèrement (au total six notes de 1 et 2). La commission a eu le grand plaisir d'entendre 4 leçons de très haut niveau, voire brillantissimes, et a également apprécié la bonne tenue scientifique de la plupart des 19 prestations ayant obtenu une note supérieure à 10. Les membres de la commission remercient tous les candidats, quel que soit leur résultat, de leur attention et de leur souci de répondre le mieux possible aux questions qui succèdent aux trente minutes de leçon alors qu'ils sont bien souvent éprouvés, parfois même épuisés. Il faut donc rappeler que le concours est long et rude, que l'oral est aussi une épreuve physique à laquelle il faut se préparer. De même il faut rappeler que les échanges avec les candidats, sous forme de questions-réponses suivies dans la plupart des cas de dialogues, visent à améliorer la note finale en permettant à la commission de jauger l'intelligence du sujet proposé, les connaissances du candidat et sa capacité à apporter telle ou telle précision ou à monter en généralités à partir du sujet proposé.

Les candidats ne doivent pas craindre les sujets difficiles. Ces derniers permettent de révéler de véritables compétences géographiques, des aptitudes à se saisir rapidement et de manière problématisée d'un champ complexe de la discipline ; d'une notion délicate à traiter, sur laquelle les géographes ne s'accordent pas ; d'un grand nom de la Géographie dont il est difficile de retracer la vie et l'apport à la discipline en 6 heures de temps. La commission tient compte de tout cela dans son évaluation. Une prestation de qualité sur un sujet ardu peut atteindre l'excellence ; 3 des 4 meilleures notes ont ainsi été obtenues sur des sujets thématiques et épistémologiques *a priori* plus difficiles que d'autres. En revanche, sur des sujets plus « classiques » ou plus abordables, voire en partie liés aux questions de programme, les exigences du jury sont légitimement plus élevées, ce qui n'empêche nullement l'attribution de très bonnes, voire d'excellentes notes.

Les rapports précédents, qu'on ne recommandera jamais assez de lire et de relire, ont largement exposé les conditions et les modalités de déroulement de la leçon hors programme. Dans le rapport 2012, les membres de la commission, alertés par le nombre de notes médiocres, s'adressent aux futurs candidats comme aux préparateurs en insistant d'abord sur l'importance des aspects formels, ensuite sur les défauts majeurs de certaines prestations, qu'il conviendra d'éviter lors des prochaines sessions.

Les aspects formels

Un plan, qu'il soit sur *paperboard* ou sur transparent, doit être écrit proprement et sans rature, lisiblement et sans abréviation. Ses titres doivent être problématisés et non transposables à tout sujet, comme ce fut le cas pour « *la distance, un enjeu* » (un mot souvent galvaudé qui revient dans de nombreux titres, sans vraiment de sens) ou « *essai de typologie* » comme titre de troisième partie.

De même, il n'est pas concevable qu'un futur enseignant présente des illustrations sur transparents raturés, sales, illisibles, dont la légende n'a pas été achevée et dans laquelle manquent des figurés. Dans le même ordre d'idées, l'expression orale doit être précise : les adverbes « *évidemment* » et « *forcément* » qui reviennent toutes les deux phrases, ou les remarques du type « *pour aller vite* »/« *je le fais vraiment rapide* » (sic) ne sont pas admissibles. Des expressions comme « *Les hommes ont bien organisé le territoire malgré les sévices qu'ils lui font subir* » ou « *L'Islande est une terre sauvage* », qui relèvent de discours d'émissions télévisées et non du recul critique nécessaire au géographe, sont à bannir. La

bibliographie, ramassée par les appariteurs au bout de 3 heures et que les membres de la commission examinent après la leçon, doit être clairement présentée, structurée et doit comporter l'ensemble des ouvrages et documents utilisés. Une bonne gestion du temps est indispensable. Rares sont les leçons qui ne « tiennent » pas les 30 minutes imparties, mais dans ce cas, le défaut est sanctionné. La commission attend un équilibre et une cohérence d'ensemble qui évitent 7 à 8 longues minutes d'introduction ou 1'30'' consacrées à la troisième partie accompagnée d'une conclusion bâclée. Enfin, la commission fait tout ce qui est possible pour mettre les candidats en confiance et à l'aise à leur arrivée dans la salle ; en revanche, le candidat doit être capable de trouver les limites d'une attitude qui serait trop familière, voire désinvolte.

Quatre défauts majeurs de certaines prestations

1. La qualité du corpus illustratif. Si la plupart des leçons mobilisent en moyenne 6 ou 7 documents, d'autres en mobilisent trop peu. Plusieurs remarques doivent être formulées, antennes rappelées chaque année. Montrer une couverture de livre sans rien exploiter de son contenu n'a pas grand intérêt. Montrer une photographie de 10 cm de large en restant derrière la table du candidat, située à 4 mètres des membres de la commission, ne permet pas à ces derniers de voir et de comprendre son commentaire ; encore faut-il que la photographie ne soit pas qu'un prétexte et donne lieu à une réelle analyse. Les productions personnelles sont capitales : elles illustrent l'aptitude du candidat à schématiser, à maîtriser la sémiologie graphique ; malheureusement, elles sont souvent assez pauvres et trop peu soignées. Il faut donc s'exercer au travail de cartes et de croquis tout au long de l'année et ne pas oublier les fondements de la cartographie en incluant l'approche critique des données et des échelles utilisées.

2. La capacité à problématiser les leçons de manière claire et élaborée. Le jury regrette que plusieurs leçons aient été construites autour d'une problématique indigente ou banale. Dire que telle notion est un « *concept central de la géographie* » ne constitue en rien une problématique. Répéter trois fois le mot « *espace* » en énonçant la problématique ne rend pas celle-ci plus géographique. Dans certaines prestations, l'introduction et la conclusion, non rédigées, sont improvisées avec force redondances. La commission met en garde contre le verbiage, la rhétorique creuse, la confusion et l'usage de notions dont le sens ou les contenus semblent inconnus. Elle est ouverte à toutes les approches, à tous les courants de pensée et elle ne formule aucun jugement de valeur, étant elle-même très diverse. Mais elle tient à la rigueur et à l'explicitation des mots utilisés. Confondre dans la même phrase « *espace* », « *territoire* », « *lieu* » sans être capable de rappeler le sens de ces mots pourtant travaillés par divers courants de la discipline n'est pas acceptable. Il faut ici rappeler qu'on ne s'improvise pas géographe et que la mise en problèmes ainsi que la construction d'un raisonnement géographique sont des exercices qui s'apprennent et ne s'inventent pas le jour du concours.

3. La maîtrise des échelles. La commission s'interroge, une fois de plus, sur la difficulté des candidats à mobiliser toutes les échelles, notamment la plus grande, totalement absente de la plupart des présentations. Le sujet « *Le Japon et la Chine, deux puissances asiatiques* » a par exemple été traité sans évoquer la dimension métropolitaine, pourtant une des inscriptions spatiales de la puissance, voire sans citer Tokyo et sans parler de la mégalopole japonaise ! *A contrario*, le même sujet a été traité sans que l'Inde ne soit évoquée une seule fois dans la leçon. Articuler les échelles est certes un exercice difficile mais la commission attend des candidats qu'ils s'y emploient.

4. Les fondamentaux de la discipline. Certaines prestations médiocres ont fait apparaître de graves lacunes de formation sur lesquelles le jury souhaite alerter les préparateurs. Un retour classique à quelques bévues révélatrices : il n'est pas possible d'affirmer que le *Petit Age Glaciaire* remonte à 10 000 ans, de ne pas savoir tracer rapidement une *vallée glaciaire* en coupe, de ne pas savoir distinguer *estuaire* et *delta*, de mentionner des « mines d'aluminium » ou de préciser que ce dernier se fabrique avec « du fer ». Les principaux modèles spatiaux de centralité et de localisations industrielles sont souvent ignorés ou caricaturés et les débats qu'ils suscitent sont inconnus. Les bases de géographie économique (par exemple le processus de délocalisation industrielle entre le Japon et des États d'Asie orientale, les spécificités des trajectoires asiatiques, les thèses actuelles concernant les processus d'agglomération et les proximités, les controverses entre économie spatiale et géographie économique) demeurent fort mal connues. Enfin, des discours très déterministes imprègnent encore certaines leçons, évoquant par exemple les « frontières naturelles » ou attribuant la répartition de la population au relief, la récurrence de la violence sociale aux contraintes de site ou encore l'absence, jusqu'à une période récente, d'autoroutes traversant le Massif Central à...l'enneigement ! La commission s'adresse donc à tous les collègues en charge non seulement de la préparation aux concours mais aussi, et surtout, à ceux qui interviennent en L, là où les étudiants acquièrent un savoir minimum : la démarche géographique n'est pas réductible à un jargon « hors sol » et les fondamentaux de la discipline, dans sa diversité, sont indispensables à tout futur enseignant.

La plus belle preuve a été administrée cette année par des prestations vivantes, communicatives dans la passion que le candidat entretenait pour la discipline, traduisant de réelles qualités pédagogiques, une grande capacité de synthèse et une finesse dans la production d'une leçon élaborée à partir de sa propre culture géographique. C'est un cinglant démenti aux accusations de normativité encore trop souvent formulées à l'encontre de l'agrégation externe de géographie. La commission, bien au contraire, n'a aucun pré-requis sur le fond et évalue la capacité du candidat à construire sa propre géographie, avec distance critique, recul (dans la limite permise par le jeune âge des candidats), dans le cadre d'une connaissance fine des acquis et des grands débats actuels de notre discipline. Bien plus qu'une entrée dans un « moule » quelconque ou l'affiliation à une « école », la commission attend des candidats de la rigueur intellectuelle et un enthousiasme appuyés sur des connaissances maîtrisées.

Jacqueline JALTA, Isabelle SACAREAU, Catherine SELIMANOVSKI, Yves JEAN (Président du jury), Alain DUBRESSON (responsable de commission) et Lionel LASLAZ.

Liste des sujets d'oral de leçon hors programme

- Les pays émergents
- L'Islande
- Tropicalité, tropicalisme et développement en Géographie
- Le bassin caraïbe
- La distance
- Le Japon et la Chine, deux puissances asiatiques
- La neige : étude géographique
- Paul Pélissier
- Les territoires de la violence
- Le modèle centre-périphérie

- Ségrégation et fragmentation urbaines
- L'Himalaya
- La plage, objet géographique
- Les territoires de l'école
- Le développement local en Géographie
- Les frontières du monde indien
- Le post-modernisme en Géographie
- Pékin et Shanghai, étude comparée

3.3 Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Tableau récapitulatif des notes

Notes	Effectifs	Notes	Effectifs
2	1	10	2
3	4	11	2
4	1	12	1
5	3	13	3
6	7	14	1
7	6	15	1
8	4	16	2
9	5	18	2

Le jury a entendu 45 candidats à l'oral. Les notes très basses (2 à 5) sont toujours nombreuses (9 au lieu de 8 en 2011, 12 en 2010 et 8 en 2009). Avec seulement 5 très bonnes notes de 15 à 18, le niveau est conforme à l'an passé (4), inférieur toutefois à 2009 (8) et 2008 (9). Le groupe central étant plus resserré avec 9 notes de 10 à 14 (17 en 2011, 18 en 2010, 19 en 2009) et les notes médiocres (6 à 9) très nombreuses (22), la moyenne générale du concours 2012, 8,50, est très inférieure aux années passées (9,30 en 2011, 9,23 en 2010, 9,63 en 2009). Pour la première fois au cours de ces trois années, la moyenne de l'histoire contemporaine est plus basse que celle de l'histoire moderne (7,9 au lieu de 9,1).

La technique du commentaire d'un dossier documentaire de 5 à 10 documents variés a en effet laissé à désirer, ce qui explique que seuls 14 candidats ont obtenu cette année la moyenne, au lieu de 21 l'an passé et 26 en 2010. Ceux-ci ont réussi à présenter efficacement les documents proposés (même si certains y passent encore trop de temps, jusqu'à sept minutes !); à utiliser tous les documents même si quelques candidats n'hésitent pas à « évacuer » un document qui ne rentre pas dans le cadre d'un plan rigide reflétant une fiche préparée ; à tenir généralement le temps imparti des trente minutes, même si la dernière partie est parfois réduite à la portion congrue ; à bien attaquer leur introduction avec souvent une citation bien venue ; à croiser les documents ; à manifester enfin une certaine aisance à l'oral, avec de la clarté dans les propos et une capacité de répartie dans l'entretien avec le jury. Mais à côté de cela, que de paraphrase, que de plans-tiroirs, que de commentaires égrenant les documents un par un, quelle incapacité à correctement commenter les documents iconographiques ou statistiques...

Rappelons encore quelques données de base aux futurs candidats : les titres des dossiers sont relativement neutres, ils ne donnent pas la problématique qui doit être définie clairement par le candidat dans son introduction en la reliant à la nature des documents : ainsi « le voyage d'Angleterre au XVIIIe siècle » ne doit pas amener à traiter les voyages en Angleterre... ; de même les documents présentés dans un dossier titré « Marx, observateur du monde britannique » offraient une unité qui engageait à un minimum d'information sur le système de pensée et la philosophie de l'histoire de l'auteur en question... ; les documents doivent être présentés en introduction avant d'être expliqués dans leurs principales allusions. La source du document doit être analysée précisément car elle peut orienter le commentaire : ainsi, un Dessin de Paris en ces vingt quartiers de 1749 prenait de l'importance par son insertion dans un « mémoire pour la réformation de la police de France », ce qui devait engager un commentaire sur le contrôle des étrangers dans la capitale ; l'explication d'un tableau statistique sur l'assistance aux pauvres dans l'Angleterre et le Pays de Galles des années 1850-1914 ne devait pas faire l'impasse sur les principes de la Poor Law de 1834. Les documents doivent ensuite être croisés (et non pas commentés un par un) dans le cadre d'un plan choisi qui ne peut être un placage de fiches toutes faites où les documents n'ont plus qu'une fonction illustrative ; la mise en perspective des documents doit se faire à partir d'une contextualisation rigoureuse en faisant preuve d'une distance critique : cela veut dire s'interroger sur l'année et le lieu de production du document : datée de 1878, une caricature de *Punch* montrant un guerrier portant sabre et bonnet pressé par un ours et un lion devait logiquement orienter le candidat vers la question de l'Afghanistan, glacis majeur du « Grand Jeu »... Cela veut dire aussi s'informer sur les auteurs qui ont rédigés les textes (on est incapable de présenter correctement Thomas Carlyle, Herbert Spencer ou André Siegfried) ou les milieux qui les ont inspirés (une relation devait être ainsi établie entre le « new liberalism » d'un Hobhouse et l'expérience gouvernementale des libéraux après 1906), avoir le réflexe de vérifier qui sont les personnages cités (un candidat parle d'un « Mister Brian » à propos d'une caricature évoquant la politique européenne de Lloyd Georges et ... Aristide Briand ; un autre ignore qui est John Bull, un troisième parle de Kim, le jeune héros du roman de Kipling, comme d'un « bengali au service des Anglais »), d'identifier scènes et personnages représentées (une candidate n'a pas su expliquer un dessin titré « le colosse de Rhodes » montrant un homme faisant le grand écart africain du canal de Suez au Cap ...) ; rappelons enfin que tout ce qui n'est pas précisé dans la leçon fait l'objet de questions (sans pièges) lors de l'entretien de vingt-cinq minutes qui cherche aussi à mesurer la culture historique du candidat en tissant des passerelles à partir de la thématique du dossier entre les deux périodes au concours. Si la culture de certains candidats a eu l'occasion de s'affirmer, des océans d'ignorance sont aussi apparus : tel candidat ignore si la ville de Saint-Petersbourg a eu d'autres noms dans l'histoire ; tel autre ignore l'importance du Palais d'hiver dans l'histoire contemporaine russe ou parle du golfe de la hanse...

Plus encore que les années passées, les lacunes ont concerné le travail bibliographique et le cadre historique des questions au programme :

- la constitution de la bibliographie : si désormais la plupart des candidats cherchent à se procurer les ouvrages d'où sont tirés les documents (lorsque cela est possible), le travail de bibliographie sur les thèmes donnés a été largement déficient. Une surprise : les manuels apparaissent mal connus dans le détail de leur découpage, alors que nombre de dossiers pouvaient voir leur problématique cernée par un chapitre de ces manuels (ainsi sur les cultures techniques au XVIIIe siècle). Plus grave : on ignore les ouvrages spécialisés qui peuvent nourrir une explication en profondeur du dossier. Il s'agit là d'une lacune manifeste de l'année de préparation car ce n'est pas le jour de

l'oral que l'on découvre un ouvrage. En histoire contemporaine, des impasses ont été faites à l'évidence. D'où l'ignorance des nouvelles perspectives historiographiques sur le chartisme, l'oubli des ouvrages sur les explorations et la géographie coloniales, ou sur la géopolitique et l'imaginaire du « Grand Jeu » en Asie centrale. Des dossiers où étaient traitées des questions doctrinales (libéralisme, darwinisme, marxisme, cosmopolitisme, keynésianisme) supposaient l'utilisation de manuels d'histoire des idées politiques (placés expressément dans la salle de préparation). D'autres où la géopolitique et l'environnement international étaient partie prenante nécessitaient celle de manuels d'histoire des relations internationales. Hélas ! Rappelons aussi que la question au programme exigeait un minimum de familiarité avec les ouvrages en anglais disponibles en salle. Rappelons qu'un dictionnaire est présent et qu'il peut au moins servir à traduire les textes accompagnant les affiches ou caricatures, à tout le moins les titres de certains documents tirés des ouvrages en langue anglaise. On peut exiger des candidats géographes qu'ils manient des atlas sur des questions concernant l'Afrique et l'Asie centrale, et on pouvait même attendre la réalisation de croquis de synthèse géopolitique. L'utilisation des atlas valait évidemment aussi pour une question explorant les circulations européennes. En histoire moderne, il faut insister sur le fait que l'inventaire des hommes, biens et idées circulants demeure inefficace s'il n'est pas étayé par une solide culture sur l'Europe politique du XVIII^e siècle. On peut s'étonner que nombre de candidats n'ont pas une bonne connaissance de la carte de l'Europe au XVIII^e siècle, des plans des principales capitales (dont Paris !), des transformations urbanistiques qu'elles ont connues...

- la culture générale, historique et littéraire, sur les périodes des questions au programme est souvent déficiente ou difficilement mobilisable au moment opportun. Par manque de culture historique, des candidats ne peuvent développer l'analyse des dossiers, d'où souvent un effet paraphrase ou le placage sans distance critique de schémas d'interprétation des XX^e et XXI^e siècles sur les XVII^e et XVIII^e siècles. En histoire contemporaine, les notions et concepts sont imprécis ou carrément ignorés : ainsi en est-il de l'impérialisme, nationalisme, matérialisme historique ; les rouages du système institutionnel sont trop superficiellement connus. De même que les composantes de la politique économique : sur un dossier portant sur « l'après-guerre des Britanniques », un candidat a été incapable de clarifier politique monétaire, politique douanière et politique budgétaire. La chronologie de la vie politique et sociale n'est souvent pas assez maîtrisée et donne lieu à des erreurs ou des oublis dans les interprétations de documents. Trop de candidats ignorent l'environnement international du monde britannique : les révolutions de 1848 en Europe, les politiques étrangères des Etats continentaux, les rivalités coloniales, la SDN des années 1920... En histoire moderne, le manque de culture historique générale empêche de donner du sens et du contenu à l'organisation des circulations, aux pôles, aux hiérarchies et aux réseaux. Ainsi les grandes zones de production des produits faisant l'objet d'échanges internationaux au XVIII^e siècle sont ignorées de même que les évolutions artistiques. De même les principales figures intellectuelles du siècle des Lumières ne sont pas bien connues (alors que le travail de préparation au concours aurait exigé de rédiger des fiches à leur propos), ce qui empêche les candidats de mettre en évidence les liens qui pouvaient exister entre eux dans des débats aussi importants que ceux de la circulation des blés, du libéralisme, de la physiocratie (une candidate considère que l'existence de la jachère constitue un élément de progrès de l'agriculture au XVIII^e siècle !)... Les notions de cosmopolitisme, universalisme, patriotisme et nationalisme sont mal maîtrisées.... Le jury a par ailleurs été surpris par l'a-spatialité de nombreuses leçons,

révélant une incapacité de comprendre l'organisation de l'espace ainsi qu'une ignorance des lieux et des interactions. Ce fut patent en histoire moderne comme en contemporaine, dans des questions où les emboîtements d'échelle sont centraux, a priori donc favorable à des géographes.

Il reste que le jury a assisté à quelques remarquables leçons et à un lot de leçons honnêtes et sérieuses où le travail d'analyse des documents fut réel et la culture historique solide. *Last but not least* : ces bonnes leçons ont fait preuve d'une communication posée, claire et vivante. Une leçon, c'est aussi savoir captiver un auditoire.

Bernard BRUNETEAU, Christine LEBEAU, Dominique LE PAGE, Danielle LE PRADO-MADAULE

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'histoire

Sujets d'histoire moderne

Circulations clandestines et circulations sous contrôle en Europe (années 1680-1780)

Document n° 1 :

1.a : Défense d'imprimer sans la permission du roi (12 mai 1717), Isambert, Jourdan et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. 21, 1715-1737, Paris, Plon, s.d., n° 130, p. 142-143.

1.b : L'organisation de la Librairie, *Lettre de Malesherbes à Voltaire*, mars 1754, citée par H.J. Martin et R. Chartier, *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant, 1660-1830*, Fayard, 1989, p. 75.

1.c : Un projet de réforme de la censure, Malesherbes, *Mémoires sur la Librairie*, 1758, publiés par Marek Wyrwa, *Malesherbes, témoin et interprète de son temps*, Paris, Fischbacher, 1961.

Document n° 2 :

2.a : Les Encyclopédistes sous surveillance : Les fiches de police de Voltaire et de Rousseau, Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, 1992, O. Jacob, p. 76.

2.b : A l'égide de Minerve. La politique de tolérance de Joseph II favorisant les Encyclopédistes, vers 1781, huile sur bois, Léonard Defrance de Liège, musée des Beaux-arts de Dijon.

Document n° 3 :

3.a : Intérieur d'une douane (1775), Michel Nicolas-Bernard Lépicié, Madrid, collection Thyssen-Bornemisza.

3.b : La douane à Cadix, *Voyage du Père Labat en Espagne (1705-1706)*, Paris, Pierre Roger, s.d., p. 285-286.

Document n° 4 : Mandrin (1725-1755)

4.a : Mandrin à Orgelet (1754), Archives départementales du Doubs.

4.b : Campagne de Mandrin contre les fermiers, gravure de 1752, Bnf.

4.c : Extrait du *Testament politique de Mandrin, généralissime des troupes des contrebandiers écrit par lui-même dans sa prison*, par Ange Goudar, Genève, 1755.

Document n° 5 :

5.a : Le réseau des informateurs du roi de France pendant la guerre de Succession d'Espagne, dans Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 95.

5.b. Espions incarcérés à la Bastille pendant la guerre de Succession d'Espagne, dans Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 203.

**Rome au cœur des circulations internationales
(années 1680-1780)**

Document n° 1 : Dominique Magnan, *La Ville de Rome ou description abrégée de cette superbe ville*, Rome, Monaldini, 1778 : plans des rioni Campo Marzio et Ponte en 1777 (Bibliothèque de l'École française de Rome).

Document n° 2 : Gilles Caillotin, Mon départ de la ville de Rome le 1^{er} septembre 1724, *Gilles Caillotin, pèlerin. Le retour de Rome d'un sergier rémois, 1724*, édité et présenté par Dominique Julia, collection de l'École française de Rome, 2006, p. 39-42.

Document n° 3 :

3.a : Lettres d'Italie du président de Brosses, Extraits de la lettre XL, à MM de Tournay et de Neuilly, Paris, Mercure de France, coll. Le Temps retrouvé, 1986, p. 75-95.

3.b : Lettre du cardinal de Bernis à Vergennes du 29 octobre 1782, AMAE, CD Rome, vol. 892, f° 142, citée par Gilles Montègre, *La Rome des Français au temps des Lumières*, Ecole française de Rome, 2011, p. 249.

3.c. Portrait du cardinal ambassadeur François de Bernis par Antoine-François Callet (1772), collection particulière.

Document n° 4 :

4.a : Goethe, Extrait du *Voyage en Italie*, éd. Bartillat, Omnia, 2011, p. 193-196.

4.b : Portrait de Johann Joachim Winckelmann par Anton von Maron (1768).

Document n° 5

5.a : Joseph Vernet, « Vue des chutes de Tivoli », huile sur toile, années 1740.

5.b : Les Français membres ou lauréats de l'Académie romaine de Saint-Luc dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Gilles Montègre, *La Rome des Français au temps des Lumières*, Ecole française de Rome, 2011, p. 151-153.

**Débats et controverses en Europe
(années 1680-années 1780)**

Document n° 1 : Bernard Mandeville, *Morale de la Fable philosophique des Abeilles ou les vices privés font le bien public*, 1714 (réédition de 1704).

Document n° 2 : Le club de l'Entresol (1727-1731), René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. E.J.B. Rathery, Paris, 1859-1867, t. I., p. 96-100.

Document n° 3 : Le salon du baron d'Holbach, Abbé Morellet, *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution* (1821), rééd., Mercure de France, 1988, p. 129-131.

Document n° 4 :

4.a : Extrait des *Dialogues sur le commerce des bleds*, Ferdinando Galiani, 1770, p. 204.

4.b : Mably contre la liberté du commerce des grains, Abbé Gabriel Bonnot de Mably, *Du commerce des grains* (1775, publié en 1790), Arnoux (ed.), *Œuvres complètes*, Paris, Desbrières, 1794-1795, t. XIII, pp. 252-269.

Document n° 5 : Lettre de Jean-Jacques Rousseau à David Hume, A Wootton, le 10 juillet 1776, Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau avec les pièces justificatives, Londres, 1766.

Document n° 6 : Le Baquet de M. Mesmer, représentation fidèle des opérations du magnétisme animal, Eau-forte-coloriée, 1784 ?, collection De Vinck, 900, Bnf.

Cosmopolitisme et particularismes en Europe (années 1680-1780)

Document n° 1: Carte d'Europe divisée en ses empires et royaumes, dressée par M. l'abbé Clouet de l'Académie royale de Rouen, Paris, Louis-Joseph Mondhare, 1776, Bnf.

Document n° 2: Louis-Charles Fougeret de Montbron, *Le Cosmopolite ou le citoyen du monde* (1^{ère} édition en 1750), édit. Par Edouard Langille, The Modern humanities Research Association, 2010.

Document n° 3:

3.a : L'Europe française en 1776, Louis-Antoine de Caraccioli, *L'Europe française*, Turin-Paris, 1776, p. 169 et pp. 172-176, cité par Jean Boutier, Nicole Dyonet et alii, *Documents d'histoire moderne*, Bordeaux, PUB, 1992, pp. 299-300.

3.b : Les conquêtes de l'anglomanie au XVIII^e siècle, Comte de Ségur (1753-1830), *Mémoires, souvenirs et anecdotes*, éd. F. Barrière, Paris, 1859, t. I, p. 89-90.

Document n° 4 : Jean Huber (1721-1786), un dîner de philosophes à Ferney (XVIII^e siècle), huile sur toile, The Voltaire Foundation, University of Oxford.

Document n° 5 : Correspondance littéraire de Friedrich Melchior Grimm, 1^{er} mai 1754, Centre international d'étude du 18^e siècle, édition critique par Ulla Kolving, Ferney-Voltaire, 2006-2012.

Document n° 6 :

6.a : Traduction d'*Ossian, fils de Fingal, barde du troisième siècle* de James Macpherson (1736-1796) par Pierre Le Tourneur, 1777.

6 b. : *Appel aux érudits* de Johann Gottfried Herder (1744-1803), *De la similitude des arts poétiques en moyen anglais et moyen allemand*, 1777, dans *Sämtliche Werke* (édition sous la direction de Bernhard Suplan) Berlin, Weidmann, 1877-1913, vol. 9, p. 533.

Paris au cœur des circulations internationales (années 1680-années 1780)

Document n° 1 : Paris en ses vingt quartiers, Dessin de Gabriel de Saint-Aubin pour Jacques-François Guillauté, *Mémoire pour la réformation de la police de France* (1749), Aylesbury, Buckinghamshire, Waddesdon, collection de Rothschild.

Document n° 2 :

2 a. : Le réseau routier français dans les années 1780.

2 b. : Une diligence à une porte de Paris, gravure fin XVIII^e siècle.

Document n° 3 : les étrangers à Paris au XVIII^e siècle, Jean-François Dubost, « Les étrangers à Paris au siècle des Lumières, dans Daniel Roche (dir.), *La ville promise : mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 221-289.

Document n° 4 :

4.a : La ville de Paris vue par Rousseau, *Les confessions*, éd. Bernard Gagnebin, le livre de poche, 1972, t. I, p. 243-244.

4. b : Lettre du 21 octobre 1766 d'Alessandro Verri (1741-1816) à son frère Pietro (1728-1797), Pietro et Alessandro Verri, *Voyage à Paris et à Londres*, Paris, 2004, p. 171-178.

Document n° 5 : Lettres de Michel Georges Mniszecz (1742-1806) à sa mère en 1766, Bibliothèque municipale de Versailles, fonds Lebaudy, manuscrit 4°, 58-60, f° 252-253, lettres publiées par Pierre-Yves Beaurepaire, *Le mythe de l'Europe française. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007, p. 205 et suivantes.

Cultures techniques et échange en Europe (années 1680-années 1780).

Document n° 1 : Exportations de la France et de l'Angleterre au XVIII^e siècle. Graphique extrait de : François Crouzet, « Angleterre et France au XVIII^e siècle », dans : *ibid.*, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire XVII^e-XX^e siècles*, Paris, 1985, p. 27.

Document n° 2a : Activité professionnelle des détenteurs de brevets, Angleterre et Pays de Galles, 1660-1790.

Document n° 2b : Brevets de machine, par types d'invention, 1750-1799.

dans : Christine MacLeod, *Inventing the Industrial Revolution. The English patent system 1660-1800*, Cambridge, 1988.

Document n° 2c : Fournisseurs étrangers de Mme Blakey, dans : Liliane Hilaire-Pérez, « Steel and Toy trade between England and France : the Huntman's correspondence with the Blakeys (1765-1769) », *Historical Metallurgy*, 42-2, 2008, p. 127-147.

Document n° 3a : Toiles et toilerie dans la généralité de Rouen

Document n° 3b : La culture des associés de la manufacture de Bourges d'après les titres de leurs bibliothèques (en %).

dans : Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons, France 1760-1840*, Paris, 1991.

Document n° 4a : Johann Gottlieb Kirchner, Rhinocéros, 1730, manufacture de Meissen (Saxe), modèle, Musée national de la céramique de Sèvres, reproduction dans : *Splendeurs de la cour de Saxe, Dresde à Versailles*, Réunion des Musées Nationaux, 2006.

Document n° 4b : Andrea Zucchi, d'après Carl Heinrich Jacob Fehling, Fête de Saturne ou des mineurs, Dresde, 1719.

Document n° 5a : Préparation du coton, cardage et arçonnage (comparaison de Malte et de la Chine), dans : Jean-Claude Flachat, *Observations sur le commerce et sur les arts d'une partie de l'Europe et de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales*, Lyon, 1766, II, p. 377.

Document 5b : Modèle, manufacture de coton de Schwechat (Vienne).

Document 5c : Fez, manufacture de drap, Schwechat (Vienne).

Document n° 6 : Des tarifs & lois prohibitives, dans : Jacques Accarias de Sérionne, *Les intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce*, Paris, 1767.

Document n° 7 : Éloge de M. Jars, prononcé à l'Académie Royale des Sciences de Paris le 25 avril 1770 par M. de Fouchy, secrétaire perpétuel.

Document n° 8 : Denis Diderot, *L'histoire et le secret de la peinture en cire*, s.l.n.d., dans : *Œuvres complètes*, Paris, édition chronologique, Le Club français du Livre, 1969, t. II, p. 785-788, p. 823-824.

Les Ibériques et les circulations internationales en Europe.

Document n° 1 : Lettre sur les affaires du Portugal, dans : *La clef du Cabinet des princes de l'Europe, ou Recueil historique & politique sur les matières du tems*, imprimé chez Jacques le Sincère, à l'enseigne de la Vérité (Luxembourg), 1704-1773, Article qui contient ce qui s'est passé de considérable en Espagne & au Portugal depuis le mois dernier, août 1704, p. 79-81.

Document n° 2 : Véron de Forbonnais, *Considérations sur les finances d'Espagne*, seconde édition, chez les frères Estienne, imprimé à Dresde et se trouve à Paris, 1755, Introduction, p. 1-12, p. 27-30.

Document n° 3 : « Traités de commercé », Article « Traités », article « Traités », dans : *Encyclopédie méthodique. Économie politique et diplomatique*, tome 4, partie dédiée et présentée à monseigneur le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État, par M. Dèmeunier, avocat & censeur royal, à Paris, chez Panckoucke, à Liège, chez Plomteux, avec approbation & privilège du roi, 1784, p. 358-61.

Document n° 4a : Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui ordonne que pendant la presente Guerre, à commencer du premier jour du mois d'Octobre prochain, les Marchands & Negocians de Bretagne & de Normandie qui voudront faire des envois en Espagne par la voye de Terre, des Toiles provenant des Manufactures desdites Provinces, pourront les faire sortir par Bayonne, &c du 18. Septembre 1708, a Paris, de l'Imprimerie de Frederic Leonard, seul Imprimeur ordinaire du Roy, pour la Guerre, les Finances & la Monnoye, & de la Ville, 1708, avec privilege de Sa Majesté.

Document n° 4b : Géographie du commerce français, dans : Paul Butel, *L'économie française au XVIIIe siècle*, Paris, 1993, p. 88.

Document n° 5a : Production de métaux (Mexique-Pérou) 1681-1800

Document n° 5b : Retour des métaux précieux d'Amérique (1580-1730), dans : Michel Morineau et alii, *Histoire économique et sociale du monde*, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1740, Pierre Deyon et Jean Jacquart dir, Paris, 1977, p.82.

Document n° 6 : Compte rendu de *Candide, Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, 2, Paris, le 1^{er} mars 1759, (Jules-Antoine Taschereau éd., 1829-1831, p. 296-297).

Document n° 7 : Nicola Maria Rossi, « Le Viceroi de Naples, Aloys Thomas comte Harrach quitte le palais royal », vers 1730, huile sur toile, collection privée.

Document n° 8 : Angelika Kauffmann, « Ferdinand IV et sa famille, 1782-83 », huile sur toile, 72 x 99 cm, Museo e Gallerie Nazionali di Capodimonte, Naples.

Le café et les circulations internationales en Europe (1680-1780)

1. Le caféier, dans : O. Dapper, *Beschrijving van Asië*, Amsterdam 1680, p. 62.

2. *Déclaration du Roy qui règle la maniere dont la Compagnie des Indes fera l'exploitation de la vente exclusive du Café, Donnée à Versailles le 10 Octobre 1723*, Registrée en la Cour des Aydes, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1723.

3. Les cafés à Londres, dans : Abbé de Laporte et alii, *Le voyageur françois, ou la connoissance de l'ancien et du nouveau monde*, Paris, chez Vincent, 1765-, t. 18, Lettre CCXXIX Suite de l'Angleterre, p. 390.

4. CAFES, dans : *Nouvelle Description des curiosités de Paris ; contenant l'histoire et la description de tous les établissements, monumens, édifices anciens et nouveaux...* seconde édition, corrigée & augmentée par Jacques-Antoine Dulaure, Paris, chez Lejay, 1787, p. 106-107.

5. Analyse du traité sur le café composé en Anglois par le docteur Mosley, traduite par M. Pingeron, ancien secrétaire du Musée de Paris, dans : *Recueil de différents projets tendant au bonheur des citoyens, dans lesquels on trouve divers mémoires sur différents objets d'économie politique, de mécanique, de littérature et de morale, traduits en grande partie des principales règles de l'Europe...* par M. Pingeron, Paris, chez Crapart, 1789, p. 178, p. 188.

6. Courrant, 1714, Amsterdam.

7. Importations et exportations britanniques de café, 1700-1720.

8. W. Dickinson, « The Coffee-House Patriots or News Room, from St Eustatia », Londres, 15 octobre 1781, Huntington Library, San Marino, California.

Le voyage d'Angleterre (années 1680-années 1780)

Document n° 1 : Les pasteurs et la Révocation de l'Édit de Nantes : l'importance des départs, dans : Didier Boisson et Hugues Daussy, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 234

Document n° 2 : Contrebandiers français saisis par la douane anglaise en 1713, dans : Renaud Morieux, *Une mer pour deux royaumes. La Manche, frontière franco-anglaise (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, 2008, p. 167.

Document n° 3 : Montesquieu, Notes sur l'Angleterre, dans : *Œuvres complètes*, R. Caillois éd., La Pléiade, 1949, I, p. 875-884.

Document n° 4 : Modèle pour une soierie commissionnée par Anna Maria Garthwaite, marchande-fabricante à Jean Rondeau, soyeux, Spitalfield (Londres), 1742, Victoria and Albert Museum.

Document n° 5 : Esquisse des diverses méthodes de l'agriculture Anglaise, dans : François Véron de Forbonnais, *Éléments du commerce*, T. 1, Première partie, Leyde, chez Brisson, 1754, p. 202 et sq...

Document n° 6 : Hogarth, Portrait de David Garrick avec son épouse.

Document n° 7 : Avis du départ, Londres, 13 août 1760, dans : Joseph Baretti, *Voyage de Londres à Gênes, passant par l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne et la France*, (Amsterdam), chez Marc Michel Rey, 1777, T. 1, p. 2-35.

Document n° 8 : Helvétius à Madame Helvétius, dans : *Correspondance générale d'Helvétius*, III 1761-1774, Alan Dainard et alii éd., University of Toronto Press et The Voltaire Foundation, 1991, p. 91-92, 119-120, 123-124,

Document n° 9 : La ville de Birmingham vue par George Forster, dans : *Voyage philosophique et pittoresque en Angleterre et en France fait en 1790*, suivi d'un Essai sur l'histoire des arts dans la Grande-Bretagne, par George Forster, l'un des compagnons de Cook, traduit de l'allemand... par Charles Pougens, F. Buisson, Paris, 1795, p. 82-88.

L'espace baltique et les circulations internationales en Europe (1680-1780)

Document n° 1 : L'espace baltique 1648-1721, dans : Derek McKay & H.M. Scott, *1648-1815 : The Rise of the Great Powers*, Londres, 1983.

Document n° 2 : Du commerce du Nord en toutes les Villes situées sur la Mer Baltique, et sur les rivières qui s’y vont décharger : les marchandises qui s’y transportent de France, et celles que les François en tirent, et ce qu’il faut observer pour bien réussir, tant dans l’achat que dans la vente de marchandises, dans : *Le parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers, tome 1, par le sieur Jacques Savary, enrichie d’augmentations par le feu sieur Jacques Savary des Bruslons, puis M. Philémont-Louis Savary, Paris, Les frères Estienne, 1757-1770, chapitre VI, p. 171-172.*

Document n° 3 : Le commerce baltique (graphiques).

Document n° 4 a : Extrait de : *Paris, le modèle des nations étrangères, ou l’Europe françoise par l’éditeur des lettres du pape Ganganelli, à Venise et se trouve à Paris chez la Veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût, 1767, p. 135, p. 309-310.*

Document n° 4 b : Extrait de : Charles Mathon de la Cour, *Lettres à Monsieur ***, sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au sallon du Louvre en 1765, Paris, chez Bauche et Dhoury, 1765.*

Document n° 5 : Denis Diderot, « De la capitale ou du véritable siège d’un empire », dans : *Mémoires pour Catherine II, 28, Œuvres complètes. Édition chronologique, Philippe Daudy éd., Paris, 1971, tome X, p. 698-700.*

Document n° 6 : Saint-Petersbourg, *La Perspective*, vue d’optique, aquarellée au XVIIIe siècle.

Document n° 7 : James Walker, *Vue des bords de la Neva en descendant la rivière entre le palis d’hiver de Sa Majesté Impériale et le batimens de l’Académie des Sciences, fin du XVIIIe siècle, Musée de la ville de St Petersburg.*

Sujets d’histoire contemporaine

Aspects du libéralisme britannique

Document 1. James Mill, article « Colonie », supplément à l’*Encyclopaedia britannica*, 1824, in *L’anticolonialisme européen de Las Casas à Marx*, Armand Colin, 1969, p. 316-318.

Document 2. T. B. Macaulay, discours du 16 décembre 1831, in Roland Marx, *Naissance et triomphe de la démocratie britannique, 1815-1918*, PUF, « dossiers clio », 1973, p. 29-30. Document 3. John Stuart Mill, *On liberty* (1859), trad. fr. *De la liberté*, Gallimard, 1990, p. 7.

Document 4. Samuel Smiles, *Self-Help*, 1859, p. 15-16 (trad. B. Bruneteau).

Document 5. Walter Bagehot, *The English Constitution* (1867), introduction à la deuxième édition, 1872, in Roland Marx, *Naissance et triomphe de la démocratie britannique, 1815-1918*, PUF, « dossiers clio », 1973, p. 38.

Document 6. Herbert Spencer, *L'individu contre l'Etat*, 1884 (trad. fr. Alcan, 1885), version numérique de la collection « Les classiques des sciences sociales », université du Québec, p. 5-8.

Document 7. Propagande pour le libre-échange, 1905-1909 : « The Hungry Forties », affiche de Robert Morley, primée par le National Liberal Club en 1905, in Frank Trentmann, *Free Trade Nation. Commerce, consumption and civil society in modern Britain*, Oxford University Press, 2008.

Document 8. Leonard Trelawny Hobhouse, *Liberalism*, Londres, Williams and Norgate, 1911 (trad. B. Bruneteau).

Document 9. John Maynard Keynes, “Am I a Liberal ?”, conférence faite à la Liberal Summer School, Cambridge, août 1925, trad. fr. in John Maynard Keynes, *La pauvreté dans l'abondance*, Gallimard, coll “tel”, 2002, p. 23 et 29.

The « Great Game »

Document 1 : Le capitaine Arthur Conolly, « asiatic traveller », portrait réalisé par James Atkinson, vers 1840, Londres, National Portrait Gallery.

Document 2 : Karl Marx, « La guerre anglo-persane », *New York Daily Tribune*, 7 janvier 1857, in Friedrich Engels, Karl Marx, *Du colonialisme en Asie*, Mille et une nuits, 2002, p. 55-58.

Document 3 : « Save me from my friends », caricature parue dans *Punch*, 30 novembre 1878.

Document 4 : « The Remnants of an army », tableau de Elisabeth Thompson (lady Butler), 1879, Londres, Tate Gallery.

Document 5 : Répression anglaise de la révolte indienne, tableau du peintre officiel des armées russes Vassili Véréchtchine, 1887.

Document 6 : “The Charge of the Light Brigade”, tableau de Richard Caton Woodville (1894), Collection royale, Madrid.

Document 7 : Extrait du roman *Kim* de Rudyard Kipling, 1901, trad. fr. Gallimard Folio classique, 2005, p.

Document 8 : Britain and Russia in Central Asia, 1870-1907, carte in Martin Gilbert, *Atlas of British History*, Routledge, 2003, p. 96.

Karl Marx, observateur du monde britannique

Document 1 : La vocation révolutionnaire du prolétariat anglais, extrait de « Discours sur le parti chartiste, l'Allemagne et la Pologne », *Deutsche Brüsseler Zeitung*, 9 décembre 1847, in K. Marx, *Révolution et socialisme*, présenté par Maximilien Rubel, Petite bibliothèque Payot, 2008, p. 125-126.

Document 2 : « Discours sur le libre échange », prononcé le 7 janvier 1848 devant l'Association démocratique de Bruxelles, in K. Marx, *Œuvres*, tome 1, *Economie I*, Gallimard, La Pléiade, 1963.

Document 3 : « Les conséquences de l'adoption du libre échange », article écrit pour le *New York Daily Tribune*, 25 août 1852, in K. Marx, *Œuvres politiques*, tome II, *Lettres sur l'Angleterre*, Costes, 1929, p. 15-17.

Document 4 : « La corruption électorale », article écrit pour le *New York Daily Tribune*, 4 septembre 1852, in K. Marx, *Œuvres politiques*, tome II, *Lettres sur l'Angleterre*, Costes, 1929, p. 38-40.

Document 5 : « La famine », article écrit pour le *New York Daily Tribune*, 15 mars 1853, in K. Marx, *Œuvres politiques*, tome II, *Lettres sur l'Angleterre*, Costes, 1929, p. 185-186.

Document 6 : « La domination britannique en Inde », article écrit pour le *New York Daily Tribune*, 25 juin 1853, in Friedrich Engels, Karl Marx, *Du colonialisme en Asie*, Mille et une nuits, 2002, p. 31-34.

Document 7 : Illustration de la loi générale de l'accumulation capitaliste, L'Angleterre de 1846 à 1866, chapitre XXV du *Capital*, livre I, in K. Marx, *Œuvres*, tome I, *Economie I*, (1867), Gallimard, La Pleiade, 1963.

Document 8 : L'Internationale et un pays dépendant, l'Irlande, lettre à Siegfried Mayer et August Vogt (socialistes allemands en exil), 9 avril 1870, in <http://marxists.org>

Le chartisme

* Document 1 : La pétition des Chartistes de Birmingham, 1838, in *Documents d'histoire, 1776-1850*, Armand Colin, 1964, p. 219-221.

- * Document 2 ; La une du journal *The Charter* de W. Lovett (27 janvier 1839).
- * Document 3 : Compte-rendu des émeutes chartistes de Newport, *The Ipswich Journal*, 9 novembre 1839.
- * Document 4 : Extrait de Thomas Carlyle, *Chartism*, Londres, James Fraser ed., 1840, p. 2-3.
- * Document 5 : Les conséquences à venir du mouvement chartiste selon Friedrich Engels, *La situation des classes laborieuses en Angleterre* (1845), trad. fr. Editions sociales, p.
- * Document 6 : Un défilé chartiste, caricature dans le *Illustrated London News*, avril 1848. (sur le site de la British Library).
- * Document 7 : Daguerreotype d'un meeting chartiste à Kennington Common, 10 avril 1848 (site de la British Library)
- * Document 8 : Carte des principales zones chartistes entre 1838 et 1848, in *Atlas of British Social and Economic History since 1700*, Routledge, 1989, p. 186.

Vie et combats des ouvriers britanniques de 1850 à 1914

Document 1 : « The Pound and the Shilling », caricature de *Punch*, 1851.

Document 2 : Espérance de vie et mortalité infantile, Angleterre et Pays de Galles, 1851-1932, in *The Cambridge Economic History of Modern Britain*, vol. II, *Economic maturity, 1860-1939*, 2003, p. 291.

Document 3 : L'assistance aux pauvres, Angleterre et pays de Galles, 1850-1939, in *The Cambridge Economic History of Modern Britain*, vol. II, *Economic maturity, 1860-1939*, 2003, p. 297.

Document 4 : « Le temps du suffrage », caricature de *Punch*, 15 décembre 1866.

Document 5 : Dessin représentant le défilé des dockers de Londres en grève en 1889, Weidenfield Archives, in Asa Briggs, *A social History of England*, Weidenfield and Nicolson, 1983.

Document 6 : Géographie des clubs professionnels à la saison d'ouverture de l'English Football League, 1888-1889, in *Atlas of British Social and Economic History since 1700*, Routledge, 1989.

Document 7 : Les Trade Unions entre 1869 et 1914 : croissance générale et appartenance syndicale par branches, in *Longman Atlas of Modern British History*, 1978, p. 175.

Document 8 : Carte des actions syndicales et militantes dans l'industrie britannique, 1910-1914, in *Atlas of British Social and Economic History since 1700*, Routledge, 1989, p. 194.

1.

Document 9 : Les conséquences de l'impérialisme sur la classe ouvrière anglaise selon Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1916), trad.fr. Editions sociales, 1975.

La question d'Irlande

Document 1 – « *The Irish Ogre* », caricature du Punch magazine, juillet 1843.

Document 2 – Proclamation d'une offre de prime pour la capture de James Stephens, extraite de «*The Police Gazette* », janvier 1866.

Document 3 – M. Healy, membre du parlement d'Angleterre, *Le cri de l'Irlande à l'Europe ou étude sur la ligue agraire*, traduit de l'anglais par Sydney Ball, Paris, imprimerie Goupil et Jourdan, 1881, pages 56, 58, 60, 61, extraits.

Document 4 – Dessin de John Tenniel, «*The Irish Frankenstein* », paru dans le Punch magazine, le 20 mai 1882

Document 5 – James Connolly, « A Titanic Struggle » in *The Daily Herald*, 6 décembre 1913, extraits.

Document 6 – Photographie, Edward Carson passant en revue des membres de l'Ulster Volunteer Force, mars 1914.

Document 7 – Proclamation de la République irlandaise, 24 avril 1916.

Document 8 – Michael Collins, *The Path to Freedom*, notes d'août 1922, extraits, Welsh academic Press and available from Easons Book Store, 1996 (première publication en 1922)

Les Britanniques et le monde de l'après-guerre

Document 1 – John Maynard Keynes, *les conséquences économiques de la paix* (1919) dans *Essais de persuasion*, traduction française d'Herbert Jacoby, 2^{ème} édition, Paris, Gallimard, 1933, pages. 13-14

Document 2 – Carte de l'Empire britannique, 1920.

Source : <http://www.studenthandouts.com>

Document 3 – « A transparent dodge », caricature du Punch magazine, Bernard Patridge, 28 décembre 1921.

Document 4 – « Notes sur les projets de Lord Esher et de Lord Robert Cecil », 23 août 1922, dans *Documents diplomatiques français*, 1922, t.II (1^{er} juillet-31 décembre), Ministère des Affaires étrangères, PIE Petrlang, Paris 2008, pages. 195-196, extraits.

Document 5 – *The British Empire Exhibition*, Wembley, 1924. Plan de l'exposition par Edward Bawden, Underground Electric Railways Co. of London, Ltd, 1924.

Document 6 – « On a loan trail », caricature du Punch magazine, Bernard Patridge, 29 octobre 1924.

Document 7 – La grève générale de 1926.

A) La Une du « British Worker » du 13 mai 1926

B) Photographie, mai 1926, DM.

Document 8 – « La préférence impériale » dans André Siegfried, *la crise britannique au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 6^{ème} édition 1941, pages 155,156, 159, extraits. (Première édition 1931.)

Les Britanniques et l'Afrique

Document 1 – Capture d'un navire négrier par la British West Africa Squadrom à Rio Ponga (Sierra Leone), gravure anglaise, 1853.

Document 1 – Feuillet à découper, "David Livingstone : The Christian" Series of Picture Models, N°1 London, Morgan & Scott, vers 1870.

Document 3 – "*The last stand at Isandlwana*," peinture de Charles Edwin Fripp (1854-1906), 1885, National Army Museum (SA)

Document 4 – Edward Lindey Sambourne, « *The Rhodes Colossus* », caricature parue dans le [Punch](#) magazine, le 10 décembre 1892.

Document 5 – Caricature, «*Paint English* », publiée dans le Punch magazine, le 3 mai 1898.

Document 6 – Gravure, « *Le lion anglais et le taureau Boer* », publiée dans le Petit Journal, le 10 décembre 1899.

Document 7 – Lithographie, "*The Modern Civilization of Europe — France in Morocco & England in Egypt* ", vers 1914, (source : The Norton anthology of English literature).

Document 8 – "*Empire Tobacco from Northern Rhodesia et Nyasaland*", affiche éditée par l'Imperial Marketing Board, 1930.

Charles Darwin et la société victorienne

Document 1 – Herbert Spencer, *Les premiers principes*, traduit de la sixième édition anglaise complètement revue et modifiée par l'auteur, par M. Guymiot, Alfred Costes, éditeur, Paris, 1920. (Première édition anglaise 1862.)

Document 2 – Caricature du magazine Fun, « *That troubles our monkey again* » 16 novembre 1872.

Document 3 – Charles Darwin, *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, traduit de l'anglais par Edmond Barbier d'après la seconde édition anglaise revue et augmentée par l'auteur, 1874, édition définitive ornée de 38 planches hors texte, Paris, Librairie C. Reinwald, Schleicher Frères éditeurs, 1876, pages 181-182, extraits.

Document 4 – Préface de Carl Vogt pour la seconde édition anglaise de Charles Darwin, *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, traduit de l'anglais par Edmond Barbier d'après la seconde édition anglaise revue et augmentée par l'auteur, 1874, édition définitive ornée de 38 planches hors texte, Paris, Librairie C. Reinwald, Schleicher Frères éditeurs, 1876, pages 16-17, extraits.

Document 5 – Gravure publiée dans *The Graphic*, *les funérailles de Charles Darwin*, 26 avril 1882.

Document 6 – Charles Darwin, *L'autobiographie*, traduction française de Jean-Michel Goux (1985) complétée par Nicolas Witkoswski d'après l'édition anglaise intégrale publiée par Nora Balow, petite fille de Charles Darwin, en 1958, éditions du Seuil, Paris 2008, pages 86 à 90, extraits. (Première édition publiée en 1887 sous le titre « The life and the letters of Charles Darwin ».)

Document 7 – Thomas Hardy, *Les Forestiers*, traduction française d'Antoinette Six, POL éditeur, Paris 1991. (Edition anglaise originale, « The Woodlanders », 1887, traduction française publiée pour la première fois en 1930.)

Document 8 – Armand de Quatrefages de Breau, *les Emules de Darwin*, Félix Alcan, 1894, Paris, réédition Elibron Classics, 2005, chapitre, VII. pages 135.136.

« Le déclin de l'économie britannique »

Document 1 – Jevons W. S., *The coal question : an inquiry concerning the progress of the nation, and the probable exhaustion of the coalmines*, Londres et Cambridge, 2e éd., Londres, Macmillan, 1866, pages 16-19, 69 et 115-116, extraits, traduction de Michel Robine dans *La Revue économique*, Vol 41 n°2, 1990, pages.369-394.

Document 2 – Peinture de Sir Hubert von Herkomer, *Hard Time*, 1885.

Document 3 – Données sur la croissance comparée du Royaume-Uni 1830-1929.

Sources :

- Paul Bairoch, *victoires et déboires*, 1997, Paris, Gallimard, II, pages 252-253.
- Angus Maddison, *l'économie mondiale 1820-1992. Analyses et statistiques*, Paris, OCDE, 1995.
-

Document 4 – L'évolution de la balance commerciale et de la balance des paiements en millions de livres sterling.

Sources :

- B.R Mitchell, *British Historical Statistics*, Cambridge CUP, nouvelle édition, 1988.
- Albert Henry Imlah, *Economic Elements in the Pax Britannica. Studies in Foreign Trade in the Nineteenth Century*, New York, Russek et Russel, 2ème édition, 1969, pages 74-75.
-

Document 5 – Témoignages et données sur le logement au Royaume-Uni, 1884-1901.

A) *The Pall Mail Gazette*, 5 mars 1884, extrait cité par J. Burnett, *A social history of housing*, London, Methuen, pages 58-59.

B) Répartition de la population suivant le nombre de pièces par logement en 1901, d'après J. Burnett, *A social history of housing*, London, Methuen, pages 153, 197.

C)

Document 6 – Caricature, *The Rising Tide*, Tariff Points and Tariff Pictures, TRL, Londres, vers 1905, [source : http://lisa.revues.org](http://lisa.revues.org)

Document 7 – John Maynard Keynes, *les conséquences économiques de la politique de Mr. Churchill* (1925) dans *Essais de persuasion*, traduction française d'Herbert Jacoby, 2^{ème} édition, Paris, Gallimard, 1933, pages. 108- 110, extraits.

Document 8 – André Siegfried, *la crise britannique au XX^{ème} siècle*, Armand Colin, Paris, 6^{ème} édition 1941, pages 18-19, 24, extraits. (Première édition 1931).